

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30° SEANCE

Séance du Samedi 24 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 4387).

2. — Loi de finances pour 1980. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4388).

Départements d'outre-mer (p. 4388).

MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Roger Lise, Marcel Henry, Edmond Valcin, Gilbert Belin, Mme Rolande Perlican, MM. Louis Virapoullé, Georges Dagonia, Marcel Gargar, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur.

Suspension et reprise de la séance.

Adoption des crédits.

Art. 69 (p. 4406).

Amendement n° 203 de M. Edmond Valcin. — MM. Edmond Valcin, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Retrait.

Amendement n° 202 de M. Roger Lise. — MM. Roger Lise, le rapporteur spécial ; le secrétaire d'Etat. — Retrait.

Amendements n°s 204 de M. Louis Virapoullé et 211 du Gouvernement. — MM. le rapporteur spécial, Louis Virapoullé, le secrétaire d'Etat. — Adoption de l'amendement n° 204.

Adoption de l'article modifié.

Art. 77 (p. 4409).

Amendement n° 201 de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat, Gilbert Belin, Marcel Gargar. — Rejet. Rejet de l'article.

★ (1 f.)

Territoires d'outre-mer (p. 4409).

MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Daniel Millaud, Lionel Cherrier, Edmond Valcin, Gilbert Belin, Mme Rolande Perlican, M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Dépôt d'un rapport (p. 4418).

4. — Ordre du jour (p. 4418).

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Généralement, lorsque le président de séance prononce cette phrase, il le fait rituellement. Aujourd'hui, je voudrais en faire l'occasion d'un hommage à ceux qui assurent ce compte rendu analytique. En effet, à l'heure qu'il est, il est distribué et se trouve entre les mains de tous ceux qui sont présents au Sénat alors que la précédente séance a été levée à quatre heures cinquante. Il s'agit d'une véritable prouesse dont je tiens à remercier et à féliciter les services du Sénat.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N^{os} 49 et 50 (1979-1980).)

Nous abordons la deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales.

Départements d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

Dans la discussion, la parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les sénateurs, votre rapporteur des budgets des départements et territoires d'outre-mer, avant de monter à cette tribune, a déchiré la première page de son exposé.

Celui-ci, qui avait été conçu trop tôt, se voulait au départ — tel était le sentiment de tous mes collègues des départements et territoires d'outre-mer, et sans aucun doute le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat — « un hymne à la joie » pour traduire notre satisfaction de voir que, enfin, la discussion de notre budget, après bien des années, n'était plus reléguée, ni en fin de session, ni surtout durant le week-end qui permet à nos autres collègues du Sénat, après le marathon aberrant du débat budgétaire, de prendre quelque repos bien mérité.

Hélas, dès la mise en route de ce débat — et même avant — les projets bousculaient les projets ; il a fallu pratiquer des délestages et une fois encore, gros Jean comme devant, « nous sommes tombés dans la casserole » ! Au lieu de « l'hymne à la joie », j'en suis réduit à une mélancolique « symphonie inachevée » dans laquelle se mêlent et se confondent un peu d'amertume, un peu de colère et ma protestation contre le peu d'égard que l'on manifeste à l'endroit d'un budget qui fait vivre, à mille lieux de la mère patrie, des centaines de milliers de Français à part entière et qui eussent mérité mieux.

Nous nous refusons à être sans cesse accommodés à la sauce de la simple commodité des horaires des débats et, par un insidieux jeu d'escarpolette, à être toujours « balancés » vers les week-ends. A bon entendeur, saïut ! (*Applaudissements.*)

Autre particularité, ce budget vient en discussion quinze jours après le grand débat qui nous a réunis ici même, et au cours duquel, avec le concours de tous, l'ensemble des grands problèmes intéressant l'outre-mer a été passé au crible. De part et d'autre, du côté du Gouvernement comme du côté de mes collègues, s'est manifesté le souci de la franchise. Tous ont pris soin de ne laisser ignorer ni nos difficultés, ni nos moyens insuffisants, ni nos efforts inlassables, ni nos espérances, ni la ferme résolution exprimée par M. le secrétaire d'Etat de faire face, quoi qu'il advienne, pour que la présence française demeure et s'affirme encore davantage. Il n'existe pas — n'est-il pas vrai ? — de meilleur témoignage et de plus grande preuve de la solidarité profonde du Sénat envers nos frères d'outre-mer dont l'avenir nous préoccupe au moins autant que s'ils vivaient dans n'importe quel département de l'hexagone.

Ce débat, monsieur le secrétaire d'Etat, vous entendez le renouveler chaque année dans notre enceinte et nous sommes d'accord avec vous pour lui donner l'éclat et l'ampleur que justifie cette partie importante de la République.

Aussi bien, puisque le débat sur le fond a eu lieu, la discussion qui s'engage aujourd'hui autour des crédits budgétaires, libérée de nombreuses considérations d'ordre économique, social et politique et qu'il serait oiseux et superfétatoire de répéter, conduit-elle votre rapporteur à se cantonner sans digression dans le petit royaume des chiffres et de quelques commentaires sommaires touchant aux prévisions de l'exercice 1980.

Je dirai d'emblée que le budget pour 1980 des départements d'outre-mer est un bon budget. Je l'affirme d'autant plus volontiers que celui des territoires d'outre-mer, que nous discuterons tout à l'heure, m'a paru moins bon.

Certes, le budget des D. O. M. ne représente qu'une faible partie des crédits publics destinés à nos départements d'outre-mer — un peu plus de 6 p. 100 — mais il comprend un montant appréciable de subventions d'équipement dont l'importance économique est incontestable. Comme vous pourrez le constater, ce budget reflète assez bien les problèmes économiques qui se posent et la politique que le Gouvernement s'efforce de mettre en œuvre pour y faire face.

Par rapport au budget de 1979, celui de 1980 progresse de 12,5 p. 100, ce qui est déjà honorable. En fait, l'augmentation est encore plus importante. En effet, le budget des D. O. M. subit presque chaque année des transferts de crédits au profit des autres ministères, du fait de ce qu'il est convenu d'appeler « la départementalisation économique ». Cette année, ce sont les crédits de l'aide à la production sucrière qui sont transférés au budget de l'agriculture, pour un montant de 39 millions de francs. Sans ce transfert, le budget des départements d'outre-mer aurait augmenté de 20 p. 100 environ. C'est là un taux de croissance que votre rapporteur se devait de signaler.

Toutefois, si l'on analyse plus attentivement ces crédits, on constate que l'augmentation importante que je viens de souligner se répartit très inégalement entre les différentes catégories de dépenses.

D'abord, en forte augmentation, nous trouvons les dépenses d'équipement, qui s'accroissent de 25,5 p. 100 en engagements et de 43,5 p. 100 en crédits de paiement. Cet accroissement résulte, pour l'essentiel, d'une forte progression des crédits du F. I. D. O. M., c'est-à-dire du fonds d'équipement compétent pour les départements d'outre-mer. Ces crédits, qui atteignent 222 millions de francs, sont destinés à financer diverses opérations d'investissement ; par exemple, la poursuite des travaux d'irrigation, la modernisation des exploitations sucrières ou l'augmentation des primes d'équipement et d'emploi. On ne peut que se féliciter de cette évolution d'autant que la situation des productions agricoles suscite quelques inquiétudes.

Certes, à la Réunion, la production de canne à sucre a atteint, en 1978, un niveau record. De même, la production de bananes aux Antilles a-t-elle progressé d'un peu plus de 8 p. 100. Mais dans les deux départements antillais, le cyclone *David* a presque entièrement détruit les bananeraies, qui font vivre 20 000 personnes et rapportent aux Antilles autant que les autres productions agricoles réunies. C'est donc un sérieux coup dur qui a été porté à l'économie antillaise.

Vous ne trouverez pas, dans ce budget, les crédits correspondant à l'indemnisation des dégâts du cyclone, qui, pour la seule production bananière, s'élevaient à 465 millions de francs et à 830 millions de francs au total, si l'on y ajoute les dégâts routiers et portuaires ; ces crédits seront incorporés dans le collectif de fin d'année.

Toujours en ce qui concerne les crédits d'équipement, on notera que 40 millions de francs sont prévus, en 1980, pour le financement des infrastructures routières et portuaires de la Guyane, dans le cadre du plan de développement de ce département.

Il s'agit, en ce qui concerne la Guyane, d'un plan déjà ancien, mais qui a été profondément remanié en 1978. Il tend à abandonner les grands projets d'exploitation forestière qui ont tous échoué jusqu'à présent pour s'orienter vers l'installation d'usines à bois de taille moyenne, selon le rythme de deux installations par an. De même, dans le domaine agricole, l'objectif est de satisfaire les besoins locaux en produits d'élevage et en production fruitière. Dans le même temps, deux programmes relatifs aux routes et aux ports ont été mis au point.

Je ferai une deuxième observation à propos de ce budget pour 1980. En diminution apparente mais, en fait, en situation inchangée par rapport à 1979, nous trouvons les dépenses d'intervention. Compte tenu du transfert de crédits vers le ministère de l'agriculture, que j'ai mentionné tout à l'heure, ces dépenses sont, en soit, maintenues au niveau de 1979. Elles subissent donc un recul en francs constants.

De quelles dépenses s'agit-il ? Essentiellement des subventions aux collectivités locales et au bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer — le Bumidom — organisme qui contrôle l'émigration vers la métropole et dont les subventions s'accroîtront de 5 p. 100 environ l'année prochaine. On constate, à cet égard, un léger ralentissement de l'émigration officiellement contrôlée. Mais on se gardera de toute conclusion hâtive, car les placements en métropole sont rendus difficiles par la crise de l'emploi.

L'émigration officielle s'en trouve ralentie ; au contraire, l'émigration sauvage tend à se développer. Déjà le volume de l'émigration sauvage au départ des Antilles est estimé à deux fois celui de l'émigration organisée.

Il est vrai que le secrétariat d'Etat aux D. O. M. a clairement indiqué que la migration vers la métropole durerait encore de nombreuses années et que, d'ailleurs, elle ne constituait, selon ses propres termes « ni une déchéance ni le témoignage d'un échec ». Vous avez cependant manifesté l'intention de limiter l'installation de métropolitains aux Antilles.

Enfin, la troisième catégorie de dépenses est celle des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 7,3 p. 100, c'est-à-dire modérément.

Deux grandes dépenses sont prévues à ce titre : en premier lieu, les frais de fonctionnement de l'administration, essentiellement des dépenses de personnel, au demeurant peu élevées.

Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une petite parenthèse à propos de la récente réorganisation administrative du secrétariat d'Etat. Abandonnant la division traditionnelle des services en bureaux, il a été, suivant la nature de sa tâche, de ses obligations comme de ses objectifs, transformé en administration de mission, un peu analogue à ce qu'est la D. A. T. A. R. — délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — pour le développement régional; 45 missions sectorielles ont ainsi été créées, animées chacune par un chargé de mission.

D'aucuns ont exprimé la crainte qu'une telle opération puisse signifier le prélude à la disparition du secrétariat d'Etat et ici même, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pu rassurer tout le monde. Car il s'agit au contraire, de votre part, d'une recherche légitime, justifiée, de pouvoir faire jouer pleinement son rôle à votre ministère.

Non seulement vous aviez conscience que l'animation devait être renforcée dans un monde dur et difficile, mais aussi que ce renforcement devait permettre, au niveau des tâches administratives, d'aboutir rapidement à une coordination meilleure des divers ministères techniques et, par là même, d'assurer sur le terrain les innombrables actions nécessaires: interventions, subventions, équipements et un meilleur contrôle dans l'exécution que vous entendez rapide ou accélérée des diverses actions. Des retards et des lenteurs, qui n'étaient nullement de votre fait, étaient imputés trop facilement au secrétaire d'Etat qui, par le biais de la réorganisation, entend mettre fin à cette équivoque.

Oh! vous l'avez mieux exprimé que je ne saurais le faire lorsque, avec un peu d'amertume devant des critiques justifiées peut-être, mais qui devaient s'adresser à d'autres, vous déclariez récemment devant l'Assemblée nationale, vous adressant aux députés: « Depuis que ce secrétariat existe, peu de membres du Gouvernement ont pris en aussi peu de mois autant d'initiatives pour se rendre sur le terrain, dans les communes, dans les chefs-lieux de département pour vous rencontrer, travailler avec vous et essayer de trouver des solutions à des problèmes dont je ne me dissimule pas les difficultés ».

Et vous ajoutiez: « Je suis un être humain comme vous. J'ai donc le droit de vous dire qu'il n'est pas très encourageant, pour qui assume cette lourde tâche, d'être celui auquel vous adressez, lors du vote du budget, toutes vos critiques alors que, pendant toute l'année, mes collègues du Gouvernement, qui ont la chance de détenir les crédits, source de progrès, peuvent annoncer des mesures positives ».

Je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il fallait que le rapporteur du budget du Sénat vous épargne de dire cela devant des collègues qui connaissent vos difficultés, qui savent apprécier vos efforts, qui jugent en toute sérénité la part essentielle qui vous appartient dans la complexité de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour l'épanouissement des populations d'outre-mer et qui, dans leurs observations et leurs critiques, savent faire la part des choses. Cela a été le cas de la commission des finances devant laquelle j'ai eu l'honneur de défendre votre budget et qui l'a accepté sans réserve, hormis les articles de la loi de finances dont nous parlerons tout à l'heure.

Je ferme cette parenthèse et voudrais maintenant évoquer brièvement la deuxième grande dépense de fonctionnement que constituent les crédits du service militaire adapté. Ceux-ci s'élèvent à plus de 140 millions de francs, auxquels doivent s'ajouter 8,1 millions de francs de subventions d'équipement. Je rappelle que le service militaire adapté a pour objet de donner à une partie des jeunes appelés des D.O.M. une formation professionnelle permettant de faciliter leur entrée dans la vie active. Il s'agit, bien entendu, d'une solution partielle au chômage qui sévit dans les D.O.M., qui atteint, encore aujourd'hui, plus de 20 p. 100 de la population active et qui aura été pour une part non négligeable, semble-t-il, cause de la tension sociale qui s'était manifestée récemment dans la plupart des îles.

Pleinement conscient de cette situation qui n'est que le reflet national, européen et mondial de la crise dans le travail, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, organisé les assises sur le développement économique des Antilles qui se sont tenues en décembre 1978. Comme pour les territoires d'outre-mer, la politique du Gouvernement consiste, en effet, à associer le plus possible les responsables locaux à sa politique de développement économique et à coordonner les mesures prises dans différents domaines afin d'en accroître l'efficacité.

Ces assises ont abouti à la définition de vingt « points d'appui » qui doivent servir de base aux mesures concrètes qui seront ensuite décidées par des conférences interrégionales. Les principales actions engagées portent, notamment, sur la réforme des incitations à la création d'entreprises, le développement de la solidarité entre les trois départements dans

le sillon américain et la réorientation de la production agricole antillaise. La voie est ainsi tracée et doit être un engagement pour tous, à commencer par les ministères techniques.

Précisément, grâce à un effort patient et répété, un document annexé à la loi de finances donne enfin la possibilité d'avoir un aperçu de la masse des crédits prévus pour les départements d'outre-mer par les budgets des différents ministères. De plus, pour la première fois cette année, une grande partie de ces crédits est répartie par département. Cette information supplémentaire est un premier pas vers une meilleure connaissance de l'usage qui est fait des crédits publics et l'on ne peut que s'en féliciter, même si les renseignements manquent encore souvent de précision.

Au total, l'ensemble des dépenses de l'Etat en faveur des départements d'outre-mer atteint, en 1979, 8 618,7 millions de francs et devrait s'élever, en 1980, à 9 644,45 millions de francs, soit une augmentation de 11,9 p. 100.

Pendant, on observe que la majeure partie de cette masse assez considérable est constituée de crédits de fonctionnement ou d'intervention et ne peut être considérée comme réellement incitative au développement économique, la meilleure part allant à l'éducation, au travail et à la santé.

Vous trouverez dans mon rapport, mes chers collègues, d'amples informations par voie de tableaux, de statistiques et de commentaires, en conclusion de la présentation des crédits budgétaires. Je n'y insisterai donc pas à cette tribune, pas plus que je n'évoquerai les problèmes économiques et sociaux dont il vous sera brossé un tableau par le très compétent rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. J'ai cependant tenu, en ce domaine, à vous livrer un certain nombre de réflexions sur ce qu'attendent de nous, pour le court et le moyen terme, l'ensemble des départements d'outre-mer, ainsi que sur les projets envisagés par ordre d'urgence pour 1980.

La commission des finances, saisie du budget des départements d'outre-mer le 22 octobre, avait donné le feu vert à l'adoption de ce budget. Mais, curieusement, alors que l'Assemblée nationale devait obtenir, par deux amendements, la suppression de l'article 77 fixant le taux de la contribution additionnelle aux primes ou cotisations afférents aux contrats d'assurance garantissant les exploitations agricoles dans les départements d'outre-mer — ce qui avait été une très sage précaution — la commission des finances du Sénat estimait opportun, par une majorité de voix, de maintenir cet article afin de donner un surcroît de sécurité pour le cas, toujours possible, du déclenchement des cyclones dans les saisons à venir. En revanche, elle n'a pas, dans un premier temps, donné une suite favorable à l'article 69 portant aménagement du régime fiscal. Elle s'est finalement ralliée au texte voté par l'Assemblée nationale.

Mais ce n'est pas le moment d'en dire davantage et, mes chers collègues, sous le bénéfice de ces observations et suivant en cela la commission des finances, votre rapporteur vous engage à voter les crédits du budget des départements d'outre-mer. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'an dernier, saisie pour la première fois pour avis, votre commission des affaires économiques et du Plan avait tenté, lors de l'examen du budget des départements d'outre-mer pour 1979, de dresser un état global de la situation de chacun des départements et de passer en revue l'évolution des principaux secteurs d'activités.

Cette année, plusieurs circonstances l'ont conduite à axer ses recherches dans deux voies: l'emploi et la formation professionnelle dans les départements d'outre-mer.

En premier lieu, un ralentissement des activités économiques a affecté durement l'emploi dans ces départements et les mouvements sociaux récents à la Réunion et aux Antilles témoignent de la dégradation de la situation économique et de l'aggravation du chômage.

Les conséquences du passage des cyclones *David* et *Frédéric* qui ont touché les Antilles à la fin de l'été dernier ont encore ajouté leurs effets à la mauvaise conjoncture économique.

Enfin, les perspectives de réduction des avantages spécifiques dont bénéficient les fonctionnaires en poste dans les départements d'outre-mer et l'aménagement du régime fiscal applicable dans ces départements ont suscité des craintes quant au maintien du pouvoir d'achat des populations concernées et du niveau des activités économiques.

Ces différents éléments expliquent que votre commission des affaires économiques et du Plan s'attache, dans le cadre de son avis budgétaire, à concentrer son attention sur les problèmes de l'emploi, de l'indemnisation du chômage et de l'action en faveur des travailleurs privés d'emplois.

Il a semblé cohérent, avec cette première ligne de recherches, d'envisager dans quelle mesure l'enseignement et la formation professionnelle dispensés dans les départements d'outre-mer correspondaient à leur situation économique et aux caractéristiques des marchés locaux de l'emploi.

Les neuf heures de débat du 6 novembre sur les départements et territoires d'outre-mer ont été riches, intéressantes et ont permis d'aborder et d'éclairer de nombreux problèmes. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui, pour votre rapporteur, de reprendre les mêmes discussions, mais de s'appuyer sur le débat précédent pour s'efforcer de progresser.

Au début de cet exposé, j'avais eu aussi l'intention de tenir quelques propos liminaires, mais notre rapporteur, M. Jager, l'ayant fait à ma place, je tiens à ouvrir ici — et je le ferai, sans doute, avec moins d'humour et de poésie que lui — une parenthèse pour m'associer à ses propos où je trouve l'écho de mes craintes en ce qui concerne la volonté, non pas de M. le secrétaire d'Etat, mais du Gouvernement tout entier de situer les problèmes des départements d'outre-mer au niveau qui est véritablement le leur.

Je vous avais fait part, lors du dernier débat, de la difficulté sur laquelle votre commission avait buté lorsqu'elle avait tenté d'établir un état de la situation de l'emploi dans l'ensemble des départements d'outre-mer : je veux parler de l'ancienneté et de l'imprécision des données statistiques.

Votre réponse confirmant ce constat, je ne l'évoque aujourd'hui que pour vous demander si, comme vous le souhaitez, le Gouvernement a décidé de renforcer les moyens de l'I.N.S.E.E. outre-mer, ou bien s'il ne l'a pas fait, ou encore s'il n'a pas l'intention de le faire.

Malgré l'obstacle statistique, il était nécessaire de tenter une présentation de la population active et de sa répartition en fonction des critères démographiques et, par ailleurs, d'effectuer une ventilation par secteur d'activité professionnelle.

Les tableaux que vous trouverez dans le document écrit ont été établis à la suite du recensement effectué par l'I.N.S.E.E. le 16 octobre 1974. Ce sont les renseignements les plus récents que nous ayons obtenus.

En premier lieu, la part de la population active masculine est faible par rapport à la population totale dans les trois principaux départements d'outre-mer : 31,8 p. 100 en Martinique, 33,2 p. 100 en Guadeloupe et 32,1 p. 100 à la Réunion, alors que la moyenne métropolitaine était, en 1971, de 41,3 p. 100.

Le déséquilibre entre l'effectif total de la population et le nombre des actifs est donc important. Il semble dû au nombre élevé de jeunes de moins de quinze ans par rapport à la population totale et au sous-emploi chronique qui affecte les départements d'outre-mer.

En revanche, l'activité professionnelle féminine est légèrement plus élevée dans les départements d'outre-mer qu'en métropole. Ce phénomène s'explique, malgré le faible nombre d'emplois industriels et manœuvriers traditionnellement offerts à la main-d'œuvre féminine, par le nombre relativement important de femmes qui travaillent à titre permanent ou saisonniers dans des exploitations agricoles.

On constate un taux d'emploi des jeunes très sensiblement inférieur au taux métropolitain. En 1975, ce dernier était de 48,5 p. 100 pour la tranche d'âge de quinze à vingt-quatre ans alors qu'il était en Martinique de 23,6 p. 100, en Guadeloupe de 25,6 p. 100, à la Réunion de 31,6 p. 100 et de 30,2 p. 100 en Guyane.

Le sous-emploi des jeunes affecte gravement les départements d'outre-mer. C'est évidemment cette particularité qui est à l'origine du nombre élevé de jeunes candidats, volontaires ou non, à l'émigration en métropole.

En ce qui concerne la répartition de la population active par branche d'activité économique, il faut ajouter, aux réserves indiquées précédemment, celles qui résultent, dans les tableaux présentés, de l'existence d'une catégorie « d'actifs mal désignés » au sein de laquelle sont inclus les chômeurs.

Il est bien évident que ce sont là des chiffres que je vous demande de consulter avec beaucoup de prudence. Quoi qu'il en soit, le fait que la population active employée dans l'industrie soit partout inférieure à 20 p. 100 et que, au sein de ces 20 p. 100, 60 p. 100 occupent des emplois dans les bâtiments et les travaux publics, traduit le retard pris dans l'industrialisation par les départements d'outre-mer dont l'économie reste dominée par la production agricole et les échanges.

Il résulte de ce constat général que le secteur de l'emploi, dans les départements d'outre-mer, correspond à une économie en voie de développement, ce que confirment les statistiques relatives au chômage sectoriel qui les affecte.

A partir des diverses sources statistiques dans lesquelles votre commission a dû puiser, notre rapport analyse la situation de chaque département.

Le taux moyen de chômage dans les trois principaux départements est de 20 p. 100 ; son aggravation est due au cumul des effets du ralentissement économique avec les effets du sous-emploi structurel qui affecte ces départements. En Guadeloupe et en Martinique s'ajoutent encore les conséquences catastrophiques des deux cyclones, la Guadeloupe ayant été le département le plus touché.

Finalement, au cours du premier trimestre de 1979, le nombre d'emplois non satisfaits a augmenté de 62 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1978.

Je mentionnerai encore Saint-Pierre-et-Miquelon, où, malgré le sous-emploi permanent et le sous-emploi saisonnier, certaines entreprises ne parviennent pas à recruter de la main-d'œuvre et sont conduites à faire appel à des travailleurs étrangers.

Ce phénomène est dû, pour une large part, à la disparité existant entre les rémunérations offertes par la fonction publique et celles du secteur privé, problème que nous évoquerons dans un instant. Nous devons garder en mémoire cet exemple, car il en éclairera beaucoup d'autres.

Par-delà les particularités locales, la situation de l'emploi présente, dans l'ensemble des départements d'outre-mer, des caractéristiques communes.

La répartition des actifs entre les différents secteurs d'activité est typique des pays en voie de développement : importance de l'emploi agricole, faiblesse des effectifs employés dans l'industrie, prolifération du secteur tertiaire due au nombre élevé de fonctionnaires, abondance de la main-d'œuvre dans le secteur des transports et des activités portuaires par suite du caractère « colonial » des économies locales, persistance d'un taux de chômage structurel et saisonnier sensiblement supérieur au taux métropolitain.

Les caractéristiques du marché du travail et l'évolution du chômage dans les départements d'outre-mer attestent de la fragilité de leurs économies.

Ce constat devrait justifier la mise en œuvre par les pouvoirs publics de politiques spécifiques et adaptées aux particularités locales dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, comme en matière d'indemnisation du chômage et d'aide aux créations d'emplois.

En matière d'enseignement et de formation professionnelle dans les départements d'outre-mer, les effectifs d'enfants scolarisés sont importants.

Les chiffres traduisent le dynamisme démographique des départements d'outre-mer. L'existence de 200 établissements d'enseignement public rend compte de l'effort accompli pour doter les départements d'outre-mer d'équipements scolaires comparables à ceux de la métropole.

Mais nous ne pouvons nous en tenir au seul constat quantitatif et nous nous sommes inquiétés du fait que, malgré les efforts réalisés en matière d'équipements et de création de postes d'enseignants, on observe dans les départements d'outre-mer des taux de redoublements et de retards scolaires très sensiblement supérieurs à ceux de la métropole.

C'est pourquoi votre commission avait souhaité avoir des précisions sur les efforts engagés par le ministère de l'éducation en vue d'adapter l'enseignement aux caractéristiques économiques et culturelles.

La nature des réponses apportées par le ministère de l'éducation ne peut qu'accroître nos inquiétudes. Je dois d'abord m'élever contre des déclarations qui, visiblement, sont destinées « à noyer le poisson » et qui contribuent à laisser la situation en l'état : autosatisfaction du ministère, autosatisfaction de l'inspecteur général, autosatisfaction du recteur, c'est plus qu'il n'en faut pour laisser les enfants, les adolescents des départements d'outre-mer et leurs enseignants aux prises avec d'énormes difficultés.

L'école inadaptée, c'est l'école de l'inadaptation professionnelle et de l'inadaptation sociale. C'est pourquoi votre rapporteur a, dans un précédent débat, voulu attirer l'attention du Sénat sur la gravité des retards scolaires et sur l'une de ses causes. Il n'y reviendra donc pas.

Mais, en relisant son intervention et les réponses qui lui ont été apportées, il se doit de formuler quelques observations complémentaires.

Tout d'abord, il doit être bien compris qu'un enfant retardé scolaire est un enfant normal, d'intelligence normale et qui, par conséquent, aurait dû suivre normalement sa scolarité. C'est le premier point.

Second point : j'avais voulu faire comprendre pourquoi les retards ne sont pas imputables au corps enseignant et pourquoi, si l'on veut s'attaquer sérieusement au problème, mieux vaut se tourner d'emblée vers les causes réelles.

Je sais, par les réactions de certains membres de votre commission, que ce point de vue n'est pas facile à admettre ; aussi vais-je verser un élément supplémentaire au dossier.

Lorsque l'on parle de retard scolaire, il faut savoir, dans les départements d'outre-mer comme dans d'autres lieux, que les

garçons sont plus touchés que les filles. En cours moyen deuxième année, par exemple, 36,5 p. 100 de filles sont d'âge normal pour 27,3 p. 100 seulement de garçons. Ceux-ci seraient-ils moins doués que les filles? Hypothèse inadmissible, qui n'expliquerait d'ailleurs pas pourquoi cette distorsion s'aggrave au cours de la scolarité.

Responsabilité des enseignants? Comment admettre qu'un corps enseignant mixte s'adressant à des classes mixtes puisse systématiquement et partout établir une même discrimination entre filles et garçons? Poser cette question, c'est démontrer l'absurdité de l'hypothèse et la nécessité d'un effort scientifique dont bénéficieront d'ailleurs les jeunes de la métropole pour faire un réel bilan, préciser les axes de recherche pédagogiques, donner aux facteurs affectifs, culturels et sociaux leur véritable importance afin d'élaborer une pédagogie adaptée.

Certes, les enseignants sont concernés. Ils seraient d'ailleurs les premiers à bénéficier d'un effort qui ne les laisserait plus seuls et démunis face à des difficultés objectivement insurmontables dans les structures actuelles.

Nous connaissons d'ailleurs très mal leur situation et leurs problèmes et nous nous posons beaucoup de questions. Par exemple, en nous limitant à l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire, y a-t-il dans les départements d'outre-mer des enseignants sans formation pédagogique? Ou disposant d'une formation insuffisante? S'il en était ainsi, à qui la faute?

Si les titulaires ne bénéficient pas d'une formation pédagogique adaptée, à qui la faute? Si les enseignants originaires de métropole ne bénéficient pas d'adaptation à leurs nouveaux élèves, à qui la faute?

Si l'on en juge par les actes et les résultats, ce sont des problèmes qui, jusqu'à présent, ne semblent avoir intéressé personne, ni au rectorat, ni dans les inspections générales, ni dans les ministères.

Mais nous qui nous interrogeons, nous découvrons que nous nous attaquons à des problèmes mal connus et mal traités, qu'il s'agisse des enseignants ou de l'ensemble de la fonction publique.

Des études ou des enquêtes nous semblent indispensables et urgentes.

J'envisageais de suggérer la constitution d'une commission d'enquête sénatoriale. Vous m'avez, monsieur le secrétaire d'Etat, en quelque sorte devancé en confiant à un haut fonctionnaire une mission de concertation avec les organisations syndicales des départements d'outre-mer sur la situation des fonctionnaires en poste dans ces départements. Cela prouve que l'insuffisance de l'équipement statistique et des formations qui nous gênent beaucoup constituent également pour vous un obstacle. Nous ne sommes donc pas les seuls à penser que nous appréhendons mal certaines situations. Votre initiative est intéressante, mais nous ne sommes pas certains qu'elle apportera au Parlement ce dont il a besoin et ce n'est évidemment pas par ce moyen que le Sénat exercera son devoir de contrôle.

Certes, je reste quelque peu réservé à l'égard de ma propre proposition, car, essentiellement soucieux d'efficacité j'éprouve un certain scepticisme quant à l'influence des conclusions d'une commission d'enquête sur la politique du Gouvernement.

Mais le débat est ouvert et votre commission est ouverte elle aussi à toutes concertations répondant à sa préoccupation et à sa question: que faire?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous m'avez dit, le 6 novembre dernier: « l'emploi, c'est d'abord le développement économique ». C'est parfaitement exact. Mais le développement économique, c'est aussi les hommes qui l'impulsent et mieux vaut qu'ils soient formés en conséquence. C'est une autre réalité et si, demain, une grande entreprise offrait des emplois diversifiés et de différents niveaux en qualité suffisante pour résorber la totalité ou la quasi-totalité du chômage de l'un de nos départements d'outre-mer, pourriez-vous disposer des hommes et des femmes ayant un niveau scolaire de base suffisant pour acquérir les formations qu'exigent les emplois proposés?

La réponse objective à cette question existe, consternante: l'agence nationale pour l'emploi de Fort-de-France nous a appris, lors des assises de décembre dernier, que 65 p. 100 des jeunes chômeurs à la recherche d'un premier emploi n'ont pas le certificat d'études. Cela vaut tous les commentaires, mais j'insiste néanmoins sur la gravité d'un constat qui pèsera lourdement sur l'avenir des hommes et de leur région; combien est grave pour les jeunes cette corrélation entre le chômage et l'absence totale de formation!

Je dois préciser que ces constatations faites par l'agence nationale pour l'emploi sont recoupées par les résultats du recensement de 1973, effectué par l'I. N. S. E. E. et portant sur 11 712 chômeurs à la recherche d'un emploi. Elles sont donc parfaitement irréfutables.

C'est une première réponse à l'autosatisfaction du ministère de l'éducation, mais il en est une autre: c'est la conclusion du rapport de la commission du VII^e Plan pour les départements d'outre-mer dont voici quelques extraits: « Dans les départe-

ments d'outre-mer, la moitié des dépenses de l'Etat est affectée à l'enseignement... Pourtant, l'académie des Antilles-Guyane a l'un des plus faibles taux de réussite au baccalauréat. »

Je me dois d'attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit bien d'un taux calculé par rapport au nombre d'élèves s'étant présentés à cet examen. Il ne fait donc pas intervenir le nombre des échecs observés tout au long des études.

Il y a, en effet, longtemps, lorsqu'on en arrive au niveau du baccalauréat, que les 65 p. 100 de jeunes chômeurs sans C. E. P. ont été abandonnés, que les neuf classes de sixième de tel établissement se sont réduites à une seule classe de troisième. Quant à ces élèves de terminale, dont on dit qu'ils réussissent mal au baccalauréat, notons encore que 77 à 80 p. 100 d'entre eux sont en retard. Mais, là encore, les Antillais et leurs professeurs ne pouvant être considérés comme moins doués que les autres, il faut conclure qu'une telle situation ne peut se perpétuer; il faut donc y trouver des remèdes, d'autant que la commission du VII^e Plan précise en outre que « l'enseignement n'a pas abouti à une formation utilisable, et que l'enseignement professionnel n'est ni assez développé, ni assez souple, pour fournir des jeunes qualifiés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce... ».

Vous trouverez dans le rapport écrit une très bonne description des filières de formation et de leur contenu reproduisant intégralement les informations fournies par le secrétariat général à la formation professionnelle, dont il convient de souligner l'importante contribution à nos travaux. Je vous demande de vous y reporter en n'oubliant pas que cette formation est bâtie en quelque sorte sur du sable, ce que confirme l'existence du service militaire adapté, qui, en dispensant une pré-formation professionnelle et une formation professionnelle débouchant sur un diplôme de F. P. A. — formation professionnelle des adultes — confirme par là même les carences et les échecs situés en amont.

Vous trouverez également la présentation de l'enseignement supérieur et constaterez notamment l'absence d'instituts universitaires de technologie.

Nous ne devons pas nous dissimuler que nous nous trouvons devant des problèmes très difficiles à résoudre. Difficiles, parce que l'espace économique sur lequel porte l'effort de formation est réduit, que, par conséquent, toute formation créée pour répondre à un besoin atteint rapidement le niveau de saturation et que, si elle persiste, elle crée des chômeurs. Difficiles, parce que, si l'on pense à satisfaire les besoins futurs ou si l'on veut organiser le perfectionnement, les échanges et les confrontations indispensables, se posent les problèmes des stages à l'extérieur des départements d'outre-mer, de l'éloignement et du retour au pays. C'est un problème d'actualité.

Les travailleurs des départements d'outre-mer qui acquièrent en métropole une qualification et une expérience professionnelles intéressantes pour l'économie de leur pays ne bénéficient pas de structures de réintégration. L'une des revendications présentées lors des assises pour le développement était que le Bumidom, qui organise l'émigration, favorise également le retour des ressortissants des départements d'outre-mer dans leurs départements respectifs. Qu'en est-il de cette demande?

Vous remarquerez, mes chers collègues, que nous n'avons pas parlé des ressortissants des départements d'outre-mer travaillant en métropole. Leurs problèmes sont très liés à tout ce que nous venons de dire, mais nous envisageons, car là aussi les données importantes nous font défaut, d'aborder cette importante question dès que nous aurons pris les contacts nécessaires et rassemblé les informations indispensables sur leur formation initiale, les emplois occupés, le taux de chômage, les conditions de départ et d'accueil, les conditions de vie, les problèmes du retour dans les départements d'outre-mer, les problèmes des jeunes, en fonction de leur niveau de formation initiale.

Je voudrais faire quelques remarques sur le travail des femmes, à partir de faits observés en Martinique. Les jeunes filles qui pressentent qu'elles ne seront pas admises en classe de seconde se préoccupent alors de la recherche d'une autre filière. Leur choix porte évidemment sur les filières traditionnelles et, particulièrement, sur les emplois de bureau, car elles n'ont d'autres modèles que ceux qu'on leur offre.

Des motivations se manifestent également pour la police et l'armée.

La formation d'aide soignante suscite des vocations, mais qu'arrivera-t-il lorsqu'il y aura saturation? Une tendance nouvelle se développe depuis peu: celle de travailler au pays; mais ce n'est pas le seul problème que rencontrent celles qui se tournent vers des formations n'existant qu'en France ou nécessitant des stages d'application ou de perfectionnement hors des départements d'outre-mer.

Je vous ai dit que les filles suivaient l'enseignement mieux que les garçons et il semble que les brevets d'enseignement professionnel industriels, généralement peu prisés, intéresse-

raient peut-être plus les filles que les garçons, mais, dans les départements d'outre-mer comme en France, les habitudes, les mentalités font obstacle aux débouchés.

Des jeunes filles ayant obtenu un brevet d'enseignement professionnel froid industriel ne trouvent pas de travail, car les employeurs préfèrent les garçons, même non diplômés.

Il faut dire que les filières plus traditionnelles n'offrent pas toujours les débouchés espérés ; par exemple, il m'a été signalé que les élèves issus d'une classe de brevet d'enseignement professionnel, option comptabilité, ayant trouvé un emploi, n'occupaient aucun poste en rapport avec leur formation et leur discipline. Cela peut surprendre, sauf si l'on connaît les étonnants rapports entre la planification scolaire et la planification économique en France.

Pour terminer, je dirai ma ferme conviction que le développement économique des D.O.M. ne se fera pas sans que les femmes y aient leur place et toute leur place, sans que soient reconnues leurs qualités et leur nécessaire promotion. Il s'agit là encore d'un problème de culture, de mentalité, d'évolution, mais c'est ainsi.

Retenons aujourd'hui à ce sujet un seul chiffre : 60 p. 100 des demandeurs d'emploi en Martinique sont des femmes de moins de vingt-cinq ans.

Malgré ma hâte, mes chers collègues, l'heure avance...

M. le président. Je n'osais pas vous le dire, car votre rapport intéresse tout le Sénat, monsieur Parmantier.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Je vous demanderai de vous reporter au rapport écrit en ce qui concerne les aides aux créations d'emplois et l'indemnisation du chômage. A propos de cette dernière, il convient de savoir que les avantages dont bénéficiaient les chômeurs dans les départements d'outre-mer étaient très inférieurs à ceux qui étaient accordés aux chômeurs métropolitains, qu'un décret doit prochainement intervenir pour y apporter des remèdes, que nous considérons encore comme insuffisants.

Vous trouverez exposés dans ce rapport tous les problèmes concernant les aides aux créations d'emplois, sur lesquelles il y a certainement beaucoup à dire.

Je me dois maintenant d'attirer l'attention du Sénat sur un problème qu'a d'ailleurs commencé à évoquer notre rapporteur. M. Jager a dit tout le bien qu'il pensait de la réforme des structures du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Cette observation me dispense d'en souligner le côté positif.

Je vais souligner un problème différent. En effet, il y a discordance entre la présentation des documents qui correspondent à l'ancienne organisation administrative et le nouvel organigramme du secrétariat d'Etat aux D.O.M. Monsieur le secrétaire d'Etat, notre commission m'a mandaté pour vous demander des précisions. En effet, aucune traduction des réformes de structures promulguées par les décrets du 4 octobre 1979 n'est perçue au travers des documents soumis au Parlement.

La présentation de deux fascicules budgétaires distincts pour les D.O.M. et les T.O.M. est toujours de mise comme le vote distinct des crédits.

Mais depuis le budget voté l'an dernier, une direction du ministère de l'intérieur, celle des départements d'outre-mer, pour laquelle des crédits sont soumis au vote du Sénat, a été supprimée.

La direction des territoires d'outre-mer disparaît ou semble disparaître et deux nouvelles directions dont l'organisation est fondamentalement différente des précédentes, ont été constituées.

Ces documents soumis à notre approbation ont été établis sur la base d'un organigramme et de services qui, en administration centrale, n'existent plus.

Or, l'application des articles 33, 41 et 43 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 interdit au Gouvernement d'utiliser notamment la procédure des services votés pour des crédits concernant les structures nouvelles.

Les anciennes directions ayant été supprimées, le personnel issu de cadres différents ayant été réparti dans de nouvelles structures, il appartiendrait au Parlement — je ne suis pas juriste, c'est une question que je me pose et que je vous pose — de se prononcer sur l'ensemble des crédits destinés à la nouvelle administration centrale, en s'informant particulièrement de l'adéquation des moyens prévus aux objectifs poursuivis.

Le Conseil constitutionnel, par sa décision du 30 septembre 1974 notamment, a montré l'intérêt qu'il portait à la description, par la loi de finances, de l'exacte réalité des services administratifs et au respect du pouvoir de contrôle du Parlement.

Votre commission, saisie de ces problèmes, m'a mandaté pour vous faire part de ces questions préoccupantes. En outre, l'étude de l'organigramme pose un certain nombre de questions relatives aux personnels concernés. Je passerai très vite sur ce point, mais il est important.

M. le président. Monsieur Parmantier, vous avez dépassé votre temps de parole de dix minutes.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. Vous faites bien de me le rappeler, monsieur le président, je vais me hâter de conclure.

Des secteurs clés, comme le tourisme, les affaires européennes, ne sont pas encore pourvus. Quels corps de fonctionnaires ont vocation à occuper les postes en cause ? Les emplois budgétaires sont-ils des emplois du ministère de l'intérieur ou des emplois propres à une structure constituant une entité distincte de corps spécifiques ?

J'aurai encore d'autres questions à vous poser, mais nous pourrions peut-être y revenir à l'occasion.

Concernant les crédits inscrits à votre budget, votre commission remarque, ainsi qu'elle l'avait déjà observé en 1978, que la dispersion des crédits inscrits, d'une part, dans le budget du secrétariat d'Etat aux D.O.M. - T.O.M. et, d'autre part, dans les différents ministères, rend très aléatoire la formation d'un avis, d'autant que certains transferts ont été opérés du secrétariat des D.O.M. - T.O.M. vers d'autres ministères.

Cependant, le tableau retrace l'évolution des dotations budgétaires par domaine et groupe de programmes et constitue le principal instrument d'appréciation des financements affectés par le budget de l'Etat aux départements d'outre-mer.

L'examen de ce tableau appelle plusieurs observations. Au moment où nous abordons le problème de la formation professionnelle, nous constatons qu'il y a une diminution des crédits attribués à la formation professionnelle. Les crédits consacrés à la recherche sont en stagnation en francs courants, par rapport à l'année dernière. En revanche, les dotations du fonds d'investissement des départements d'outre-mer sont en augmentation sensible : elles passent, en autorisations de programme, de 205 millions de francs, en 1979, à 222,4 millions de francs en 1980. Je n'insiste pas sur ce point, notre collègue M. Jager l'a déjà fait et je ne veux pas répéter ce qu'il vient de dire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vais en terminer, mais, qu'on me le pardonne, je ne pourrai quitter cette tribune sans avoir abordé le problème des rémunérations dans les départements d'outre-mer.

La distorsion entre le niveau des traitements de la fonction publique et ceux du secteur privé constitue une grave injustice et un handicap à la diversification des activités économiques : injustice car le Smic est encore inférieur de 20 à 25 p. 100 à celui de la métropole alors que les salaires de la fonction publique sont supérieurs de 40 p. 100 ; obstacle au développement économique en raison de l'intérêt évident des travailleurs à se procurer un emploi dans une administration. C'est ce que nous avons évoqué précédemment en citant l'exemple de Saint-Pierre-et-Miquelon où la création d'emplois ne résout pas le chômage, car les postes offerts par l'industrie locale n'intéressent que les travailleurs étrangers au département.

Mais il est clair que cette question doit être traitée globalement. Il importe donc d'engager simultanément une action progressive de revalorisation des salaires privés en majorant par étape le taux du Smic, d'étudier et d'exprimer clairement et honnêtement l'écart réel entre le coût de la vie dans les D.O.M. et en métropole.

En effet, s'il peut être admis que les majorations du traitement de la fonction publique sont modulées en fonction de cet écart, il convient « de ne pas mettre la charrue devant les bœufs ».

Je me permets de vous rappeler qu'en décembre 1978, les assises du développement des Antilles concluaient au maintien du régime fiscal particulier et des 40 p. 100 dans les D.O.M. Sans cet argent frais, le niveau actuel d'activité économique serait gravement menacé. C'est ce que les élus des D.O.M. continuent à affirmer et c'est ce que vous avez vous-même admis, monsieur le secrétaire d'Etat.

Notons tout d'abord qu'on ne peut toucher aux 40 p. 100 sans avoir bien précisé la nature de cet avantage. S'il s'agit d'une prime de vie chère, il faut d'abord admettre que la vie est chère pour tout le monde et qu'il convient en priorité de s'attaquer à ce problème. Sur ce point, je vous demande de vous reporter à la déclaration faite par notre collègue Pen, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, lors du débat du 6 novembre, soulignant qu'il valait mieux combattre les causes de la vie chère plutôt que d'en souligner les conséquences par le versement d'un sursalaire à une seule catégorie d'habitants.

Mais la bonne méthode n'est pas de commencer par la réduction des salaires, surtout à un moment où la crise et le chômage s'aggravent.

Vous avez vous-même exprimé la volonté de substituer à une action d'assistance une véritable politique de développement fondée sur la mise en valeur des ressources locales.

Mais une telle mutation suppose qu'il soit mis fin à certains privilèges de nature économique, à commencer par ceux dont bénéficient les milieux de l'import-export, qui pèsent lourd sur le coût des produits.

Nous ne minimisons pas la puissance des forces engagées pour défendre les intérêts acquis à une époque où la politique menée dans les D. O. M. manifestait la persistance de la tentation coloniale.

Pour notre commission, il s'agit donc avant tout, et essentiellement, d'examiner ce problème globalement et en commençant par résoudre, en particulier, ceux que je viens de souligner.

Je conclurai pour faire plaisir à M. le président.

M. le président. Monsieur Parmantier, ce n'est pas du tout pour me faire plaisir. Je suis ici pour faire respecter le règlement. Votre rapport, très intéressant, a déjà dépassé de quinze minutes le temps de parole qui lui est imparti.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis. C'était pour vous faire plaisir, monsieur le président, dans la mesure où vous êtes là pour faire respecter le règlement; et vous serez certainement heureux de voir que je le respecte.

Votre commission a adopté à l'unanimité le rapport pour avis qui lui a été présenté. Quant à l'adoption des crédits des départements d'outre-mer, elle a décidé à la majorité de ses membres, de s'en remettre à la sagesse du Sénat. Elle attend en effet les réponses que vous lui ferez, monsieur le secrétaire d'Etat, sur certains points que j'ai évoqués. Nos collègues se détermineront donc après avoir entendu vos réponses. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès 23 minutes ;
- groupe socialiste 23 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République. 13 minutes ;
- groupe communiste 9 minutes ;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe..... 5 minutes.

La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le ministre, une certaine évolution dans la rédaction du projet de loi de finances pour 1980, due à la conception nouvelle de la départementalisation économique, fait que l'examen du budget des départements d'outre-mer revient de plus en plus à examiner simplement les crédits mis à la disposition de votre ministère.

A son examen, l'action globale du Gouvernement est donc moins perceptible qu'avant : 797 millions sur 9 700, un peu plus du vingtième. Cette somme est de loin la moins importante parmi celles mises en place par les autres ministères. Elle est même largement dépassée par l'éducation, la santé, etc. C'est aussi, paraît-il, le signe d'une intégration plus complète !

L'auditeur non averti pourrait croire, par le biais de cette intégration dans le principe — principe, d'ailleurs, très loin des réalités du moment — que votre ministère est devenu sans importance, ou perdrait son influence primordiale.

C'est donc cette interprétation fautive que je voudrais bannir des esprits distraits, car les autres ministères se sont toujours montrés incapables de comprendre nos problèmes spécifiques, et je citerai tout à l'heure à ce propos deux exemples entre mille.

Vous restez à nos yeux celui qui a le plus de valeur et qui présente le plus d'intérêt pour nous, parce que vous connaissez nos réalités; et, bien que votre mission de gestionnaire diminue petit à petit, vous avez à jouer un rôle important de coordination, d'impulsion et, surtout, à vous battre pour faire admettre par les autres ministères notre particularisme, car il y a plus de vingt années d'erreurs graves à redresser.

Pour jouer ce rôle efficace, qui doit répondre aux attentes et aux espérances de notre population, vous devez, monsieur le ministre, faire des élus socio-professionnels et politiques vos conseillers privilégiés. Ils sont et restent ceux qui vivent au contact des citoyens et traduisent mieux que personne leurs besoins et leurs préoccupations.

Il vous appartient de choisir les priorités sans délai, pour lutter contre les retards sans cesse accumulés, pour réduire les inégalités. Mais il vous faut l'accord des intéressés, car rien n'est plus mauvais que de vouloir le bonheur des gens malgré eux ou contre leur volonté.

Je ne répéterai jamais assez que la population, quel que soit son âge, veut participer activement au développement de sa région, se sentir concernée et concourir à l'élévation du niveau de vie. Il faut donc créer les moyens qui permettront à leurs initiatives de s'exercer; il faut réaliser des investissements moins coûteux, moins spectaculaires, certes, mais qui leur donnent l'occasion d'assurer une certaine responsabilité.

Abandonnez cette politique de prestige et de façade, et engagez-vous dans des actions pratiques et immédiates, car le temps des généralités est dépassé.

C'est pourquoi j'insiste à nouveau pour la création de zones artisanales dans les communes, d'installations portuaires pour les embarcations dotées de moteur intérieur, d'une réforme foncière pour mettre des terrains à la disposition des jeunes agriculteurs à des prix abordables. A quoi servirait la prime d'installation aux jeunes agriculteurs et les autres avantages si les prix des terrains sont prohibitifs? Et ils le sont. Pourquoi faciliter l'acquisition de navires de pêche si leur exploitation est difficile? Pourquoi diriger les jeunes vers les centres de formation, les centres techniques si leur installation est impossible, si les locaux, déjà rares, sont d'un loyer inabordable et souvent scandaleux?

Cette observation faite, et j'espère entendue, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, présenter certaines remarques sur votre budget.

L'analyse de l'augmentation d'une année sur l'autre des sommes affectées aux départements d'outre-mer fait apparaître un pourcentage plus faible que pour le budget national; cela est inquiétant pour une politique dite de rattrapage.

Comme chaque année, il est impossible de connaître les orientations du F. I. D. O. M. ni la part réservée à chaque département, et cela est d'autant plus grave que peu d'élus locaux participent à l'affectation de la section générale.

Néanmoins, en fonction du contrôle parlementaire *a posteriori*, je dois vous faire part d'une constatation, très désagréable pour mon département. J'aimerais connaître les raisons qui font que, systématiquement de 1976 à 1979, les dotations du F. I. D. O. M. réservées à la Martinique, sont nettement plus faibles que celles attribuées aux autres départements d'outre-mer, quels qu'ils soient — je tiens le relevé de cette répartition, fait sur quatre années consécutives, à votre disposition — alors que vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous avons connu le plus fort taux d'inflation, de France et de Navarre, 83,5 p. 100 de 1973 à 1978, et que les autres départements d'outre-mer ont connu un taux d'inflation analogue à celui de la métropole.

Vous n'ignorez pas qu'en 1978 c'est en Martinique qu'il y a eu le moins d'emplois créés de toute la France.

Faut-il penser que vous ne détenez pas de dossiers concernant mon département dignes d'être pris en considération?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez engagé le F. I. D. O. M. dans des actions louables encore en cours : plan d'aménagement des hauts de la Réunion, mise en valeur de la Côte sous le vent à la Guadeloupe. Le plan de développement de la Guyane a pris un excellent départ. Il serait souhaitable maintenant que vous vous intéressiez à la côte Caraïbes nord-ouest de la Martinique, secteur oublié de tous les services et ministères techniques.

Cette région était jadis prospère, Saint-Pierre, sa capitale, rayonnait sur les grandes et petites Antilles. Cette région, au temps de la colonie, comportait nombre d'usines et de distilleries. Elle a été le centre du commerce des épices, du sucre et du rhum. Aujourd'hui, elle est en train de se désertifier. Alors que cette zone dispose de ressources en eau importantes, les neuf communes qui en font partie n'ont pas la possibilité financière de faire les réserves foncières ni d'équiper les zones industrielles qui pourraient attirer les promoteurs. Si bien qu'Electricité de France, ne croyant plus à l'avenir de cette région, l'a classée en zone n° 3, c'est-à-dire prioritaire pour les délestages ou coupures de courant, ce qui fait fuir les industriels les plus téméraires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'attends de votre part un engagement précis, car cette population trop longtemps sacrifiée entend profiter sans délai des crédits du F. I. D. O. M., au même titre que les autres.

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur la question brûlante du chômage endémique, qui est devenu insupportable et pour lequel il faut prendre des décisions adéquates et rapides. Les mesures favorables, en la matière, à la métropole, sont inopérantes chez nous, car nous n'avons pas la même structure industrielle. Du côté de la métropole, il y a une industrie de pays développée hautement industrialisée; de notre côté, c'est une industrie embryonnaire de pays en voie de développement. Les possibilités d'embauche ne sont donc pas les mêmes, et de loin. Aussi, le troisième pacte national pour l'emploi sera-t-il d'une portée très limitée chez nous où il n'y a pas d'industrie nouvelle. De plus, les jeunes attendent toujours seize à vingt mois avant d'obtenir la qualification ou la formation professionnelle désirée. Pourtant, je suis intervenu à cette tribune, lors du vote de la loi, pour faire remarquer au Gouvernement qu'avec un taux de chômage cinq fois plus important qu'en métropole, et pour les raisons déjà citées, l'exonération des charges sociales devait être totale et non de 50 p. 100, comme cela est prévu dans la loi. Les collectivités locales, gros pourvoyeurs d'emplois à cause des travaux qu'elles réalisent, devraient, elles aussi, bénéficier du troisième pacte pour l'emploi.

Rien ne se fit, pas plus qu'il ne fût tenu compte de mon intervention demandant l'extension de la loi n° 79-13 du 3 janvier 1979 relative à l'apprentissage, aux jeunes de l'école de

pêche de Fort-de-France dirigés sur la pêche artisanale, l'Etat prenant à son compte les cotisations patronales et salariales, comme pour les apprentis du secteur sédentaire. Il m'a été répondu par la négative, en utilisant toutes sortes d'artifices, le Sénat ayant cependant adopté mon amendement.

On semble oublier que les jeunes des écoles nationales sont pris en charge par elles pendant leur embarquement, alors que ceux de nos départements antillais sont à la charge du patron pêcheur quand ils veulent les embarquer, ce qui ne se fait jamais vu le coût des charges sociales. Résultat : alors que, chaque année, quarante jeunes fréquentent cette école, qui fonctionne depuis plus de vingt ans, on peut compter sur les doigts de la main le nombre des jeunes cadres qui en sont issus. Et nous continuerons, monsieur le secrétaire d'Etat, à consommer du poisson pêché par les autres dans notre zone économique. Je dépose à ce sujet une proposition de loi ; je compte sur votre concours pour qu'elle vienne en discussion dans les meilleurs délais.

Je ne saurais conclure mon exposé sans évoquer devant vous deux problèmes intéressant nombre d'exploitants et de travailleurs agricoles. Il s'agit de l'union des S. I. C. A. et de l'usine du Lareynty.

L'union des S. I. C. A. — sociétés d'intérêt collectif agricole — groupe environ 3 000 exploitants représentant la petite paysannerie. Avec 1 300 hectares plantés en bananes, elle a assuré une production de 26 700 tonnes, soit le dixième de la production totale de l'île. Après le passage de David, ces bananeraies dont l'âge moyen est de quatre ans, nécessitent une plantation complète car, à cet âge, les rejets ne peuvent être remis en culture. Il leur faut un plan de restructuration sur quatre ou cinq ans et aussi une subvention de fonctionnement, car les douze S. I. C. A. vivaient de taxes à l'exportation de la banane ; sinon, c'est la fermeture complète alors que l'union des S. I. C. A. doit organiser totalement la collecte des fruits et légumes du marché local.

Il est inutile de vous démontrer la nécessité d'une telle organisation déjà engagée par une profession qu'il faut aider et soutenir. C'est le cas, monsieur le secrétaire d'Etat, des initiatives à encourager, car c'est le moyen de fixer l'exploitant à son monde rural, de favoriser l'exploitation familiale et de leur assurer un revenu décent. En redémarrant l'économie rurale, on peut résorber en grande partie le chômage de notre département.

Les fonds nécessaires peuvent se trouver dans la participation annoncée de la Communauté européenne, dans les recettes prévisibles du G. I. E. B. et dans les droits de douane encaissés, puisque notre quota est remplacé par des bananes africaines moins chères qui laissent au G. I. E. B. un boni très important qui sera versé au Trésor français et une recette exceptionnelle pour les douanes françaises.

S'agissant du Lareynty, il ne s'agit pas, aujourd'hui, de recenser ou d'analyser les causes et raisons de fermeture des différentes usines à sucre. Elles sont nombreuses et, hélas ! pas toutes professionnelles et techniques ; mais nous nous trouvons en face d'une volonté affirmée de réussir là où les autres ont échoué.

Les collectivités locales participent aux fonds de remise en état de l'usine. La région, le conseil général, la commune où elle est implantée sont décidés à apporter leur soutien. Dans cette expérience nouvelle, devant la détermination manifestée par le plus grand nombre d'engager leur responsabilité par des actes, l'Etat ne peut rester insensible. Vous pouvez, monsieur le secrétaire d'Etat, discuter du taux de votre participation, mais de votre action dépendra celle des particuliers.

Il est certain que nous avons en la matière certains handicaps par rapport aux autres départements d'outre-mer, en ce qui concerne le rendement notamment, mais vous conviendrez que les mesures engagées en faveur de la relance de l'industrie sucrière dans les départements de la Réunion et de la Guadeloupe n'ont jamais été prises chez nous.

Aujourd'hui, l'état d'esprit semble être différent. Ce sont les planteurs, moyens et petits, qui exploiteront l'outil. Cette expérience est déterminante pour l'avenir et vous ne pouvez vous y soustraire. J'insiste sur le fait qu'il faut faire fonctionner le Lareynty pendant au moins deux ans pour attendre le démarrage de la société d'économie mixte. (Applaudissements.)

M. le président. Je n'ai pas voulu interrompre M. Lise, d'abord parce qu'il est élu d'un département d'outre-mer, ensuite parce que la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe ne disposait que de cinq minutes.

Cependant, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir, dans toutes la mesure du possible, faciliter la tâche du président, car vous comprendrez, ne serait-ce que par égard pour les services, que nous pourrions difficilement ajouter une séance de nuit à toutes celles qui ont déjà marqué nos travaux depuis le début de cette semaine.

La parole est à M. Henry.

M. Marcel Henry. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dois tout d'abord vous présenter aux uns et aux autres des excuses car, une fois de plus, je veux

vous parler du statut de Mayotte, et je me rends bien compte que cette assemblée en a déjà trop souvent entendu parler. Mais qu'il s'agisse du débat sur l'économie de l'outre-mer, il y a peu de temps, ou du débat budgétaire, aujourd'hui, je suis obligé de vous parler de la principale préoccupation des Mahorais — leur avenir institutionnel — non pas qu'il s'agisse d'une préoccupation exclusive ou que Mayotte n'ait aucun problème économique ou financier. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat — ceux de mes collègues qui sont venus à Mayotte le savent bien aussi — que notre pays a été oublié dans un grave état de sous-développement général et que tout y est à faire. Et pourtant, ce que les Mahorais demandent aujourd'hui, ce qu'ils exigent, c'est tout simplement de pouvoir rester Français et donc que leur avenir, dans l'ensemble français, soit assuré par un cadre institutionnel solide.

Il y a, comme vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, plusieurs solutions institutionnelles envisageables pour Mayotte. Depuis plus de vingt ans, les Mahorais en proposent une : la départementalisation ; depuis quelques semaines, vous en proposez une autre : le maintien du statut actuel de collectivité territoriale. Il me semble que cette divergence d'opinions nous impose aujourd'hui de procéder ensemble à une sorte de bilan des trois années du statut actuel avant d'envisager ce que pourrait être l'évolution vers la solution départementale.

Depuis le 24 décembre 1976, Mayotte est dotée du statut unique en France de collectivité territoriale de la République, et je suis obligé de dire que ces trois années ont consacré le double échec de cette solution institutionnelle au plan administratif comme au plan politique.

Bilan administratif d'abord : lors du dépôt de son projet de loi, votre prédécesseur nous disait, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce nouveau statut permettrait à Mayotte de profiter tout à la fois des avantages des départements d'outre-mer et de ceux des territoires d'outre-mer. Trois années ont passé, et parce que vous avez mis en place un hybride réglementaire, qui est à l'origine de tous nos problèmes financiers et économiques, je peux dire aujourd'hui que nous cumulons les inconvénients des deux statuts.

Car il s'agit bien d'un hybride, tant en ce qui concerne la législation qu'en ce qui concerne la réglementation. L'essentiel du nouveau cadre que le Gouvernement devait mettre en place par voie d'ordonnances avant le 1^{er} juillet 1979 a été oublié dans les cartons de vos services, monsieur le secrétaire d'Etat. De ce fait, la plupart des arrêtés importants qu'a pris votre préfet sont illégaux, car dépourvus de fondement, et cette nouvelle réglementation n'est donc pas appliquée. Au contraire, on continue à Mayotte à appliquer les délibérations et les arrêtés du territoire des Comores, alors même que les événements de 1975 ont prouvé leur complète inadaptation ; il s'agit, en effet, de textes injustes, abusifs, de textes de circonstance destinés le plus souvent à briser la résistance des Mahorais contre le gouvernement territorial. Par ailleurs, législation et réglementation étant imprécises, la concurrence entre les textes comoriens et métropolitains nous abandonne à l'arbitraire le plus complet des administrations parisiennes, qui tranchent en fonction de leur intérêt du moment. On a vu, sur le même sujet, deux ministères, et parfois deux directions du même ministère, adopter des positions différentes. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, l'imbroglie juridique dans lequel nous a précipité l'incohérence du statut actuel.

Mais le problème n'est pas seulement juridique ; il comporte des conséquences graves aux plans financier et économique. Voyons quelques exemples des difficultés financières que provoque notre statut.

L'article 9 de la loi du 24 décembre 1976 prévoit l'intervention directe à Mayotte des ministères techniques, des établissements publics nationaux ou des entreprises nationales, mais le service de la santé et celui de l'équipement sont aujourd'hui les seuls dont les personnels soient payés par des fonds d'Etat, en sorte que Mayotte, qui est sans doute la collectivité la plus pauvre de la République, paie elle-même les instituteurs et les agents de la direction de l'agriculture pour un total annuel de l'ordre de cinq millions de francs.

Autre exemple : celui du réseau routier national. La route du nord de l'île avait été commencée avant l'indépendance des Comores par le F. I. D. E. S., qui intervient dans les territoires d'outre-mer ; il y reste aujourd'hui 6 millions de travaux à effectuer. Mayotte n'est plus un territoire d'outre-mer, donc le F. I. D. E. S. ne veut pas le financer ; Mayotte n'est pas encore un département d'outre-mer, donc le ministère des transports s'y refuse également. Le résultat est, là encore, que les collectivités locales de Mayotte vont payer la construction d'une route nationale.

Dernier exemple, si vous voulez bien, celui de la dotation globale de fonctionnement. L'ancien V. R. T. S. — versement représentatif de la taxe sur les salaires —, devenu la D. G. F. dotation globale de fonctionnement — avait été refusé à la

collectivité territoriale au motif que Mayotte ne connaissait pas les bases de calcul tirées de la fiscalité locale qui en permettent l'attribution. Dans le même temps, le V. R. T. S. était accordé à Saint-Pierre-et-Miquelon, par référence à la moyenne des attributions dans les quatre autres départements d'outre-mer et sans référence aux bases de calcul habituelles. Là encore, c'est bien le statut départemental qui était déterminant.

Catastrophique au plan des financements publics, le statut actuel comporte également de graves inconvénients à celui du développement économique de l'île. Mayotte ne bénéficie ni du régime départements d'outre-mer, ni du régime territoires d'outre-mer, d'aide aux investissements privés, qu'il s'agisse des aides directes sous forme de primes, des aides indirectes sous forme d'avantages fiscaux ou du crédit aux entreprises. D'ailleurs, si aucune des grandes banques susceptibles d'accorder des crédits professionnels ne veut s'engager à Mayotte, c'est bien en raison de l'incertitude qui pèse sur notre statut.

Les entreprises sont donc invitées par le statut à ne pas s'installer à Mayotte, d'autant que le système fiscal hérité du territoire des Comores et qui fait reposer le budget local sur les droits de douane exclusivement constitue, lui aussi, une véritable entrave au développement économique.

Nous avons vu récemment, en lisant le rapport pour avis présenté à l'Assemblée nationale par M. Séguin, que le volume des crédits publics était très directement lié au statut. Nous voyons maintenant, par ces quelques exemples, que ce statut, qui a vos préférences, décourage les investissements privés.

Pour les Mahorais, il n'est pas question d'accepter la prolongation de ce statut d'autant que, face à ses incohérences administratives, il ne comporte aucun avantage politique.

En proposant le statut de collectivité territoriale en 1976, le Gouvernement avait pensé désarmer l'opposition des Etats africains très hostiles, comme on imagine, à la départementalisation de Mayotte. Or, les critiques n'ont pas du tout désarmé ; au contraire, notre statut nous fait apparaître comme plus fragiles encore et nous désigne aux revendications des Etats les plus extrémistes des organisations internationales, qu'il s'agisse de l'O. U. A., de l'O. N. U. ou des non-alignés.

La convergence des opinions étant évidemment facile sur un sujet comme celui de Mayotte, il ne se passe pas de sommet ou de conférence sans que soit dénoncée l'appartenance de Mayotte à la France. Par le choix opéré en 1976, le Gouvernement a transformé un problème ponctuel en un problème permanent.

En outre, le problème de Mayotte constitue, pour les responsables comoriens, un remarquable alibi pour dissimuler leurs problèmes intérieurs, et ils ne manqueront pas, dans l'avenir, de jeter de l'huile sur le feu des revendications internationales.

Dans un contexte international particulièrement chaud et instable — je rappelle que nos voisins immédiats sont les Comores, les Seychelles, la Tanzanie et Madagascar — Mayotte aurait pu être un élément stable, facteur d'équilibre dans la région. Par la faute du statut actuel, elle constitue, au contraire, un des facteurs d'instabilité de l'Océan Indien.

S'il ne comporte aucun avantage diplomatique, le statut de collectivité territoriale ne présente pas non plus d'avantage politique au plan interne. Ce statut, qui laisse craindre les pires évolutions, met en lumière certaines contradictions gouvernementales.

Vous avez dit souvent, monsieur le secrétaire d'Etat, que Mayotte resterait française ; or les ministres des affaires étrangères et de la coopération ont pu dire exactement le contraire sans que vous protestiez. L'opinion publique métropolitaine, elle-même, ignore complètement Mayotte, car, avec ce statut, Mayotte, en réalité, n'a pas de statut. D'ailleurs, elle est, par exemple, la seule collectivité d'outre-mer à n'être pas représentée au Conseil économique et social.

Vous me disiez, l'autre jour, qu'une accession trop rapide au statut départemental inquiéterait nos amis des D. O. M., qui y verraient de la légèreté de la part du Gouvernement. Je crois que ce qui inquiète très sérieusement les D. O. M., c'est bien plutôt la légèreté avec laquelle vous traitez Mayotte, car ils y voient de façon symbolique la preuve que la politique gouvernementale, en ce qui concerne l'outre-mer français, est très sensible aux pressions internationales.

Enfin et surtout, l'instabilité du statut et vos déclarations récentes inquiètent les Mahorais, comme je vous l'ai déjà dit, car ils devinent revenues les années difficiles où nul ne savait ce que serait l'avenir de Mayotte.

Au plan administratif comme au plan politique, le bilan de ces trois années de statut particulier est donc déplorable et renforce la détermination des Mahorais d'accéder au statut départemental.

Il s'agit effectivement d'un vœu constant et quasi unanime des Mahorais, renforcés dans leur détermination par les convulsions que connaissent tous les Etats nouvellement indépendants et spécialement les Comores voisines. Mais les Mahorais ne veulent

pas n'importe quelle départementalisation. Ils ne veulent surtout pas être soupçonnés de la demander pour les avantages matériels directs qu'ils pourraient en tirer.

Nous demandons avant tout une garantie politique que seul le statut départemental peut nous apporter.

Quoi qu'on en dise, tous les autres statuts envisageables nous condamneraient à une évolution politique que les Mahorais redoutent. Nous voulons voir garanties notre liberté et notre sécurité dans l'ensemble français, et le Gouvernement ne peut pas refuser d'accorder cette garantie à Mayotte.

Qu'il faille, par ailleurs, adapter la législation et la réglementation métropolitaines pour tenir compte des spécificités mahoraises, nous en sommes bien d'accord, et mon ami Bamana, député de Mayotte, vous a fait, à cet égard, le 8 octobre dernier, des propositions précises auxquelles vous n'avez pas répondu.

Il vous proposait, au nom des élus de Mayotte, de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier les adaptations à apporter aux règles départementales habituelles.

M. Bamana estimait que ce groupe de travail permettrait de « distinguer les deux objectifs jusque-là confondus et entremêlés : assurer par la départementalisation la sécurité et la liberté des Mahorais, rendre compte, par un ensemble de règles adaptées, des particularismes de notre île ».

J'estime que cette confusion, ce malentendu sont soigneusement entretenus. Lorsque nous vous parlons du problème politique de la départementalisation, vous nous répondez à propos des difficultés administratives qu'elle suppose. Ces difficultés ne sont, en réalité, que le paravent de votre véritable motivation : Popinon des Etats africains, qui compte plus pour vous qu'une loi votée par le Parlement et que l'opinion des Français de Mayotte.

Moi, je vous propose tout simplement, monsieur le secrétaire d'Etat, de respecter la loi. Celle-ci prévoit un vote du conseil général, et le conseil général va voter. Elle prévoit la consultation de la population de Mayotte, et vous devez organiser cette consultation. Lorsque la population se sera exprimée — mais à ce moment-là seulement — vous aurez à déposer un projet de loi portant statut pour Mayotte.

Vous estimez que les parlementaires sont insuffisamment informés du problème mahorais ; mais que n'avez-vous organisé cette information depuis trois ans ? Vous aviez tout le loisir de créer, depuis 1976, les conditions d'une meilleure information et vous ne l'avez pas fait.

Aujourd'hui, parce que les échéances prévues par la loi approchent, vous allez, ici et là, quêter l'approbation de tel ou tel parlementaire à votre politique qui consiste à combattre la détermination des Mahorais. Je ne doute pas que vous en trouviez, mais j'estime que vous avez une assez curieuse conception de l'information, du dialogue et de la concertation.

Vous me disiez récemment, ici même, que, depuis 1976, de nombreuses missions parlementaires, de nombreux responsables réunionnais, de nombreux fonctionnaires de l'Etat et des magistrats de rang très élevé étaient allés à Mayotte et qu'ils en étaient revenus avec la même opinion que vous sur la perspective départementale.

Moi, je dis, monsieur le secrétaire d'Etat, que cela est faux ! Depuis 1976, aucune mission parlementaire n'est venue à Mayotte pour s'informer à propos du statut. Certains parlementaires sont venus à titre privé, d'autres dans le cadre de missions qui n'avaient rien à voir avec le statut, et ils n'ont rencontré ni les élus ni la population. Quant aux fonctionnaires que vous envoyez à Mayotte pour y prendre l'avis de votre préfet sur le statut, je ne suis pas étonné qu'à leur retour ils aient, sur cette question, la même opinion que vous. Je dis tout simplement, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne s'agit pas d'une information objective ni d'une concertation loyale.

Si vous souhaitez véritablement qu'on réfléchisse au cadre administratif de la gestion de Mayotte, pourquoi ne répondez-vous pas aux propositions de M. Bamana ? Et pourquoi ne lui dites-vous pas, au moins, que vous n'êtes pas décidé à leur donner de suite ?

Pour le reste, je crois effectivement normal et souhaitable qu'avant la discussion de votre projet de loi une délégation des commissions des lois des deux assemblées vienne à Mayotte s'informer de la réalité de l'aspiration départementale et de la nécessité d'adapter, comme le prévoit l'article 73 de la Constitution, les règles applicables à la métropole.

Ces parlementaires pourront juger de tous les aspects du problème, car nous les recevrons et nous ne leur dissimulerons rien ni personne ; ils pourront aller où bon leur semblera pour rencontrer qui ils voudront. Il s'agira là d'une véritable mission parlementaire d'information et non pas d'une mission surprise qui se rend à Mayotte au moment même où vous savez que les parlementaires mahorais se trouvent en métropole.

Dans ces conditions, je suis sûr que les députés et les sénateurs ainsi informés inviteront leurs collègues à soutenir le choix des Mahorais : rester Français par la départementalisation.

A vous, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne demande que de respecter la loi et de ne pas laisser penser aux Mahorais qu'ils sont des Français dont la France ne veut pas. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, la discussion du budget des départements et territoires d'outre-mer est traditionnellement le rendez-vous annuel des parlementaires et du ministre responsable. C'est aussi l'occasion, pour les uns et les autres, de faire le point des situations locales et d'examiner la politique suivie pour en tirer des raisons d'espérer ou de craindre pour l'avenir de leur circonscription.

Aujourd'hui, mon propos sera bref. Cette brièveté s'explique par le fait que nous avons eu, ici même, le mardi 6 novembre 1979, un long débat provoqué par le dépôt de onze questions orales et, à cette occasion, l'essentiel a été dit pour mettre l'accent sur ce qui n'allait pas, ainsi que sur les solutions qui s'imposent pour y remédier.

Cette brièveté s'explique également par le fait que, plus que jamais, j'ai le sentiment que ce n'est pas à l'occasion de la discussion de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous trouverons les solutions que nous recherchons, car il s'agit avant tout d'un projet de fonctionnement. Ce sera seulement au moment de la discussion des budgets des ministères techniques.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, s'élève à 597 270 000 francs, en augmentation de 12,5 p. 100 par rapport à celui de 1979.

D'après M. le rapporteur spécial, ce taux serait de 19,9 p. 100, compte tenu des 39 millions de francs relatifs à l'aide au sucre qui passent de votre budget à celui de l'agriculture.

Quant aux crédits de l'ensemble des ministères techniques affectés aux six départements que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon, ils s'élèvent à 9 644 600 000 francs, dont 8 686 200 000 francs pour les dépenses civiles et 958 400 000 francs pour les dépenses militaires. C'est tout à la fois beaucoup et trop peu. Je m'expliquerai sur cette apparente contradiction.

J'ai déjà eu l'occasion de dire, à cette tribune, que la départementalisation était la seule chance de la Martinique et celle, aussi, de toutes ces vieilles colonies qui, depuis plus de trois siècles, sont présentes aux côtés de la France pour le meilleur comme pour le pire.

Mais cette adhésion totale à la départementalisation ne m'enlève absolument pas le droit de critiquer librement la politique suivie par le Gouvernement, tant en métropole que dans mon département.

L'aide que la France nous apporte dans le cadre de la solidarité nationale n'est pas négligeable. Ne pas le reconnaître serait commettre une intolérable injustice et une véritable ingratitude.

Si l'objectif de la France est de nous injecter de la morphine pour nous permettre de mieux supporter nos maux sans jamais les guérir, les crédits réservés aux départements et territoires d'outre-mer sont nettement trop importants. En revanche, si l'ambition de la France — je le crois du plus profond de mon cœur — est de hisser les départements d'outre-mer à la hauteur des départements métropolitains, cette aide est manifestement insuffisante.

En effet, comment obtenir le nivellement recherché qui est subordonné, d'une part, à l'application intégrale dans nos départements de toutes les lois sociales avec leurs conséquences péculaires et, d'autre part, non seulement à l'assainissement, mais encore au développement de notre économie, sans traduire cette volonté dans les lignes budgétaires qui intéressent les départements d'outre-mer ?

Comment pouvez-vous espérer obtenir ou amorcer ce nivellement dans un ensemble de crédits qui passe, pour l'ensemble des départements d'outre-mer, de 8 618 700 000 francs en 1979 à 9 644 600 000 francs en 1980, soit une augmentation inférieure à 12 p. 100, alors que le budget de l'Etat croît de 14,3 p. 100 et que l'érosion monétaire est voisine de 12 p. 100 !

En l'état, votre mission, monsieur le secrétaire d'Etat, est impossible et vous ne la remplirez que lorsque les moyens seront à la dimension de l'ambition de la France, c'est-à-dire quand les crédits pour les départements et territoires d'outre-mer augmenteront plus vite que ceux de l'Etat pour vous permettre de rattraper notre retard et à condition que cet accroissement soit supérieur au taux de l'augmentation du coût de la vie.

Réalisez ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, et faites-le vite, avant que le cartérisme, la xénophobie et le racisme ne vous l'interdisent !

Un homme d'Etat français aurait dit, voilà moins de vingt ans à propos des départements d'outre-mer : « Voilà des danseuses qui coûtent cher ». Ce thème est aujourd'hui repris dans le livre intitulé « Les danseuses de la France », publié aux Editions Plon.

Ce n'est ni le lieu ni l'heure pour un parlementaire d'apporter la contradiction à un auteur mal informé, mais il n'empêche que ce livre, dont l'objet est de discréditer l'ensemble des habitants des départements et territoires d'outre-mer, peut y parvenir si nous n'y prenons garde et si le Gouvernement n'apporte pas à son auteur la réponse objective qu'il mérite.

De cette tribune, je souhaite donc, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'au nom du Gouvernement vous rappeliez à tous ceux qui l'ignorent, ou qui feignent de l'oublier, que les droits des citoyens des départements et territoires d'outre-mer à la solidarité nationale sont non pas l'effet d'une quelconque complaisance mais la contrepartie des servitudes et des sacrifices consentis par eux depuis plus de trois siècles pour la défense, la grandeur et le rayonnement de la France.

Cela me paraît tout aussi important que le budget de 1980 et, en tout cas, préalable à la préparation de prochains et meilleurs budgets. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'avis réservé de la commission des affaires économiques en dit long sur la situation des départements d'outre-mer.

Pour ma part, intervenant depuis quelques années sur ces questions, je me rends compte à quel point nous devons nous répéter, à quel point nos remarques sont sans effet et combien la situation s'aggrave.

Chaque jour, dans ces départements, le malaise ne fait que s'accroître et les tensions sociales se font plus violentes à mesure que les inégalités et les discriminations sociales s'accroissent. C'est ainsi que, si l'allocation chômage n'est pas versée dans les départements d'outre-mer, les nouvelles dispositions gouvernementales restrictives en matière de santé sont applicables et rendent encore plus difficile le fonctionnement des services et des collectivités locales.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, pare au plus pressé mais il n'a ni la forme ni les moyens susceptibles de faire rattraper le temps perdu et de mener une véritable politique en faveur des départements d'outre-mer.

On enregistre, certes, une légère augmentation en étudiant la répartition des crédits à travers les divers ministères mais l'on doit particulièrement regretter que huit d'entre eux connaissent une diminution au rang desquels on retrouve ceux de l'industrie, de la santé et des universités, comme si ces secteurs étaient pourvus et n'avaient pas besoin de dotations supplémentaires.

La conférence interrégionale que vous aviez organisée n'a pas connu — c'est le moins que l'on puisse dire — un succès d'affluence. Les élus de la Guyane avaient en totalité décliné votre invitation. Ce n'est pas pour « bouder » vos projets ou pour toute autre raison. Mais que pensent les représentants des collectivités en recevant votre plan régional de développement ? « Un de plus », se disent-ils et, sans vouloir mettre en cause votre souci d'aboutir, nous ne pouvons nous empêcher de penser : « Et s'ils avaient encore raison ? ». On ne tarderait pas à voir apparaître, sous une autre forme, un autre projet et l'on est en droit de se demander jusqu'où ira la patience de ces populations. Sans vouloir trop me référer à des situations passées, l'on peut craindre des solutions que nous ne souhaitons ni les uns ni les autres.

Grande déception, donc, à la suite de plans et projets sans cesse remis en question avant qu'ils aient connu un semblant d'exécution !

L'an dernier, j'avais évoqué devant vous le développement que méritait l'exploitation du bois et l'implantation d'une importante unité de pâte à papier. Ce projet a rejoint les autres au rang des oubliés et l'on annonce, dans ce domaine, la mise en place d'unités de taille moyenne. Mais, alors, que de temps perdu ! Et croyez-vous que ce soit le fait de changer la taille des exploitations qui apportera la solution ?

Il ne faut pas se cacher la vérité : tant qu'il n'y aura pas d'équipements électriques suffisants, non pas comme c'est le cas actuellement à partir de centrales diesel, mais à partir de réalisations hydrauliques, tant qu'il n'y aura pas un bon réseau routier dans les zones d'exploitation forestière et un port bien équipé, nous n'obtiendrons que des résultats médiocres.

Dans le domaine agricole — c'est une chance de la Guyane — nous sommes confrontés aux mêmes déboires que dans les autres domaines. Le énième plan de mise en valeur connaît d'assez graves difficultés. Mais comment implanter une agriculture moderne et efficace sans former les hommes ? Les moyens existants de formation sont insuffisants et l'implantation d'un collège d'enseignement agricole est une nécessité absolue.

L'exportation des produits du sol n'apporte qu'une réponse partielle aux soucis des producteurs des Antilles et de la Guyane. La véritable innovation ne serait-elle pas dans la transformation et le conditionnement sur place ?

La récente nomination d'un secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires sera peut-être de nature à faire avancer les choses dans ce domaine particulièrement favorable à l'emploi.

Je voudrais, en terminant, souligner qu'en déposant la proposition de loi n° 1232 le groupe socialiste a conscience d'aller dans le sens de l'histoire en demandant pour les départements d'outre-mer la réduction des inégalités et privilèges et un accroissement des responsabilités locales, seules mesures susceptibles de favoriser le développement et de préserver la paix sociale.

A propos des inégalités et des privilèges, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez aujourd'hui l'occasion d'aller dans le sens de leur réduction en demandant, à l'article 69, le rétablissement du paragraphe II.

Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Pen, retenu dans son département, m'a prié de vous poser, en son nom, trois questions.

La première a trait à la construction de la seconde piste d'aviation. Malgré le coût élevé de l'opération — mais qu'il ne convient pas de rapporter au nombre d'habitants — M. Pen la considère comme un préalable indispensable à tout plan de développement de l'économie des îles. Monsieur le secrétaire d'Etat, en êtes-vous aussi convaincu, et comptez-vous toujours soumettre le problème à l'arbitrage du Premier ministre, étant donné l'attitude négative du ministère des transports ?

La deuxième question porte sur la prise en charge par l'Etat des dépenses relatives aux liaisons maritimes et aériennes avec le Canada. Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous confirmer que l'on « s'oriente » dans ce sens et que cette prise en charge deviendra effective à compter du 1^{er} janvier 1980 ?

La troisième question porte sur le fait que, tout en prenant acte de la récente augmentation du montant de l'allocation aux vieux travailleurs, augmentation financée par le relèvement de la cotisation d'assurance maladie — et tout en approuvant la modulation de ladite augmentation selon les charges supportées par les intéressés — M. Pen regrette qu'elle ne concerne finalement qu'une minorité de cotisants et que les taux des autres prestations versées par la sécurité sociale locale n'aient toujours pu être modifiés en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Il demande donc, à nouveau, la mise en place rapide de la caisse de prévoyance sociale prévue par les textes, afin de permettre l'actualisation de l'ensemble des prestations versées aux assujettis à la caisse. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre récent voyage aux Antilles a été marqué par les plus puissantes manifestations unitaires de protestations contre la politique coloniale du Gouvernement que l'on ait vues depuis longtemps.

Le conseil général de la Guyane ayant décidé de ne pas envoyer de représentants — il protestait ainsi contre votre politique — l'association des maires ayant condamné, à l'unanimité, le statut départemental et réclamant un statut qui irait dans le sens de l'autonomie, vous vous êtes trouvé seul ou presque lors de la troisième conférence interrégionale des Antilles et de la Guyane.

Pendant ce temps, à la Réunion, les salariés de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les travailleurs de la fonction publique conduisaient — à la quasi-unanimité — l'une des grèves les plus importantes de l'histoire de ce pays.

Si, de plus en plus nombreux et de plus en plus unanimes, les travailleurs et les populations des départements d'outre-mer — ainsi nommés pour mieux pérenniser l'exploitation coloniale — choisissent la voie de la lutte, c'est que, plus que jamais, votre politique, faite d'injustice et de mépris à leur égard, est reconnue pour ce qu'elle est : l'une des plus féroce ment antisociale et anti-démocratique que la France et les départements d'outre-mer aient connue depuis de longues années.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Rolande Perlican. Cette politique se traduit par une aggravation considérable du déséquilibre de l'appareil productif : le secteur agricole se dégrade ; le secteur industriel régresse ; le déficit des exportations par rapport aux importations ne cesse de s'aggraver.

Ces dix dernières années ont vu un recul massif de la production de la canne à sucre — moins 80 p. 100 à la Martinique, moins 50 p. 100 à la Guadeloupe.

La crise sévit dans le bâtiment, principal secteur industriel de ces pays. Il y a hypertrophie des emplois tertiaires et surtout un déséquilibre croissant entre une population active dont les effectifs stagnent et une population privée d'emploi qui ne cesse de s'accroître. Un actif sur cinq, selon les sources officielles, est au chômage. Compte tenu du sous-emploi total ou partiel, c'est près de la moitié de la population active qui, à la Réunion,

à la Guadeloupe et à la Martinique se trouve sans profession régulière ; 53 p. 100 des jeunes Guadeloupéens de quinze à vingt-quatre ans sont chômeurs déclarés.

A la Réunion, rien n'est offert aux 10 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

La seule solution que vous proposez à cette population, c'est l'émigration avec, pour intermédiaire, le Bumidom, véritable « négrier » des industriels et employeurs de la métropole. Contrairement à vos déclarations, cette solution est, pour les jeunes de ces pays, celle du désespoir.

En même temps que le chômage augmente, le niveau de vie ne cesse de régresser. Le coût de la vie dans les D.O.M. est de 40 p. 100 supérieur, selon l'I.N.S.E.E., à celui de la métropole, alors que les salaires y sont de très loin inférieurs : de 55 p. 100 pour les employés à 36 p. 100 pour le personnel de service à la Martinique. Le Smic n'est toujours pas aligné sur celui de la métropole.

Cette inégalité constatée au niveau salarial se retrouve au niveau des prestations sociales : pas d'allocation chômage ni de sécurité sociale pour les chômeurs ; allocations familiales au rabais, etc.

En dépit des promesses faites par MM. Giscard d'Estaing, Barre et Debré, aucun des problèmes sociaux touchant le logement, l'éducation, la santé n'a été résolu.

Combien de familles survivent dans la misère, avec les prestations comme seules ressources, ce qui les enferme de plus en plus dans la situation humiliante d'assistés !

Quand le Gouvernement décidera-t-il, enfin, d'appliquer l'élémentaire justice, de mettre à parité avec la métropole les droits sociaux et familiaux des populations des D.O.M. ? Cette revendication relève du respect des droits et de la dignité humaine.

Votre refus de mettre fin à de telles discriminations est une véritable provocation. Il est significatif du mépris du Gouvernement à l'égard de ces populations.

A l'occasion du sommet de la Guadeloupe, le Président de la République a résumé ainsi la politique du Gouvernement : « La départementalisation politique étant achevée, il faut construire la départementalisation économique. »

Or la départementalisation stérilise toute initiative car tout se décide à Paris. « La départementalisation économique », c'est, en fait, l'adaptation pour un meilleur profit du rôle attribué par les grandes sociétés capitalistes aux D.O.M., réservoir de main-d'œuvre, réservoir de produits tropicaux et coloniaux de consommation ; c'est le maintien des monopoles commerciaux avec la France, à des taux exorbitants, notamment à la Réunion.

Sa première application après le passage du cyclone David est la fermeture d'usines : à la Martinique, fermeture de l'usine sucrière de Lareynty ; à la Guadeloupe, fermeture par le groupe Empain-Schneider et la compagnie de navigation mixte de l'usine Blanchet à Morne-à-l'Eau. C'est aussi le remplacement de la canne à sucre et de la banane, non par des cultures vivrières, pourtant si nécessaires, mais par d'autres cultures destinées à l'exportation, notamment à la Martinique.

Agriculture d'exportation, sous-industrialisation, chômage, émigration, tout confirme votre volonté de pérenniser le fait colonial et de maintenir la population en situation d'assistée.

Votre budget en témoigne une fois de plus.

Telles sont les conséquences dramatiques de la politique dont vous et votre majorité êtes responsables. Tout ce que vous offrez à ces travailleurs se résume par : chômage, faim, misère, ou exil avec une autre forme d'exploitation dans notre pays.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, les populations des départements d'outre-mer n'acceptent pas cette situation. Des couches de plus en plus larges des populations réunionnaises, martiniquaises et guadeloupéennes ont engagé la lutte contre votre politique d'austérité aggravée, pour la reconnaissance de leur identité, de leurs spécificités culturelles, sociales, de leur indépendance économique, de leur droit à disposer de leur avenir, de leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Pendant que nous débattons au Sénat, à la Martinique, le secteur hospitalier est de nouveau en grève. Les étudiants luttent. La ville du Laurentin était hier ville morte pour défendre l'usine de Lareynty.

Georges Marchais a réaffirmé, au cours de son voyage à la Réunion, en avril dernier, ce que veut le parti communiste français : « Il est un principe qui pour les communistes est intangible, c'est le soutien du droit inaliénable de chaque peuple à décider librement de son sort. »

Nous le disons fermement : personne n'a le droit de dicter leurs choix aux peuples réunionnais, antillais ou guyanais.

MM. Marcel Gargar et Serge Boucheny. Très bien !

Mme Rolande Perlican. C'est à ces peuples et à eux seuls qu'il appartient de décider de leur avenir.

La majorité qui vous soutient va, encore aujourd'hui, voter ce budget. Nous ne manquerons pas de le faire savoir.

Nous, nous ne le voterons pas, car nous, communistes, nous apportons à ces travailleurs, à ces populations, notre soutien active dans leurs luttes contre l'exploitation, pour le progrès, pour la dignité et pour la liberté des peuples. (*Très bien ! Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

Je vous informe, mon cher collègue, que sur le temps de parole qui était imparti à votre groupe il vous reste sept minutes.

Mais, comme avec tous les élus des départements d'outre-mer, je serai indulgent.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, je vous remercie par avance de votre indulgence.

De nouveau, pendant quelques minutes — quelques brèves minutes, on vient de vous le dire — nous irons faire un tour à la Réunion.

Oh ! je ne vous dirai pas que la Réunion, c'est cette terre où les flamboyants rouges se détachent sur le bleu du ciel. Où est la réalité entre, d'un côté, *Paris Match* et, de l'autre côté, M. Marchais, qui vient crier à travers tous les départements d'outre-mer que « c'est un véritable scandale » !

MM. Marcel Gargar et Serge Boucheny. Il a raison.

M. Louis Virapoullé. La réalité n'est ni d'un côté, ni de l'autre. Nous sommes des hommes responsables, nous sommes des hommes qui, chaque jour, dans la mesure du possible, s'efforcent de rechercher où est le vrai bonheur et où est la réalité.

Oui, je l'ai dit — n'en déplaise à quelques-uns — la départementalisation a permis — et je parle pour les Réunionnais — aux 500 000 Français que nous sommes de nous engager dans un courageux combat contre les préjugés et de proclamer la vérité, sans faux-fuyants.

Je ne vais pas, mes chers collègues, entrer dans le détail des chiffres. D'autres l'ont fait avant moi, avec beaucoup de talent. Je voudrais d'ailleurs féliciter et remercier M. le rapporteur Jager pour toute l'attention et toute la compréhension qu'il nous a accordées.

Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis que vous occupez le poste qui est le vôtre, j'ai pu constater que vous étiez un homme de dialogue et de décision. Grâce à vous, grâce aussi à l'action du chef de l'Etat, le F.I.D.O.M. — je dois le reconnaître — est devenu la véritable locomotive du développement des départements d'outre-mer. A son sujet, je voudrais, du haut de cette tribune, vous poser une question : pouvez-vous nous dire que, dans l'avenir, vous ferez en sorte que les fonds mis par son intermédiaire à la disposition des conseils généraux seront en constante augmentation ?

Je suis monté à cette tribune, mes chers collègues, non pas pour vous faire un long discours — vous le savez, je suis pressé par le temps — mais pour aborder très rapidement, d'une part les problèmes économiques, d'autre part, les problèmes sociaux.

Les problèmes sociaux, d'abord. Profitant de l'occasion qui m'est offerte, je voudrais essayer de trouver avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, la solution qui s'impose.

S'agissant de l'allocation de logement à caractère social, un vote unanime des deux assemblées est intervenu : nous avons pris la ferme décision d'étendre aux départements d'outre-mer l'allocation de logement à caractère social, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, ce texte n'a pas encore été appliqué. Ainsi, je vous demande avec beaucoup de fermeté d'intervenir dans ce domaine.

Quant au chômage, vous le savez, la situation est très grave dans les départements d'outre-mer. Il n'est pas question, pour moi, de faire de la démagogie. Je rappellerai cependant qu'au troisième trimestre de 1979 le nombre officiel de chômeurs s'élevait, alors que nous sommes, à la Réunion, en pleine campagne sucrière, à 26 002 personnes, contre 20 303 personnes en 1978, soit plus de 25 p. 100 de la population active.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est la décision qui a été adoptée par le conseil général de la Réunion : nous demandons que les lois métropolitaines, en particulier toutes celles qui concernent les formes d'indemnisation du chômage, trouvent leur application dans les départements d'outre-mer, et cela après une large concertation entre les partenaires sociaux.

Les problèmes économiques, maintenant. Nous les avons déjà examinés à l'occasion du vaste débat qui s'est déroulé ici le 6 novembre dernier.

Le premier de ces problèmes — et j'attends de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, un engagement à son propos — est celui de la production sucrière.

Je le dis avec une certaine fierté, la Réunion connaît une production sucrière record : plus de 285 000 tonnes de sucre cette année. Contrairement à ce que certains démagogues peuvent prétendre, c'est grâce à l'effort conjugué du Gouvernement et des partenaires sociaux que nous avons pu arriver à un tel résultat.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez eu l'occasion de le constater sur place, les agriculteurs réunionnais sont des hommes courageux et efficaces. Il vous appartient de répondre à ce courage et à cette efficacité par le même courage et par la même efficacité.

Toujours parmi les problèmes économiques, il faut parler de l'amélioration de nos moyens de communication, tant maritimes qu'aériens. Vous savez que l'agrandissement du port de la Pointe des Galets est d'une urgente nécessité. Je vous demanderai, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir nous indiquer si le Gouvernement est décidé à mettre à la disposition de notre département les crédits nécessaires.

S'agissant du développement des moyens d'information, en tant que départements français nous payons, dans le domaine de l'information, pour la télévision et la radio, la même taxe qu'en France métropolitaine, alors que nous avons un programme très limité dans le temps et dans la qualité.

J'ai l'habitude, à l'occasion de chaque débat budgétaire, de lancer devant vous, mes chers collègues, une idée. Celle-ci, monsieur le secrétaire d'Etat, il vous appartiendra de l'examiner et de l'approfondir : l'heure me semble venue de doter les départements d'outre-mer d'une deuxième chaîne de télévision.

Vous le voyez, monsieur le président, je me suis efforcé de respecter mon temps de parole.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, la décentralisation est une nécessité — nous n'avons pas à en rougir — et la créolité, une réalité.

Mais combien Auguste Brunet avait déjà raison d'écrire qu'à Bourbon, tous les hommes étaient étroitement liés par le même idéal et le même serment. Ce serment, c'est celui de la fidélité à la patrie. Ce serment, c'est celui de l'égalité des devoirs mais aussi des droits.

Il vous appartient de nous aider à réaliser notre promotion sociale.

Cette victoire sera celle de la France, car avant tout, ce qu'il faut, c'est que la France gagne. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Virapoullé, de la concision de votre intervention.

La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. A ce point du débat, je dois remercier et féliciter MM. les rapporteurs pour la qualité des exposés qu'ils nous ont présentés cet après-midi.

Comme chaque année, et selon un véritable rituel, nous sommes une fois de plus conviés à examiner le budget des départements d'outre-mer. En écoutant les différents intervenants, on est tenté de penser que le Gouvernement reste sourd aux revendications des élus de tout bord, puisque, chaque année, ce sont les mêmes revendications que nous entendons à cette tribune.

On a également l'impression, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous feignez d'ignorer que nous sommes mieux placés que quiconque pour connaître l'ampleur des difficultés qui assaillent les populations que nous représentons.

Certes, nous n'ignorons pas les difficultés conjoncturelles que traverse la France actuellement, mais nous estimons qu'il aurait été plus normal que ce projet de budget soit le résultat d'une large concertation entre le représentant du Gouvernement que vous êtes et les parlementaires d'outre-mer que nous sommes.

Ce point étant fait, nul ne peut s'empêcher de constater — on l'a d'ailleurs dit — que l'augmentation de 12 p. 100 du budget est égale à celle du coût de la vie. Donc, si ce n'est pas un budget de régression, c'est tout au moins un budget de stagnation.

Or, une analyse objective de la situation économique et sociale dans les départements d'outre-mer met en évidence que si l'on veut redresser cette situation, il faudra que l'Etat consente un effort particulièrement important. Pour employer une expression de M. le Président de la République, je dirai qu'il faudra mettre en œuvre une « politique volontariste de rattrapage ». Or, l'on ne voit pas la traduction de cette volonté dans la politique budgétaire qui est actuellement pratiquée par le Gouvernement.

Un tel comportement nous laisse un goût amer et nous amène à nous poser la question de savoir si le Gouvernement est sincèrement décidé à consentir un certain nombre de sacrifices au profit de nos départements ou si, à l'instar d'un certain nombre de personnalités métropolitaines, et non des moindres, vous estimez que les départements d'outre-mer sont, comme vient de le dire notre collègue et ami M. Valcin, des « danseuses » qui coûtent trop cher à l'Etat et que le moment serait peut-être venu d'entamer un processus de désengagement progressif.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles que soient les intentions secrètes du Gouvernement, nous aimerions les connaître clairement de façon à nous préparer à l'avenir qui nous attend.

Ces insuffisances budgétaires sont d'autant plus traumatisantes qu'elles surviennent à un moment où nous traversons une période particulièrement difficile à la suite de deux cyclones dévastateurs qui ont laissé les départements antillais dans un état de

quasi-désolation. En effet, à la Guadeloupe, par exemple, les bananeraies sont complètement anéanties. Nous ne pouvons espérer notre prochaine récolte que d'ici huit à dix mois ; la canne à sucre a également été touchée ; les cultures vivrières et fruitières ont beaucoup souffert ; les infrastructures portuaires et routières n'ont pas été épargnées puisque l'un des deux postes à quai de Basse-Terre a disparu et que notre réseau routier est endommagé dans de nombreuses communes.

Certes, le Gouvernement a fait des promesses séduisantes — il entend aider nos départements à remettre en état leur agriculture et leurs infrastructures — mais elles n'auront de réelle valeur que dans la mesure où elles se concrétiseront très rapidement. Cependant, je ne vous cacherai pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous sommes très inquiets, car nous avons été trop longtemps habitués aux promesses non tenues.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, pour avoir collaboré avec vous dans certaines circonstances, que vous êtes un homme de bonne volonté, à qui l'on pourrait loyalement faire confiance. Toutefois, à quoi servent les bonnes intentions, si louables soient-elles, si l'Etat ne met pas à votre disposition les moyens financiers vous permettant d'assumer vos responsabilités ?

Un tel comportement de l'Etat ne peut qu'aboutir à vous enfermer dans le cercle vicieux des contradictions entre vos déclarations, pleines de bonnes intentions, et les réalisations.

Ce phénomène est particulièrement mis en lumière depuis que vous organisez colloques et rencontres interdépartementales. Que voulez-vous que nous pensions de votre politique quand, au mois de décembre 1978, lors d'un colloque important organisé à Basse-Terre, vos collaborateurs les plus éminents et tous les responsables antillais ont conclu, après un examen approfondi, que la canne à sucre, pour être rentable, devrait être payée 152 francs la tonne et que, trois mois plus tard, le prix était fixé unilatéralement à 120 francs la tonne, c'est-à-dire à un prix inférieur à celui du coût de revient. Concevez avec moi que cette mesure n'est pas de nature à redonner confiance au monde agricole.

Si, comme vous l'avez dit, vous voulez, monsieur le secrétaire d'Etat, sauver l'industrie sucrière, il est urgent de revaloriser le prix de la tonne de canne à sucre. Ce n'est, d'ailleurs, que dans cette mesure que nous parviendrons à mettre un terme aux fermetures d'usines en Guadeloupe.

Il faudrait étudier parallèlement la possibilité d'utiliser rationnellement, comme cela se pratique d'ailleurs dans certaines régions du monde, les sous-produits de la canne à sucre, car, en dehors du sucre et du rhum, on peut tirer de la canne des aliments pour le bétail à partir de la mélasse et des contreplaqués à partir de la bagasse.

Au cours de votre dernière visite en Guadeloupe, vous avez reçu, monsieur le secrétaire d'Etat, — et ce pour la première fois — un accueil particulièrement hostile. Vous avez commis, en effet, l'imprudence d'annoncer brutalement une mesure très impopulaire, en concevant le projet de porter atteinte aux droits acquis des fonctionnaires. Il s'agit, à mon avis, d'une maladresse difficilement pardonnable à un homme politique de votre importance, car une telle mesure, quand bien même serait-elle justifiée, aurait dû être précédée d'une étude sérieuse de la part de l'I. N. S. E. E. et d'une large concertation avec les fonctionnaires en poste dans les D. O. M.

Si nous estimons qu'il est choquant, pour la logique, que le Smic soit inférieur de 20 p. 100 dans les départements d'outre-mer à ce qu'il est en métropole, et qu'il est indispensable d'en envisager la revalorisation dans un souci de légitime équité, je voudrais que vous sachiez également que nous sommes hostiles à toute planification par le bas et que nous contestons énergiquement le principe qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Votre désir de réduire les inégalités procède certainement d'un bon sentiment et est fort louable, mais vous avez commis l'erreur de vous attaquer aux fonctionnaires. Ce faisant, je crois sincèrement que vous vous êtes trompé de cible. Si vous voulez instaurer plus de justice sociale dans les D. O. M., il faut vous attaquer à ceux qui, dès le début de la colonisation, ont accaparé les meilleures terres de la Guadeloupe, à ceux-là mêmes qui ont dominé, pendant des décennies, les originaires d'Afrique et de l'Inde, en un mot à ceux qui se sont enrichis en exploitant la majorité du peuple guadeloupéen.

Mais je doute fort que ce soit cette inégalité-là que le Gouvernement veuille faire disparaître. Et pourtant, c'est la seule solution qui permettrait de rétablir dans nos départements la paix sociale et un peu plus de justice en mettant la terre à la disposition de ceux qui la travaillent. Mais il faudrait, parallèlement, fournir à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural — la S. A. F. E. R. — les moyens financiers nécessaires pour mener à bien cette opération. Il conviendrait également d'éviter les erreurs du passé et d'instaurer une réforme foncière préservant à tout prix le potentiel agricole de notre département.

Nul n'ignore que la plus importante aptitude naturelle de la Guadeloupe réside dans son potentiel agricole, à telle enseigne qu'on a coutume d'affirmer que la Guadeloupe est un pays à vocation essentiellement agricole. Or, paradoxalement, l'agriculture est au bord du gouffre et il faudrait peut-être que nous examinions les raisons profondes de cette détérioration régulière.

Ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, résident, tout simplement, dans une désaffection, à l'égard de l'agriculture, des jeunes qui n'ont pas de terrains à exploiter. Phénomène qui contribue d'ailleurs à augmenter le poids du chômage endémique qui pèse sur notre département.

Cette situation comporte de graves conséquences, surtout lorsqu'on pense que la Guadeloupe, qui, à une époque non éloignée de son histoire nourrissait tous les Guadeloupéens, est devenue, depuis quelques années, un important marché de consommation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, un certain nombre d'autres mesures que vous prenez, loin d'encourager les investissements — ce qui pourrait contribuer à atténuer le chômage dont je viens de parler — sont au contraire de nature à décourager les investisseurs éventuels.

En effet, non content de décourager les investisseurs éventuels, le Gouvernement, en envisageant de supprimer les avantages fiscaux — qui, en réalité, ne sont pas un privilège mais constituent un correctif à notre handicap naturel lié à notre éloignement de la métropole et à l'absence de matières premières dans nos régions — porte gravement atteinte aux industries existantes. Tel est le cas, notamment, de nos liquoristeries. En effet, depuis de nombreuses années, on fabrique à la Guadeloupe, aussi bien d'ailleurs qu'à la Martinique, du gin et du brandy qui, jusqu'à présent, ont bénéficié d'un régime fiscal privilégié et étaient frappés d'un droit de consommation de 225 francs par hectolitre d'alcool pur. Or, brutalement, les services fiscaux viennent de porter ce droit de 225 francs à 4270 francs, sans que rien ne puisse justifier cette mesure.

Dans sa clairvoyance, le législateur avait prévu ces taux réduits depuis 1948, ce qui a permis aux industries locales de fabriquer et de commercialiser leur production sans être anéanties par la concurrence des alcools d'importation.

Cette majoration du droit de consommation constitue un coup fatal porté à l'industrie locale.

Si le Gouvernement ne revient pas sur cette décision, il risque d'avoir une incidence non négligeable sur l'emploi car, à la Guadeloupe et à la Martinique, on compte dix établissements qui emploient 250 à 300 personnes.

Ce ne sont pas de telles mesures négatives que nous attendons du Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, à un moment où il y a tant à faire pour que le niveau de vie dans les D. O. M. atteigne celui de nos compatriotes métropolitains.

Ce que nous attendons du Gouvernement, c'est une politique de justice et d'égalité se traduisant d'abord par l'application aux D. O. M. de toutes les lois sociales que nous votons au Parlement ; c'est une véritable politique de l'emploi facilitant au maximum les investissements afin de réduire le plus possible les ravages causés par le chômage dans la population, surtout chez les jeunes qui envisagent l'avenir, sinon avec pessimisme, du moins avec une certaine angoisse ; c'est une plus juste répartition des richesses en procédant à une véritable réforme foncière accompagnée de la formation et de l'encadrement des jeunes agriculteurs.

En un mot, nous voulons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous entrepreniez dans nos départements une politique qui puisse entraîner nos populations sur la voie du progrès et de la dignité. (Applaudissements.)

M. le président. La lettre du règlement et la rigueur des chiffres ne laissent que deux minutes de temps de parole à M. Gargar, dernier orateur inscrit. Comme tous les élus d'outre-mer, il bénéficiera, de la part de la présidence, du maximum de bienveillance et de tolérance et, d'avance, je le remercie de bien vouloir ne pas mettre ces deux vertus à trop rude épreuve. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Je vous remercie par avance de votre bienveillance, monsieur le président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est coutumier de dire et de penser que le budget doit être l'expression d'une politique. Il est la traduction chiffrée des grandes orientations pour tout ce qui concerne l'avenir des citoyens. L'agriculture, l'industrie, l'énergie, l'emploi, l'environnement et la culture doivent être les grands axes d'une politique accompagnée d'un financement adéquat.

Or, l'examen du projet de budget pour 1980 est décevant car ce budget se caractérise par l'austérité, la désindustrialisation, le chômage accru, la mainmise des monopoles multinationaux, l'inflation et l'aggravation des inégalités — les vraies, non pas celles qui font l'objet d'économies de bouts de chandelle — par la tentative de porter atteinte au pouvoir d'achat des

fonctionnaires et assimilés des D. O. M. ou d'aggraver la fiscalité de la fragile structure de production de ces mêmes territoires sous-développés.

S'agissant des *Danseuses de la France* — livre qui a fait fortune puisque plusieurs orateurs l'ont cité — récemment paru chez Plon et consacré aux quatre vieilles colonies : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, qualifiées, par qui vous savez, de « danseuses coûtant cher à la France », il convient d'assortir les considérations critiques propres à l'hexagone de coefficients d'aggravation allant de 15 p. 100 à 40 p. 100 en plus mauvais pour les départements d'outre-mer.

Bien après nous, les divers rapporteurs spéciaux du budget des D.O.M. sont obligés de reconnaître la stagnation des activités productrices — nous dirions leur régression — le fort taux de chômage et le caractère artificiel du produit national brut dont la croissance est assurée, principalement par le secteur tertiaire et la fonction publique, cette dernière étant actuellement menacée par les tentatives de réduction des traitements abondés d'une majoration de 40 p. 100 pour compenser le coût élevé de la vie dans ces pays hors hexagone.

La tentative de dissocier les intérêts des travailleurs de la fonction publique d'avec ceux des smicards a échoué : elle a même servi à renforcer une solidarité qui était en sommeil.

Lors du débat du 6 novembre dernier, vous avez esquissé les réponses qu'exigeaient nos questions. Vous avez cru habile de vous réfugier dans une comparaison avec les P.N.B. de la Caraïbe, mais vous avez volontairement omis de dire que le P.N.B. de l'hexagone est trois fois supérieur à celui de la Guadeloupe, par exemple, puisqu'il est de 35 000 en France et de 10 000 en Guadeloupe.

N'est-ce pas la preuve d'une flagrante inégalité et la preuve, aussi, qu'il s'agit de deux entités, de deux nations bien différentes et inassimilables. n'en déplaise aux partisans locaux ou métropolitains d'une intégration contre nature ?

Revenons à l'examen de ce fantôme de budget non voté, mais profondément modifié en plus mauvais avant d'être présenté au Sénat, la plupart des modifications positives de l'Assemblée nationale ayant été annulées. Il convient de condamner au passage l'hypocrisie et peu courageuse attitude d'un parti de la majorité responsable de l'abaissement aggravé du Parlement et complice de l'autoritarisme du monarchisme giscardien.

Pour ce qui est du budget des départements d'outre-mer, actuellement au nombre de six, c'est la même présentation en trompe-l'œil, la même inconsistance, les mêmes faux-semblants ; 530 millions de francs, soit une augmentation de 12 p. 100 couvrant à peine la forte inflation à deux chiffres que subissent ces territoires lointains, inflation qui vient s'ajouter à l'érosion monétaire.

Même l'intervention des ministères techniques pour 9 milliards de francs ne peut répondre efficacement aux grands et urgents besoins de rattrapage de ces pays sous-développés.

Pour ceux qui ont tendance à croire que nous sommes complètement à la charge de la France, nous rappellerons qu'avant mars 1946, époque de la départementalisation — laquelle s'est avérée un marché de dupe — la Guadeloupe-colonie possédait une encaisse-or, une banque d'émission et battait monnaie. Cette valeur or et ces privilèges financiers qui nous permettaient de commercer tous azimuts furent appropriés par l'Etat français en échange d'une promesse de promotion économique, sociale et culturelle, laquelle n'est réalisée que très partiellement après trente-trois ans.

Si nous ajoutons à cette contribution non négligeable le prix inestimable des misères et des souffrances vécues par nos pères et nos mères sous l'esclavage et l'exploitation colonialiste français, la France reste débitrice envers nous.

Aussi ne devons-nous pas éprouver de complexe pour exiger un meilleur traitement budgétaire et pour rappeler une fois de plus ce qui est inscrit dans les préambules des constitutions de 1946 et de 1958, à savoir que « la France se doit d'amener les peuples dont elle a pris la charge à s'administrer eux-mêmes ».

La politique de plus en plus rétrograde du Gouvernement refuse la mise en pratique de cette sage recommandation du législateur. Loin d'améliorer la situation économique et sociale de l'archipel guadeloupéen, le Gouvernement l'aggrave. C'est ainsi, à l'heure où les populations d'outre-mer sont prises à la gorge par un chômage délirant, que vous enlevez aux D. O. M., à la faveur de l'imbroglie budgétaire, un crédit de 45 millions de francs affectés au fonds de chômage des D. O. M. C'est proprement scandaleux.

Ajoutez, à cette coupe sombre, le non moins scandaleux et discriminatoire projet de décret pour la mise en application, dans les D. O. M., de la loi de janvier 1979 sur l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi ; ce projet a été largement amendé par les conseils généraux consultés, mais vous n'allez certainement pas en tenir compte.

Le temps nous manque pour indiquer dans le détail l'ampleur des discriminations qui sont contenues dans ce projet de décret. Sachez, toutefois, qu'un Français chômeur perçoit, à titre d'in-

demnisation, la somme de 14 900 francs, tandis que le chômeur guadeloupéen, par exemple, ne percevra que la modique somme de 6 250 francs, soit 8 150 francs en moins. Notons, en outre, que ce chômeur guadeloupéen n'aura droit à rien s'il est licencié avant la parution du décret d'application.

On ne peut être plus cynique, rétrograde et méprisant à l'égard de femmes et d'hommes qui se trouvent dépourvus de moyens de vivre par votre néfaste politique de démantèlement de nos usines. Voilà un domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, où pourrait s'exercer votre chasse aux inégalités.

Quelques remarques importantes méritent d'être formulées dans ce débat. D'abord, j'exprimerai notre vive hostilité et celle de toute la fonction publique contre toute atteinte au pouvoir d'achat des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer.

Vous référant à ce mystérieux rapport Julienne et aux investigations de deux hauts fonctionnaires, vous vous apprêtez, monsieur le secrétaire, à solliciter les statistiques pour leur faire dire que le coût de la vie a baissé. Or, nous qui pratiquons cette vie sur place, nous disons qu'il n'en est rien.

En outre, n'est-ce pas une attitude colonialiste que de vouloir remettre en cause une conquête syndicale ? Vous imaginez-vous le tollé qui s'élèverait si une telle décision intervenait à l'égard de la rémunération de fonctionnaires français ? Renoncez donc à votre projet et alignez, au contraire, le Smic des départements d'outre-mer sur celui des Français.

Ma deuxième remarque, c'est que nous nous élevons, avec tous les Guadeloupéens conscients, contre la néfaste tendance gouvernementale à privilégier le département-région de la Martinique au détriment de la Région Guadeloupe et, ainsi, à créer des oppositions d'intérêt entre des régions affligées du même mal : le colonialisme ouvert ou feutré.

N'est-ce pas dans cette mauvaise intention que votre politique tend à concentrer tous les principaux services à la Martinique, dont devront dépendre la Guadeloupe et la Guyane ? Est-ce un retour au gouvernement général d'antan avec Fort-de-France pour chef-lieu ?

Toujours est-il que la subite décision de transfert de l'informatique de la Guadeloupe à la Martinique soulève l'indignation des Guadeloupéens qui se refusent à être les victimes des mesquines querelles et rivalités internes de la majorité.

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. Marcel Gargar. La méthode du « diviser pour régner » n'est plus de nature à détourner les peuples dominés de leur lutte contre le colonialisme, quelle que soit sa forme.

Notre troisième remarque, c'est la grave atteinte que vous portez aux libertés dans ces pays lointains. Non seulement nous sommes privés de correctes informations mais encore, monsieur le secrétaire d'Etat, vous et vos représentants nous refusez la projection de films déjà diffusés dans toute la France. Une autre atteinte au principe de la libre circulation des idées et des hommes est portée avec le refus de visa à la formation culturelle du Sénégal voulant participer aux manifestations de jumelage Thiès-Cayenne sous l'égide de la fédération mondiale des villes jumelées, organisation internationale reconnue par l'O.N.U. C'est la transgression du premier de vos vingt points d'appui.

Nous ne pouvons, de toute manière, souscrire aux orientations de votre Gouvernement qui tourne le dos au maintien de l'emploi, à une correcte protection sociale, à une revalorisation du Smic et à son alignement sur celui de France. Ce Gouvernement, à la fois majoritaire et minoritaire, tourne également le dos aux prospections et à l'exploitation de l'énergie géothermique — dont les géophysiciens assurent pourtant la forte potentialité à partir de sources volcaniques — à l'implantation d'industries très légères — dans les domaines, notamment, de l'agro-aliment, de l'agro-chimie et du montage de voitures — à la protection de nos productions de sucre et de rhum et de nos aubergines répandues en mars 1978 à la préfecture par les producteurs.

Les clauses de sauvegarde vous indiffèrent. Vous préférez laisser la politique malthusienne, sélective et discriminatoire de la Communauté économique européenne se donner libre cours à l'encontre de nos productions tant agricoles qu'industrielles.

Nous ne voterons pas ce budget parce que son contenu et sa philosophie ne tracent aucune perspective de libération, d'ouverture à la revendication du droit à l'autodétermination, au droit des départements d'outre-mer de prendre en main, d'assurer et d'assumer leur propre destin.

Les gouvernants français, principalement leur chef, seraient-ils, en dépit de belles et généreuses envolées sur la démocratie, beaucoup moins libéraux et démocrates que les gouvernants anglais, qui ont aboli l'esclavage dans leurs colonies vingt ans avant que la France ne le fasse dans les siennes et accordé le droit à l'autodétermination il y a quelque dix ans à ces mêmes colonies sans pour autant que celles-ci rompent leurs liens séculaires avec leur ancienne métropole ? Ces ex-colonies

ont été mieux protégées des effets pernicioeux de la Communauté économique européenne en faisant partie du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique privilégié. Quant aux départements d'outre-mer, pour reprendre l'image très parlante de notre grand ami Georges Marchais, ils en ont assez de l'alliance du cheval et du cavalier, de l'exploité et de l'exploiteur. Ils pensent aussi que l'échange inégal, l'inflation importée, le protectionnisme ruinent leurs peuples et doivent prendre fin.

Avec l'intérêt et le soutien que le parti communiste français et les démocrates ne cessent de nous manifester, nous parviendrons, avant longtemps, à la transformation positive de la nature de nos liens avec la France dans une très franche coopération, une commune volonté de supprimer les complexes de supériorité ou d'infériorité dans nos rapports et dans le respect réciproque et fraternel de l'égalité, de la dignité et de la solidarité active que plus de trois siècles de cohabitation doivent pouvoir établir aisément pour le bien de tous.

Mais cet heureux événement ne pourra advenir que sous un régime vraiment démocratique et libéral. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons eu, voilà quelques jours seulement, un ample débat sur l'ensemble des problèmes de l'outre-mer de la France et sur la politique que le Gouvernement y conduit. Nous pouvons donc nous dispenser aujourd'hui de revenir sur les grands principes généraux de l'action. Vous me pardonnerez, de la même façon, de ne pas répondre à toutes les questions qui ont été posées aujourd'hui, certaines ayant été largement abordées au cours de ce précédent débat. Je vais donc m'efforcer d'être très schématique, aussi précis que possible; ceux auxquels je ne répondrai pas aussi complètement que j'aurais pu le faire en d'autres circonstances voudront bien me le pardonner.

M. le rapporteur Jager a apporté son soutien résolu à la politique que le Gouvernement conduit dans les départements d'outre-mer. Une fois de plus, il a manifesté une grande expérience du problème de ces départements et une très grande loyauté dans l'appréciation des efforts que nous nous efforçons d'y conduire. Je l'en remercie très vivement. Son aide résolue est, en de nombreuses circonstances, pour le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur chargé des départements et territoires d'outre-mer, un encouragement particulièrement précieux.

Je vais, monsieur le rapporteur, m'attarder quelques instants sur certains points particuliers que vous avez évoqués, soit dans votre rapport écrit, soit lors de votre intervention à la tribune, et qui me paraissent de nature à appeler un certain nombre de précisions.

D'abord, en ce qui concerne les migrations, problème que vous avez étudié longuement, les propos que j'ai déjà tenus en plusieurs circonstances devant le Parlement demeurent d'actualité. La migration est l'une des solutions au problème de l'emploi dans les départements d'outre-mer.

Vouloir laisser espérer à nos jeunes compatriotes des Antilles ou de la Réunion que, dans les dix ou quinze ans à venir, il sera possible de donner à chacun d'entre eux l'emploi qu'il attend est une preuve de démagogie et d'irresponsabilité que le Gouvernement n'apportera pas.

Nous devons faire comprendre à ces jeunes compatriotes qu'outre-mer — j'aurai l'occasion d'approfondir ce point — les structures particulières de l'économie et de la société impliquent que nos efforts soient poursuivis très longtemps avant que la situation de l'emploi puisse devenir semblable à celle que nous connaissons en métropole.

Il faut donc que ces jeunes se préparent à la migration vers la métropole et que cette migration n'apparaisse en aucune façon dégradante pour ceux qui en bénéficient, mais qu'elle constitue, au contraire, un avantage qui fait partie de la qualité de Français et qui est, vous le savez, l'apanage sans réserve de nos compatriotes des départements d'outre-mer. C'est parce qu'ils sont Français que ces jeunes ont la possibilité de venir trouver un emploi dans la mère patrie, alors que, s'ils vivaient dans les îles voisines, qui sont pour la France des îles étrangères, ils auraient le statut d'étrangers et ne pourraient, de ce fait, prendre leur place dans l'économie de la France.

Il est donc indispensable que soit sans cesse mieux organisée cette migration. C'est pourquoi j'attache personnellement une grande importance à la réorganisation progressive que nous avons engagée des actions du Bumidom, qui collabore maintenant étroitement avec l'Agence nationale pour l'emploi. Les moyens du Bumidom ne sont pas en diminution. En effet, monsieur le rapporteur, nous avons maintenant l'assurance du remboursement par le fonds social européen au Bumidom, au titre des années 1976 et 1977, de 23 millions de francs. Ces crédits

seront rattachés à l'exercice 1980 et viendront donc renforcer les efforts déjà poursuivis. C'est d'ailleurs nécessaire, car rien ne serait plus grave, dans la situation difficile de l'emploi que connaissent certains de nos départements, que de diminuer les moyens dont dispose cet organisme essentiel à notre action.

Nous devons aussi organiser sur place la préparation à la migration. Donner à nos jeunes compatriotes d'outre-mer une formation qui ne tiendrait pas compte de cette perspective offerte à un pourcentage important de la jeunesse de venir s'insérer dans le dispositif économique métropolitain serait une grave erreur.

M. Parmantier, à qui je répondrai tout à l'heure sur un certain nombre de points, a raison de dire que la formation professionnelle doit être adaptée.

Nous devons améliorer notre effort de formation professionnelle dans les départements d'outre-mer et nous devons lui donner un contenu sans cesse plus adapté à la perspective de la migration.

Le service militaire adapté recevra, en 1980, du fonds social européen, 17 500 000 francs en remboursement de ses actions de formation professionnelle. Ainsi vont se trouver considérablement renforcés les moyens d'action de ce dispositif à la fois militaire et civil qui rend des services considérables à une partie de la jeunesse masculine d'outre-mer.

J'ai déjà, en plusieurs circonstances, notamment devant le Sénat, fait part de l'intention du Gouvernement de donner au service militaire adapté un contenu de formation professionnelle de plus en plus orienté vers la perspective de la migration, parce que je suis convaincu — je le répète — qu'il est nécessaire de donner à la migration un visage de progrès social et de promotion de nos jeunes compatriotes.

Il convient aussi, bien sûr, monsieur le rapporteur, de mieux organiser en métropole l'accueil de nos jeunes compatriotes des départements d'outre-mer. Il faut que l'orientation professionnelle qui leur est donnée soit de plus en plus dirigée vers le secteur privé et moins systématiquement vers les services de l'Etat.

La prise en charge des migrants doit s'opérer dans des conditions plus généreuses et plus fraternelles. Sous prétexte que ces jeunes compatriotes sont des Français à part entière, on ne doit pas négliger leurs difficultés particulières d'insertion dans une métropole qui a ses propres problèmes et qui n'est pas toujours préparée à l'accueil de ces jeunes venus très nombreux vers elle.

A cet effet, j'ai décidé de mettre en place une commission d'étude appelée à rassembler un certain nombre d'informations et à prendre un certain nombre de contacts, afin de mieux cerner le problème de la migration des départements d'outre-mer vers la métropole, d'évaluer de façon plus précise les problèmes de ces jeunes et de rechercher avec ceux qui les connaissent les moyens de mieux les prendre en charge et de mieux répondre à leur attente.

Voilà ce que je souhaitais aujourd'hui vous dire, en ce qui concerne les migrations.

Dans votre rapport écrit, monsieur le rapporteur — c'est un point sur lequel je voudrais m'attarder quelques instants — vous avez évoqué les problèmes démographiques de l'outre-mer. Ceux-ci nous paraissent extrêmement préoccupants. Ils font partie intégrante des difficultés que nous rencontrerons dans les années à venir si aucune solution n'est trouvée pour assurer un meilleur équilibre de l'emploi sur place, en dehors de la migration. C'est pourquoi nous devons, dans ces îles déjà surpeuplées, mener une politique démographique particulièrement active.

C'est déjà le cas dans les départements antillais, puisque le taux de natalité est descendu, en Martinique, de 3,8 à 1,62 p. 100 entre 1967 et 1978 et que, en Guadeloupe, il est descendu, au cours de la même période, de 3,32 à 1,79. Le taux de mortalité demeure stable, mais le taux annuel des naissances étant en diminution, on peut espérer parvenir à une certaine stabilisation de la population dans ces deux départements antillais.

En revanche, à la Réunion, la croissance démographique entre 1967 et 1974 est restée assez forte, avec une progression de 14 p. 100. Cependant, depuis 1974, bien que la population continue d'augmenter, mais dans une proportion moindre — environ 2,4 p. 100 pour les années 1975, 1976 et 1977 — on constate déjà un certain nombre de facteurs de ralentissement de cette progression et d'inversion de la tendance.

De 1967 à 1978, dans ce département de la Réunion, le taux de natalité est descendu de 3,8 à 2,43; tel quel, il est encore presque le double de celui de la métropole. Le nombre annuel des naissances, qui n'a cessé de croître jusqu'en 1965, où il atteignait près de 17 000 par an, décroît depuis lors. Il est actuellement d'un peu plus de 11 000 par an.

Le taux de mortalité a fléchi en raison de l'amélioration du niveau de vie et du développement des structures sanitaires — c'est là une observation importante — puisqu'il est passé de 1,8 en 1951 à 0,6 depuis 1974. Le taux d'accroissement naturel,

différence entre le taux de natalité et celui de la mortalité, de 2,9 en 1967, est descendu à 1,8 en 1978. Ainsi, il demeure donc le double de celui de la métropole.

La population réunionnaise de moins de vingt ans représente 52 p. 100 de la population active. C'est dire qu'il faut avoir le courage, dans ce département, d'envisager une politique démographique très active et très résolue. Sinon, s'agissant d'une économie insulaire, où la concentration de la population est déjà très importante, nous rencontrerons dans l'avenir de graves difficultés.

M. le rapporteur Parmantier a, lui-même, au nom de sa commission, abordé de très nombreux problèmes et je ne pourrai pas lui répondre sur tous. Je choisirai quelques points qui me paraissent particulièrement significatifs.

Il faut, monsieur le sénateur, aborder les difficultés d'aménagement, de progrès de notre appareil statistique. Je tiens à vous dire ce qu'est réellement l'appareil statistique des départements d'outre-mer. Nous disposons à Paris d'une division D. O. M. - T. O. M. à l'I. N. S. E. E., qui comprend dix-sept agents, et il existe dans chaque D. O. M. un service départemental, en tout quatre-vingt-dix agents. Le service départemental Antilles-Guyane emploie dix-sept agents, ce qui fait que 120 agents de l'I. N. S. E. E. sont affectés aux départements d'outre-mer, pour 1 600 000 habitants. A titre de comparaison, je rappelle que l'I. N. S. E. E. emploie dans la métropole 7 000 agents pour 52 millions d'habitants, soit un agent pour 7 300 habitants, contre un agent pour 10 000 habitants dans les départements d'outre-mer. L'écart n'est donc pas très important.

Il convient d'ajouter que les départements verticaux de l'I. N. S. E. E. apportent de plus en plus leur concours aux travaux réalisés dans les départements d'outre-mer, comme cela a été récemment le cas lors des enquêtes sur les niveaux comparatifs des prix entre les D. O. M. et la métropole. Cependant, il n'y a pas encore de service statistique à Saint-Pierre-et-Miquelon et je suis intervenu auprès du ministre de l'économie pour demander une telle implantation. Entre-temps, les principales productions statistiques sont assurées par l'administration préfectorale qui publie en particulier des statistiques sur l'évolution des prix à partir d'un budget type établi depuis 1947 sur 136 articles.

Voilà ce que l'on peut dire de notre instrument statistique dans les D. O. M. Il est relativement satisfaisant. C'est plutôt dans les territoires d'outre-mer que des efforts devront être réalisés dans les années à venir.

Vous avez évoqué, monsieur le rapporteur pour avis, les difficultés de l'emploi dans les départements d'outre-mer. Bien sûr, je partage votre sentiment. Les taux de chômage dans les départements d'outre-mer sont beaucoup plus élevés qu'en métropole, mais je ne voudrais pas que le Sénat garde l'impression, comme l'a dit tout à l'heure M. le rapporteur pour avis, qu'on assiste à une aggravation du chômage dans les départements d'outre-mer. Vous vous fondez, monsieur le rapporteur pour avis, sur les statistiques mensuelles de l'agence nationale pour l'emploi pour établir ce diagnostic. Il n'est pas possible de s'appuyer sur ces chiffres pour émettre un jugement sur l'évolution du marché de l'emploi.

En effet, l'agence nationale pour l'emploi, vous le savez, est d'implantation très récente dans les D. O. M. et les demandeurs d'emploi recensés à l'agence nationale pour l'emploi augmentent rapidement. Il en résulte, vous vous en doutez, une inflation des statistiques très récente, qui ne manifeste pas réellement une véritable croissance du chômage, mais qui est plutôt la manifestation de l'implantation effective et progressive de l'agence pour l'emploi dans les D. O. M.

En réalité, selon des études approfondies qui ont pu être menées en Martinique et à la Guadeloupe, le taux de chômage a régressé à peu près de 1 p. 100. Il serait, actuellement, de 19 p. 100 contre 20 p. 100 antérieurement.

Cela étant, monsieur le rapporteur pour avis, le problème est extrêmement grave.

Il y a, dans les départements d'outre-mer, plusieurs facteurs qui se conjuguent pour laisser penser au secrétaire d'Etat chargé des départements d'outre-mer que cette évolution de l'emploi sera difficile dans les prochaines années.

En effet, les départements d'outre-mer présentent un certain nombre de caractéristiques à la fois de développement et de retard dans le développement ; et la conjugaison de ces deux aspects de la société antillaise ou de la société réunionnaise ne laisse pas espérer, dans les années à venir, qu'il sera facile de créer de très nombreux emplois nouveaux.

La démographie, que j'évoquais tout à l'heure, est un élément qui pèse sur la situation de l'emploi, bien sûr ; mais, sur le plan purement économique, il faut bien signaler que le progrès lui-même n'est pas créateur d'emploi. La modernisation, et en particulier la mécanisation de l'agriculture, tend à diminuer les besoins de main-d'œuvre dans cet important

secteur qui est essentiel dans les départements d'outre-mer. La mécanisation, l'automatisation dans certains services vont dans le même sens et l'industrialisation, elle-même, a beaucoup de difficultés à progresser dans des marchés où la population est aussi limitée.

On ne peut pas développer facilement et rapidement des économies où les consommateurs ne sont que plusieurs centaines de milliers et cela, précisément, dans une zone géographique encore peu prospectée parce que les pays des régions où se trouvent nos départements d'outre-mer ont, avec la France, des relations économiques encore très distendues et aussi parce que les îles voisines de nos départements d'outre-mer ne bénéficient pas d'une prospérité qui en ferait, pour la plupart d'entre elles, de véritables marchés d'exportations.

Il ne faut donc pas s'illusionner et c'est ce qui justifie l'importance, pour de nombreuses années encore, de la migration et les perspectives d'efforts que nous devons conduire dans nos départements d'outre-mer. Toute autre attitude relèverait de la promesse faite à la légère et, encore une fois, de la démagogie que je laisse à d'autres !

Vous avez parlé, monsieur le rapporteur, une nouvelle fois, du retard scolaire qui constitue effectivement l'une des difficultés, l'un des handicaps, qui pèse sur l'accès à la qualification de nos jeunes originaires de l'outre-mer. Je partage vos propos pour l'essentiel comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. Il est nécessaire que nous envisagions avec le ministère de l'éducation, une procédure pour réaliser, le plus vite possible, une étude scientifique sur les causes des retards scolaires. Je prendrai contact avec le ministre de l'éducation pour examiner dans quelles conditions nous pouvons réaliser cette étude.

Pour ma part, je pense qu'il faut que nous apportions au problème culturel une attention particulière. Dans cet esprit, lors de la dernière conférence interrégionale que j'ai présidée aux Antilles, j'ai demandé que soit mise en place — et j'y veillerai — une commission d'action culturelle qui, dans chaque département, s'efforcera de déterminer quels sont les besoins culturels de la population et particulièrement des jeunes. Cette commission essaiera d'approfondir les quelques diagnostics que nous avons déjà pu faire sur ces difficultés rencontrées par nos jeunes des départements pour s'habituer à la pluralité des cultures dont ils sont actuellement les héritiers, avec tout ce que cela leur apporte, mais aussi avec toutes les difficultés que cela peut constituer pour eux.

J'ai sur ce point apporté suffisamment d'indications très précises sur le désir du Gouvernement de tenir compte de la spécificité des cultures antillaises pour que l'on m'accorde un crédit de quelques mois d'efforts, qui vont nous permettre, j'en suis persuadé, de mettre au point des réponses authentiques et adaptées.

Vous avez évoqué, monsieur le rapporteur pour avis, les incidences budgétaires de la réorganisation du secrétariat d'Etat. J'y reviendrai si vous le permettez tout à l'heure plus longuement en répondant à plusieurs orateurs qui ont posé des questions sur le fond de cette réorganisation.

Vous avez donné un certain nombre d'informations en matière de développement économique, sur lesquelles il est nécessaire d'apporter quelques précisions. Vous avez indiqué dans votre rapport écrit qu'entre 1976 et 1979 le nombre des permis de construire a diminué de 26 000. Il faut que vous connaissiez les chiffres exacts pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion. En 1976, le nombre des permis de construire était de 8 458 ; en 1977, il était de 5 558, soit en diminution ; en 1978, il remonte à 9 223, donc en progression par rapport au dernier chiffre constaté. Vous le voyez, on ne peut pas tirer d'indication de ces chiffres pour dire que les départements d'outre-mer connaissent dans ce domaine une véritable récession.

M. le sénateur Lise a lui-même abordé de très nombreux problèmes. Je vais lui répondre sur quelques points précis.

Sachez d'abord quelle est la mission du secrétariat d'Etat. Je le remercie d'avoir lui-même précisé dans quel esprit nous avons entamé cette réorganisation de nos services. Le secrétaire d'Etat a, au fond, deux missions essentielles. Sa première mission est d'assurer la liaison, le dialogue, l'information. Il est essentiel que les élus, que les populations d'outre-mer, que l'ensemble des responsables des départements d'outre-mer, sachent qu'ils ont à Paris, au sein du Gouvernement, quelqu'un qui est leur correspondant privilégié, et qui dispose à cet effet d'une administration suffisamment structurée et suffisamment adaptée pour que ce dialogue, cet échange, puissent se faire dans les meilleures conditions. C'est le premier objet de notre réorganisation que de mettre en place les moyens de cette action.

En second lieu, le secrétaire d'Etat et ses services sont chargés d'animer le rattrapage. L'outre-mer, en dehors de cette spécificité que j'évoquais tout à l'heure, connaît encore un retard sur lequel chaque orateur insiste, ce qui donne, bien

sûr, d'une année à l'autre, un certain caractère de répétition aux observations formulées. Ce retard se rattrape peu à peu, mais cela prend du temps.

Eh bien ! le secrétaire d'Etat et son administration sont chargés de coordonner et d'animer ce rattrapage. Ils constituent ainsi, si je peux dire, une sorte de D. A. T. A. R. de l'outre-mer, chargée d'assumer les retards, les adaptations nécessaires et la planification de l'effort.

Quelles sont les conséquences de cette réorganisation ? M. le rapporteur Parmantier, qui a posé cette question, m'a demandé de les préciser en matière budgétaire. Les conséquences de cette réorganisation sont très simples. Ni l'administration ni les emplois ne sont supprimés. Les deux directions existantes changent simplement de nom et relèvent, l'une comme l'autre, du ministère de l'intérieur. On peut dire qu'il s'agit essentiellement de changement dans les affectations et dans les titres des directions. Quant aux statuts des personnels, ils ne sont, bien sûr, en rien modifiés.

Les moyens d'intervention — titres IV, V et VI — doivent continuer à être affectés aux départements d'outre-mer d'un côté, aux territoires d'outre-mer de l'autre. Nous avons pensé que cela était indispensable et correspondait au désir des élus des départements ou des territoires d'outre-mer.

Monsieur le rapporteur pour avis, c'est seulement dans le budget pour 1981 que nous pourrions, dans les moyens des services — titre III — traduire la réforme. N'oubliez pas qu'elle a été réalisée au mois d'octobre, alors que les documents budgétaires étaient déjà imprimés et communiqués.

La spécificité des emplois demeure pour l'instant. Nous aurons tout loisir, l'année prochaine, de préciser leurs conditions de mise en œuvre.

En ce qui concerne l'artisanat, monsieur le sénateur Lise, je vous apporte quelques indications complémentaires. Pour 1979, quatre actions importantes ont été retenues dans votre département : la création d'une usine artisanale au Marin pour 1 250 000 francs, à laquelle le F. I. D. O. M. contribue pour 400 000 francs ; la zone artisanale de Rivière-Salée, pour 609 000 francs, à laquelle le F. I. D. O. M. apportera 125 000 francs ; la zone artisanale de Case-Pilote, pour 500 000 francs, enfin l'atelier-relais de Rivière-Salée, pour 100 000 francs.

C'est vous dire que, répondant à votre attente exprimée en de multiples circonstances, nous nous efforçons de développer les structures indispensables au développement de l'artisanat.

En ce qui concerne les moyens du F. I. D. O. M. pour la Martinique, une des raisons de l'écart de l'aide du F. I. D. O. M. à la Martinique par rapport à celle consentie à La Réunion ou à la Guadeloupe tient au fait, monsieur le sénateur, et vous le savez, que l'aide au sucre était au cours des dernières années nettement plus élevée dans ces deux départements.

En outre, pour La Réunion, il faut tenir compte du nombre d'habitants qui est beaucoup plus élevé, et pour la Guadeloupe de l'existence des îles dépendantes qui, elles aussi, ont de lourdes charges spécifiques.

J'ai pris bonne note cependant, monsieur le sénateur, des observations que vous avez présentées quant à la nécessité d'engager un effort plus soutenu sur la côte nord-ouest de la Martinique dont j'ai pu constater moi-même à bien des égards le sous-développement.

Je lancerai un certain nombre d'études et je vous dirai très vite ce qu'il sera possible de faire. Nous allons certainement envisager dans cette zone de mener une action comparable, peut-être à une moindre échelle, mais dans le même sens, à celle que nous voulons envisager pour la Côte-Sous-le-Vent. C'est dire qu'aux Antilles même, comme à la Réunion, la politique d'aménagement du territoire doit elle aussi faire partie de nos moyens d'action.

Enfin, je peux vous assurer que dans les mois qui viennent, compte tenu des difficultés particulières de la Martinique — je le dis également à M. Valcin qui s'est préoccupé de ces questions — je donnerai une certaine priorité aux dossiers qui nous seront proposés pour ce département. Il faut, en effet, prendre conscience du fait que si la Martinique bénéficie encore d'une certaine avance pour le produit intérieur brut par rapport aux autres départements d'outre-mer, elle connaît cependant actuellement, je le crois, des difficultés structurelles auxquelles il faut porter une très grande attention.

Vous avez parlé du pacte pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, monsieur le sénateur. C'est un dossier très important. A la vérité, la mise en œuvre du troisième pacte pour l'emploi n'est pas un échec, au contraire. En fait, c'est le deuxième pacte qui s'est révélé limité dans ses effets puisque les stages pratiques en entreprise n'ont concerné que le seul secteur manuel. Cette restriction a été supprimée dans le troisième pacte.

Dès lors, la seule comparaison valable doit être effectuée entre le premier pacte, qui allait de juillet 1977 à juin 1978, et le troisième, qui a commencé en juillet 1979 et qui doit

se prolonger jusqu'en 1981. L'échec du deuxième pacte pour l'emploi n'est d'ailleurs pas spécifique aux départements d'outre-mer, puisque les résultats enregistrés ont été les mêmes en métropole. C'est donc un problème national.

Il faut ajouter que les résultats déjà acquis au titre du troisième pacte pour l'emploi nous laissent dès maintenant à penser qu'il va atteindre, sinon dépasser, les résultats du premier, puisqu'il avait pour objectif d'atteindre, à la fin de 1979, les résultats du premier pacte, soit 1 500 personnes concernées. Or, fin octobre, 1 100 personnes sont déjà intéressées.

En Guadeloupe, au 15 novembre 1979, 174 personnes bénéficient des mesures du troisième pacte, contre 152 pour la même période du premier pacte. C'est donc déjà un succès.

En Martinique, les résultats sont malheureusement moins bons en raison des conséquences du cyclone qui ont dissuadé un certain nombre d'entreprises d'embaucher. Actuellement, 638 personnes sont concernées par le troisième pacte, contre 1 280 pour l'ensemble du premier. Mais nous rattraperons ce retard.

Si, pour les deux premiers pactes pour l'emploi, aucun crédit spécifique n'avait été dégagé pour les départements d'outre-mer au titre des stages d'insertion professionnelle, le troisième pacte pour l'emploi a prévu d'allouer 4,6 millions de francs à cette catégorie d'action. Ces stages sont organisés dans des secteurs où les débouchés sont assurés. Je citerai, par exemple, l'artisanat du cuir — c'est, je le sais, un secteur qui vous préoccupe — les agences de maintenance électronique, les techniciens de l'assurance. Ces stages n'ont pas encore commencé, les crédits sont à peine mis en place, mais ils auront un effet amplificateur certain. On peut penser que le nombre de ces stages sera de quatre-vingts pour la Martinique, cinquante pour la Guadeloupe, cent pour la Réunion et trente pour la Guyane. Un sérieux effort est donc déjà fait pour que nos compatriotes d'outre-mer bénéficient pleinement des actions qui sont conduites à cet égard par le Gouvernement.

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, les importants problèmes de la restructuration sucrière. Je n'y insisterai pas parce que, vous le savez, des entretiens, que je crois déterminants, sont engagés entre les diverses parties prenantes, entretiens qu'il est inutile de rendre plus difficiles encore.

J'ai été très sensible à la position prise par le conseil général de la Martinique. Je peux donner l'assurance aux élus martiniquais que je mettrai tout en œuvre pour que l'aide du Gouvernement soit consacrée aux actions engagées sur place pour éviter la fermeture, au moins provisoire, de l'usine de Lareynty. Nous sommes soucieux, vous le savez, monsieur le sénateur, d'apporter à ce problème une solution à long terme et pas simplement de monter une opération politique, psychologique ou artificielle.

Il faut répondre à la véritable attente des travailleurs et ne pas nous laisser aller à la démagogie, même si elle est facile dans l'immédiat. Il faut avoir un objectif précis, et nous l'avons.

Nous devons sauver la production de canne à sucre de la Martinique, nous devons sauver l'industrie sucrière autant que faire se peut et maintenir une importante activité première. Je peux vous donner l'assurance que tout sera mis en œuvre à cet effet.

En ce qui concerne la pêche — c'est un sujet qui vous intéresse, je le sais — je précise que, dans le cadre du redressement de ce secteur, à la suite du passage du cyclone, un crédit de près de 2 millions de francs a été viré, le 19 novembre, au Crédit maritime mutuel. Les 700 à 800 pêcheurs bénéficiaires ont été prévenus individuellement de ce virement par lettre. Le Crédit mutuel va les indemniser dès maintenant à 80 p. 100 sur facture et, s'ils n'ont pas de facture, pour une somme forfaitaire de 1 200 francs.

Vous aviez attiré notre attention sur ce secteur important de la pêche. Nous vous avons répondu rapidement et de façon positive.

Monsieur le sénateur Henry, vous avez brossé du statut actuel de Mayotte un tableau quelque peu caricatural qui cumulerait les inconvénients du dispositif territorial et ceux du dispositif départemental. En réalité, nous n'avons pas cherché à bâtir un statut hybride ; nous avons cherché à doter Mayotte d'un statut spécifique, de caractère provisoire, sans qu'il doive nécessairement disparaître rapidement ; quelquefois, le provisoire dure, et il doit durer un peu.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Dans les circonstances actuelles, je vous engage à être prudent !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Très prudent !

Mayotte est un archipel où des efforts importants ont été accomplis. Certes, nous n'avons pas étendu systématiquement à Mayotte la réglementation métropolitaine, et on a bien fait. Je dirai surtout qu'on ne pouvait pas faire autrement. C'est cela qui milite en faveur d'une plus grande prudence dans la mise en place à Mayotte d'un statut départemental.

Le statut départemental implique que l'on étende systématiquement à Mayotte la réglementation métropolitaine, et ce n'est que par des mesures d'exception que des adaptations ou des restrictions sont apportées à ces extensions. Pour Mayotte, on s'est très vite rendu compte que l'extension serait l'exception. Cela implique que nous soyons très prudents dans la réalisation de ce que vous souhaitez et de ce que souhaitent, je le sais, de très nombreux Mahorais.

Voyons ce qui a été fait à Mayotte, depuis 1976. Il ne faut pas, devant les sénateurs qui n'ont pas encore eu la possibilité de visiter votre archipel, brosser un tableau si sombre de la situation qui y existe, même si, bien sûr, Mayotte connaît de très importants retards.

En 1978, les transferts publics ont augmenté de 45 p. 100. Les crédits d'équipement pour les trois années 1977, 1978 et 1979 se sont élevés à 75 millions de francs. On ne peut donc pas dire, monsieur le sénateur, que la solidarité nationale ne s'est pas considérablement renforcée au cours de cette période.

L'effort d'équipement est particulièrement important, qu'il s'agisse de la remise en état du réseau d'eau, de l'électrification, de l'entretien des routes — on a commencé les travaux mais ils ne sont pas terminés, j'en conviens — de la construction de classes primaires, de dispensaires, de réservoirs d'eau, de terrains de sport, de l'extension du C. E. S. de Mamoutzou. De 1976 à 1979, beaucoup a donc été fait.

L'infrastructure sanitaire et sociale, particulièrement nécessaire, je le sais, s'est améliorée. La fréquentation scolaire a augmenté dans le primaire de 13 p. 100 en 1978 par rapport à 1977. En matière de santé, le nombre des hospitalisations a augmenté de 30 p. 100 en 1978 par rapport à 1977.

On a déjà jeté les bases du développement économique : deux coopératives ont été créées, dont une de pêcheurs et une d'agriculteurs. Une pépinière a été plantée.

En matière de formation professionnelle, soixante-quatorze élèves ont suivi l'enseignement agricole et dix pêcheurs l'enseignement de l'école de pêche qui a été créée. Un important effort de vulgarisation a été engagé grâce à des moyens radiodiffusés. Un service de vulgarisation fonctionne à la direction départementale de l'agriculture. Vingt-cinq prairies ont été aménagées. Nous sommes en train d'élaborer, non sans mal, conjointement avec l'administration et les élus, un programme de développement sur cinq ans qui permettra d'aboutir à des solutions raisonnables.

L'avenir de Mayotte doit donc être envisagé avec sérénité. La France n'entend pas revenir sur les promesses qui ont été faites aux Mahorais. Ces derniers ont décidé d'être Français, et ils le seront. Personne ne reviendra sur cette question fondamentale.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Tant mieux !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Que les Mahorais décident de demeurer Français c'est, pour la France, un sujet de fierté, mais aussi d'émotion.

En ce qui concerne l'administration de Mayotte, le problème est tout autre. Qu'il appartienne essentiellement aux Mahorais de décider s'ils veulent ou non être Français, personne ne le conteste. Mais pour ce qui est des conditions dans lesquelles Mayotte doit être administrée, le Gouvernement et le Parlement ont leur mot à dire.

Vous souhaitez, nous avez-vous dit, bénéficier du dispositif départemental essentiellement à des fins de protection. Je vous ai répondu que cela n'était pas nécessaire. Nous pouvons vous apporter la même protection — j'en ai pris l'engagement devant le Sénat il y a quelques jours — sans pour autant faire de Mayotte un département. Il n'est pas possible d'étendre rapidement à Mayotte la réglementation départementale, car cette expérience serait condamnée à un véritable échec, ce qui aurait des conséquences extrêmement graves sur les autres départements d'outre-mer.

Vous avez évoqué le contexte international. La France n'a pas pour habitude de se laisser intimider par ceux de ses voisins qui la critiquent ou la dénigrent. Mais il faut être objectif. Nous affaiblirions considérablement sur le plan international l'image et l'autorité de nos départements d'outre-mer si nous décidions de doter d'un statut départemental un archipel qui, pour être rattaché à la France — nous lui donnons à cet égard toutes les garanties qu'il peut attendre — n'a pour l'instant rien d'un véritable département. Il faudra de longues années d'adaptation, de préparation et de réflexion pour que les assemblées parlementaires et le Gouvernement examinent, en liaison étroite avec les Mahorais, la question de savoir quel doit être le statut de Mayotte. Personnellement, j'aurais souhaité que nous puissions disposer de dix ans au moins. Mais nous ne voulons pas laisser aussi longtemps les Mahorais dans une sorte d'incertitude. C'est pourquoi le Gouvernement envisage de proposer au Parlement de décider d'une période supplémentaire de cinq

ans, pendant laquelle les Mahorais, le Gouvernement et le Parlement pourraient observer l'évolution des choses et essayer de trouver la véritable solution.

Nombreux sont ceux qui estiment que, pour Mayotte, la meilleure solution serait d'en faire un territoire d'outre-mer, avec tout ce que cela implique de respect, de spécificité et de possibilité d'autonomie locale, ce qui correspond à la structure de Mayotte, à la culture mahoraise, aux problèmes spécifiques des hommes et des femmes qui vivent là-bas. Vous ne voulez pas de ce statut, nous ne voulons pas vous l'imposer. Plusieurs années sont donc encore nécessaires pour mettre au point le statut qui vous conviendrait.

Que nous devions trouver pour Mayotte un statut spécifique, cela n'a rien de surprenant ni d'humiliant compte tenu de ce qu'est cet archipel. A partir du moment où il est clair, dans l'esprit du Gouvernement comme dans celui du Parlement, que Mayotte est française, qu'elle veut être française et que la souveraineté nationale l'a confirmé, je crois que vous avez suffisamment d'assurances pour manifester un peu de prudence et de souplesse dans la recherche d'un statut qui correspondra à la réalité des choses.

C'est pourquoi nous avons décidé, ainsi que vous l'avez souhaité, monsieur le sénateur, d'envoyer à Mayotte des représentants des groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat qui en ont fait la demande, de manière qu'ils puissent se rendre compte sur place de ce que doit être notre attitude.

Nous ne voulons pas, monsieur le sénateur, attendre que le conseil général ait demandé à devenir un département pour avoir ensuite à décider ce que nous ferons.

Nous pensons, parce que le Parlement a vu de beaucoup plus près que certains ne le pensent ce qu'est la réalité mahoraise et que de très nombreux sénateurs, entre autres, sont venus m'en parler, qu'il faut faire immédiatement quelque chose pour éviter d'avoir à répondre négativement, plus tard, aux Mahorais. C'est, de notre part — vous le sentez — une volonté de confiance à leur égard et, sans doute aussi, le respect de leur dignité.

Je souhaite donc, monsieur le sénateur, que vous puissiez vous associer au Gouvernement dans la recherche d'une solution qui nous permettra de réfléchir encore un peu.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui à propos de Mayotte.

J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler très franchement ainsi qu'à M. le député Bamana, et vous connaissez le fond de ma pensée. Vous savez combien je suis personnellement attaché à respecter et à faire respecter l'attachement mahorais à la France. Pour le reste, je crois qu'il faut être extrêmement prudent.

M. le sénateur Valcin a lui-même parlé de l'effort de la France outre-mer. Je voudrais, à cet égard, énoncer quelques chiffres qui mettront clairement en évidence que la France ne néglige pas les départements et les territoires d'outre-mer, où vivent 1 600 000 Français, qui représentent presque 3 p. 100 de la population de la France.

L'effort budgétaire qui y est consenti est supérieur à 12 milliards de francs, soit 2,7 p. 100 du budget de l'Etat. Vous voyez donc que le rattrapage à cet égard est déjà engagé. C'est normal, monsieur le sénateur, mais encore faut-il le dire.

Cela a permis — et ceux d'entre nous qui ne s'en aperçoivent pas sont aveugles ou veulent nous détourner de la vérité — entre 1970 et 1977, au produit intérieur brut par habitant de passer de l'indice 100 à un indice variant de 150 à 190, selon les départements. On ne peut donc pas dire que le rattrapage n'ait pas lieu.

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur — et je m'associerai à vos propos — un récent ouvrage dont un hebdomadaire de grand tirage s'est fait l'écho et qui met en évidence le coût particulièrement élevé que représente l'outre-mer pour la France.

Qu'il soit dit très clairement que le Gouvernement, en aucune façon, ne cautionne ces propos. Les départements d'outre-mer et les territoires sont librement français ; ils le sont comme la Savoie, le département des Hautes-Alpes, dont je suis originaire, la Corse, le Finistère ou les Ardennes. Ils doivent bénéficier de toute notre attention et, je dirai même, à partir du moment où l'on y constate encore des retards sur la métropole, d'une certaine préférence. Cela doit être clair dans l'esprit de chacun.

Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, ne nous y trompons point. Dans la période difficile que nous connaissons, cet état d'esprit risque de se répandre parmi la population métropolitaine, et il est essentiel que les élus de l'outre-mer apparaissent, en de nombreuses circonstances, comme étant pleinement conscients de l'effort engagé par la mère patrie. C'est la récrimination permanente de certains, l'ingratitude d'autres et l'absence de reconnaissance devant les efforts qui, peu à peu, créent parmi la population métropolitaine ce sentiment dont vous vous rendez compte, comme moi, qu'il est dangereux pour l'outre-mer de la France. Il faut donc que nous unissions nos efforts pour

mettre en évidence, partout où nous le pourrions, que la politique conduite outre-mer, à l'intention des populations qui en bénéficient, rencontre de très nombreux succès.

M. Belin, à cet égard, a demandé si la situation s'aggrave et si les tensions étaient plus marquées outre-mer. Il a étudié les difficultés conjoncturelles et constaté, au fond, que l'univers des départements d'outre-mer, comme l'univers en général quand j'y réfléchis, est en pleine transformation.

Il se pose des problèmes outre-mer, monsieur le sénateur, et personne ne le conteste ; d'ailleurs, le Gouvernement les connaît. Parmi ces problèmes, certains sont momentanés, conjoncturels, alors que d'autres sont beaucoup plus durables ; les problèmes, de l'emploi, par exemple, ou l'ordre culturel en font partie, mais nous ne devons, en aucune façon, nous décourager.

La mise en application du « plan Guyane », par exemple, dont vous avez parlé, est maintenant commencée ; c'est très net. Il commencera, dès l'année 1980, à trouver enfin sa véritable dimension puisque, en cinq ans, nous allons dépenser 250 millions de francs pour les infrastructures et 182 millions pour les routes ; en effet, dès 1980 seront effectués 50 millions de francs de travaux routiers en Guyane. Nous avons prévu 43 millions de francs, en cinq ans, pour les ports, dont déjà 18 millions en 1980. Pour les exploitations agricoles, nous allons dépenser environ 30 millions de francs. Les enveloppes de prêts seront portées de 43 à 52 millions de francs. Les choses démarrent en Guyane, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître.

Les dépenses d'équipements publics vont passer de 22 600 000 francs, en 1978, à 51 200 000 en 1979. L'aide du F. I. D. O. M. pour l'agriculture va passer de 11 300 000 francs, en 1976, à 24 200 000 F en 1979. Personne ne peut contester que l'aventure de la Guyane se trouve actuellement engagée dans une perspective tout à fait nouvelle.

Monsieur Belin, je voudrais vous rassurer à propos des conférences interrégionales. Vous vous êtes, en effet, inquiété du nombre, très faible à vos yeux, des participants. Soyons honnêtes ! Tous les socioprofessionnels des trois départements concernés étaient présents ; les élus guadeloupéens étaient là, à l'exception de deux ou trois ; les élus martiniquais étaient également présents — il n'en manquait que quatre ou cinq. Quant aux Guyanais, s'ils ne sont pas venus, ce n'est pas pour des raisons économiques ou tenant à l'absence de volonté de dialogue de la part du Gouvernement ; c'est pour des raisons purement politiques puisque, vous le savez, la majorité du conseil général de Guyane s'est inversée à la suite du changement de camp d'un de ses membres, ce qui n'était pas là, je crois, un événement très important.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, je ne vous répondrai pas longuement aujourd'hui, et vous voudrez bien me le pardonner. M. Pen connaît mes sentiments et les efforts que nous faisons pour essayer de trouver une véritable solution aux problèmes très réels qui se posent dans son département. Je lui en dirai plus lorsque j'en aurai l'occasion et qu'il sera présent.

Je ferai une réponse commune à Mme Perlican et à M. Gargar, puisque leurs interventions sont en quelque sorte de la même veine — j'espère qu'ils ne m'en voudront pas de le dire.

Ils se sont réjouis de l'agitation qui s'est développée outre-mer. Cette agitation ne me choque ni ne me surprend. En effet, je ne m'attendais pas à recueillir des applaudissements lorsque j'ai demandé aux fonctionnaires de l'Etat qui servent en métropole de faire un effort de solidarité, lequel ne me paraît pas considérable, mais qui, pour eux, serait incontestable.

Cela ne me surprend pas dans la mesure où je savais que de très nombreux pêcheurs en eau trouble s'intéressent à cette question pour récupérer à leur profit l'inquiétude de certains.

Cela ne me choque pas non plus dans la mesure où ces D. O. M. sont français. C'est notre chance que de pouvoir y manifester nos préoccupations, nos inquiétudes, nos revendications, en respectant la loi, certes, mais librement. Pour ma part, je suis fier que les choses se déroulent ainsi. Ce qui est important, c'est qu'effectivement, ainsi que le souhaitait M. Georges Marchais, ces populations se prononcent régulièrement.

Madame Perlican et monsieur Gargar, ces populations, vous le savez, se prononcent régulièrement en faveur de la France. Il est vrai que le résultat des élections européennes, en particulier à la Réunion, a été particulièrement décevant pour le parti auquel vous appartenez.

J'ai été amené à faire des comparaisons en ce qui concerne le produit intérieur brut. Pour la Guadeloupe, M. Gargar, il est de 12 200 francs par personne, et pas 10 000. Vous voyez que les choses ont encore progressé entre-temps. Je dirai que les Antilles se situent, au fond, à mi-chemin entre la métropole et Cuba, plus près, d'ailleurs, de la métropole que de Cuba, et cela, c'est la fierté de la France ; elles rattrapent peu à peu la métropole.

Je laisse, d'ailleurs, les populations d'outre-mer juger librement de ce qu'est leur intérêt. Que serait, monsieur Gargar, la

situation actuelle de la Guadeloupe et de la Martinique, après le cyclone, si la France n'avait pas été là ? Que serait, monsieur Gargar, la situation de l'économie sucrière et de l'économie de la banane, aujourd'hui, si ces deux départements n'étaient pas français et, de ce fait, intégrés dans la Communauté européenne ? Le prix du sucre est inférieur de 50 p. 100 sur le marché mondial à celui que nous donnons à nos planteurs, et celui de la banane est cinq fois moindre. Voilà la manifestation de la solidarité nationale et voilà, au-delà des sentiments, ce qui justifie amplement l'intérêt que nous continuons de porter à leur présence au sein de la communauté française.

M. le sénateur Virapoullé a tenu, à mon égard, des propos très chaleureux, et je voudrais l'en remercier.

Il doit être clair, monsieur le sénateur, ainsi que vous l'avez dit, que le F. I. D. O. M. est l'outil privilégié de notre action d'aménagement du territoire et de rattrapage puisque, vous le savez, la progression réelle des crédits qui lui sont affectés, entre 1980 et 1979, est de presque 25 p. 100. Le Gouvernement est logique, à cet égard, avec les orientations qu'il a décidées.

A cela, monsieur le sénateur, doivent s'ajouter des efforts accrus, exceptionnels cette année, afin d'aller encore plus loin. C'est le Président de la République lui-même qui, en plusieurs circonstances, constatant que les départements d'outre-mer connaissent, pour certaines infrastructures, un véritable retard, a demandé qu'un effort accru soit consenti en faveur du F. I. D. O. M. à l'occasion du collectif budgétaire. A cet égard, vous constaterez que nous voulons réellement aller de l'avant et faire encore mieux que jusqu'à présent.

Vous avez parlé de l'application aux départements d'outre-mer de l'allocation de logement à caractère social. Cette allocation, dont l'extension aux départements d'outre-mer résulte de l'article 49 de la loi du 17 juillet 1978, ne peut être appliquée de façon effective sans l'obtention préalable de moyens de financement. Cette prestation est financée, vous le savez, par une dotation budgétaire du fonds national d'aide au logement et par une cotisation des employeurs de 0,10 p. 100, assise sur les salaires plafonnés.

Par ailleurs, des mesures d'adaptation de la réglementation métropolitaine sont nécessaires, mais elles ne sont pas encore au point. Elles sont étudiées par les différents ministères concernés, en vue de l'élaboration d'un projet de décret qui devrait être transmis au préfet pour recueillir l'avis des conseillers généraux. Vous voyez qu'à cet égard nous progressons. Cependant, pour être honnête, je dois vous dire qu'il vous faudrait poser cette question à certains de mes collègues du Gouvernement, le ministre de la santé et le ministre du budget, pour leur demander, à eux aussi, quel est leur point de vue sur le sujet qui vous préoccupe.

Nous vivons dans un concert gouvernemental. S'il est des sujets sur lesquels j'affirme très clairement nos intentions parce qu'une décision va être prise, je dois aussi à l'honnêteté de dire qu'il en est d'autres pour lesquels le Gouvernement n'a pas encore mis au point une solution commune.

Vous avez parlé, monsieur le sénateur, de la production sucrière. Comme vous, je constate la progression puisqu'en 1977 on n'atteignait pas 250 000 tonnes de sucre et qu'on va vraisemblablement arriver très rapidement à 300 000 tonnes, avec sans doute 280 000 tonnes en 1979. Cette augmentation, vous le savez, est due essentiellement à l'amélioration de la productivité, en particulier à l'augmentation de la richesse des cannes à sucre, qui passe de 10,70 p. 100 en 1979, à 11,46 p. 100 en 1978. C'est là le fruit d'un effort de longue haleine, effort qu'il faut inviter les départements antillais à consentir eux aussi, de leur côté.

M. le sénateur Dagonia a, bien sûr, manifesté ses inquiétudes à propos de ce budget. Je lui dirai très clairement que celui-ci n'est en aucune façon le reflet de la politique que conduit le Gouvernement dans les départements d'outre-mer. L'action du Gouvernement se manifeste par de multiples voies et nombre d'actions ne sont pas financées sur le simple budget du secrétariat d'Etat. En effet, ce dernier ne comporte que les moyens de fonctionnement de nos services et les crédits permettant un certain nombre d'interventions, notamment ceux du F. I. D. O. M., qui, vous le savez, ne constituent qu'un appoint. C'est dans l'ensemble du budget de l'Etat qu'il faut chercher une véritable approche de l'action qui est conduite et que je suis chargé de coordonner.

A cet égard, il faut être honnête : ne diminuons pas la portée de l'effort important qui est actuellement conduit dans le cadre du redressement de l'économie des Antilles après le passage du cyclone. Sur ce point, vous le savez, tout a été fait, en tout cas, tout a été prévu et tout se met en place très rapidement.

Je puis vous donner quelques exemples. Pour les routes départementales et communales, un crédit de 4 millions de francs a été délégué aux deux départements, par l'intermédiaire du F. I. D. O. M.

Pour les plages artificielles, des crédits ont été délégués et les travaux sont en cours.

Je constate effectivement un retard en ce qui concerne les infrastructures portuaires et les routes nationales. Nous avions prévu, dans ce domaine, une mise en œuvre rapide des moyens qui avaient été arrêtés par M. le Président de la République lui-même et dont l'application dépend du ministère des transports. Je vous conseille donc de rappeler au ministre qu'il a, à cet égard, des engagements à tenir. Je le lui rappellerai moi-même, car ces retards sont regrettables.

En ce qui concerne l'indemnisation des biens des particuliers, la quasi-totalité des dossiers a été instruite. Le paiement est en cours et une partie non négligeable a déjà été réglée.

C'est également le cas pour les pêcheurs en faveur desquels, dans les deux départements, la procédure de règlement est maintenant presque achevée.

Dans le secteur de l'agriculture, les dossiers concernant l'indemnisation des pertes de récoltes de la banane et des autres cultures ont été préparés. Certes, les premiers paiements ne sont pas encore intervenus, mais ils ne tarderont pas. Nous rencontrons actuellement quelques difficultés avec certains services financiers.

Il faut bien admettre que, les décisions ayant été prises par le Gouvernement, elles seront suivies d'effet. Sinon, je rendrais compte au Premier ministre et au Président de la République des retards qui pourraient être constatés dans la mise en œuvre de cette procédure dont je me sens moralement et politiquement responsable.

Je ne m'étendrai pas longuement sur le problème des fonctionnaires que vous avez évoqué, monsieur Dagonia, car il en a été déjà beaucoup question. Il s'agit, de ma part, non pas de maladresse, mais de franchise, d'une franchise qui a peut-être été brutale, mais je ne la regrette pas.

J'ai tenu, avant que ne soit rendue publique l'étude de l'I. N. S. E. E. — une étude marquée par le sérieux de cet organisme — et avant que ne s'engage la concertation qui avait été prévue et a maintenant débuté, à vous dire moi-même ce que le Gouvernement envisageait et quelle analyse il faisait de la situation. Il fallait le faire, quelles que soient les réactions qui devaient s'ensuivre. Aujourd'hui, le débat est ouvert sur les chiffres. Ils permettent de constater l'écart qui existe entre les prix et d'envisager les solutions possibles pour que ne se pose plus le problème de la fonction publique outre-mer; afin que les fonctionnaires de l'outre-mer puissent dire qu'ils ne bénéficient d'aucun avantage par rapport à leurs collègues métropolitains. Ils doivent être suffisamment fiers de servir outre-mer sans éprouver le besoin pour autant de bénéficier d'une rémunération ou d'un avantage particulier.

En ce qui concerne le prix de la canne à sucre, vous avez fait état, monsieur Dagonia, d'un chiffre que je ne peux pas retenir. Je vous demande, sur ce point, de bien faire le départ entre la concertation et l'autogestion. Ce sont les professionnels qui, lors de la conférence des Antilles, ont avancé le chiffre de 152 francs la tonne, mais nous l'avons jamais admis. Au contraire, nos experts ont conclu qu'un prix de 120 ou 125 francs était rémunérateur et, toutes choses égales, comparable à ce qui était accordé aux planteurs de la Réunion.

De plus, la fixation d'un prix de la canne entre dans les mesures d'ensemble que nous préparons actuellement pour la relance de cette activité.

Telles sont, pour l'essentiel, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je pouvais apporter aux questions que vous m'avez posées. J'ai été long — et je vous prie de m'en excuser — mais les questions étaient encore très nombreuses, malgré le débat qui s'est déroulé dans cet hémicycle voilà quelques jours.

Les problèmes de l'outre-mer sont ceux de la vie quotidienne, et nous en sommes tous responsables. Nous avons le devoir de les traiter aussi longuement que possible.

En nous apportant votre soutien et en votant ce budget, vous manifesterez sans équivoque la confiance que vous faites au Gouvernement pour poursuivre cette politique résolue de départementalisation qui est souhaitée par une majorité de la population et pour adapter peu à peu cette action aux préoccupations que vous avez, les uns et les autres, manifestées au nom de ceux qui vous ont élus. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

M. René Jager, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial. Monsieur le président, en accord avec M. le président de la commission des finances, je sollicite une brève suspension de séance pour nous permettre de délibérer sur les amendements déposés au titre de ce budget.

M. le président. Le Sénat voudra certainement déférer à la demande de la commission des finances. (*Assentiment.*)

Je voudrais auparavant attirer l'attention du Sénat en général et de la commission des finances en particulier sur l'intérêt qu'il y aurait à achever l'examen du budget des départements d'outre-mer et celui des territoires d'outre-mer à une heure telle qu'une nouvelle séance de nuit ne soit pas nécessaire.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Il n'y en aura pas.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, la commission des finances, sous l'aiguillon de M. le président Bonnefous, a, comme toujours, travaillé vite et bien.

Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les départements d'outre-mer et figurant aux états B et C ainsi que l'article 69 et l'amendement tendant au rétablissement de l'article 77.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 3 546 547 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, moins 38 766 593 F. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 40 000 000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 28 000 000 F. » — (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 242 675 000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 125 660 000 F. » — (*Adopté.*)

Article 69.

M. le président. — « Art. 69. — I. — Pour l'imposition des revenus de 1980, le montant de la réduction d'impôt prévue au quatrième alinéa de l'article 197-1 du code général des impôts ne peut excéder 18 000 F dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion et 24 000 F dans le département de la Guyane.

« Ces chiffres évolueront chaque année comme la limite supérieure de la dixième tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

« II. — (*Supprimé.*)

« III. — L'exonération prévue par l'article 208 *quater* du code général des impôts en faveur des sociétés qui entreprennent une activité nouvelle dans les départements d'outre-mer doit être accordée en cas de création d'au moins cinq emplois si l'entreprise remplit par ailleurs les conditions fixées par la commission d'agrément. La durée de la période d'exonération est fixée dans tous les cas à dix ans.

« IV. — L'exonération prévue à l'article 238 *bis* E du code général des impôts en faveur des bénéficiaires réalisés dans les départements d'outre-mer et investis dans ces départements doit être accordée en cas de création d'au moins trois emplois, si l'entreprise remplit par ailleurs les conditions fixées par la commission d'agrément.

« Le montant maximum des investissements en biens d'exploitation pouvant être exonérés est fixé à 300 000 F par emploi, sauf autorisation accordée par le ministre du budget.

« V. — L'article 2 de la loi n° 79-525 du 3 juillet 1979 est modifié comme suit :

« Après les mots : « d'installation et de développement artisanal », sont insérés les mots : « d'équipement dans les départements d'outre-mer ».

« VI. — Le minimum d'investissement prévu pour l'octroi de l'exonération instituée par l'article 238 *bis* H du code général des impôts en faveur des bénéficiaires réalisés en France métropolitaine et investis outre-mer est ramené de 1 000 000 F à 700 000 F pour les souscriptions au capital des sociétés nouvelles exerçant leur activité dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane. Cette réduction ne s'applique pas au secteur de l'hôtellerie. »

Par amendement n° 203, MM. Valcin, Lise et Virapoullé proposent, au second alinéa du paragraphe I de cet article, de remplacer les mots : « dixième tranche », par les mots : « huitième tranche ».

La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Il paraît normal de prévoir le relèvement de la limite de 18 000 francs prévue au paragraphe I dans une proportion identique à la hausse prévisible du coût de la vie.

C'est pourquoi l'indexation sur la huitième tranche du barème de l'impôt sur le revenu doit être substituée à l'indexation sur la dixième tranche prévue dans la rédaction actuelle de l'article.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. René Jager, rapporteur spécial. La commission des finances a examiné cet amendement. Elle s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je souhaite vivement que M. Valcin retire son amendement qui, s'il était adopté, romprait la logique de l'article 69, lequel, vous le savez, résulte d'un compromis entre les députés et le Gouvernement, compromis réalisé au prix de nombreuses concessions de ma part.

Sont visés, en effet, monsieur le sénateur, des contribuables qui gagnent plus de 300 000 francs par an, qui appartiennent donc à la treizième tranche. Nous nous sommes contentés de rattacher notre dispositif à la dixième tranche. Nous avons donc fait une très importante concession. En les indexant sur une tranche encore plus basse, on romprait totalement l'équilibre de notre dispositif.

Je souhaite donc que, compte tenu des efforts déjà consentis par le Gouvernement, le Sénat en reste à la dixième tranche, et je demande à M. Valcin de retirer son amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Edmond Valcin. Il est retiré.

M. le président. L'amendement n° 203 est retiré.

Par amendement n° 202, MM. Lise, Valcin, Dagonia et Virapoullé proposent de rétablir le paragraphe II de cet article dans la rédaction suivante :

« II. — Le produit de l'impôt sur le revenu résultant de la limitation de la réduction prévue au paragraphe précédent est affecté à un compte d'affectation spéciale intitulé : « Fonds pour le développement de la pêche, de l'exploitation des ressources de la mer, de l'artisanat dans les départements d'outre-mer ».

« Les dépenses retracées par ce fonds sont constituées par les subventions d'exploitation ou d'équipement versées aux marins-pêcheurs et aux artisans.

La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. La limitation de l'abattement de 30 p. 100 ou 40 p. 100 applicable en matière d'impôt sur le revenu, instituée par le paragraphe I de cet article, permettra de dégager un montant de ressources nouvelles non négligeable.

Il est proposé d'affecter ces ressources, nées dans les D. O. M., au développement des activités de pêche et de l'artisanat de ces départements. A cet effet, il est prévu de créer un compte d'affectation spéciale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. René Jager, rapporteur spécial. La commission qui vient de délibérer de cet amendement souhaiterait, avant de se prononcer, connaître l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Cet amendement est contraire à nos traditions budgétaires. Ce n'est pas au Sénat que je le rappellerai. Chacun d'entre vous a une trop grande expérience de notre procédure financière pour l'ignorer.

Pour moi, qui n'ai aujourd'hui à défendre que les préoccupations du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, le problème est largement résolu dans la mesure où le Gouvernement a clairement dit qu'il ne s'agissait en aucune façon, dans ce dispositif, de diminuer l'ensemble des moyens financiers qui sont mis à la disposition des départements d'outre-mer.

Il s'agit d'un effort de solidarité, mais, en aucune façon, d'une ponction sur l'économie des départements d'outre-mer.

Le Gouvernement s'est engagé à ce que tous les moyens récupérés soient réinjectés, par le biais du F. I. D. O. M., dans l'économie des départements d'outre-mer. Cet amendement ne me semble donc pas répondre à une nécessité. J'aimerais que ses auteurs le retirent.

M. le président. Maintenant que vous avez entendu l'avis du Gouvernement, monsieur le rapporteur spécial, pouvez-vous nous donner l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 202.

M. René Jager, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Votre amendement est-il maintenu, monsieur Lise ?

M. Roger Lise. Monsieur le président, je maintiendrai cet amendement. Les propositions du Gouvernement visent à soustraire aux départements d'outre-mer certaines ressources, et j'ai démontré tout à l'heure qu'ils en avaient grand besoin.

Je n'ai pas du tout l'assurance que les sommes correspondantes seront réinjectées sur le marché local. J'ai démontré, il y a quelques jours, qu'en matière de subventions les départements d'outre-mer ne recevaient pas la totalité de ce qu'ils étaient en droit d'attendre.

J'accepterais de retirer cet amendement si M. le secrétaire d'Etat me disait que, chaque année, les parlementaires et lui-même disposeront, d'un commun accord, de cet argent récupéré. Sinon, personne ne pourra s'assurer que les sommes sont effectivement réinjectées dans les départements d'outre-mer.

Si le Gouvernement prend cet engagement, je retire mon amendement. Autrement, je le maintiens.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement prend l'engagement que les sommes qui seront prélevées au titre des dispositions de l'article 69 relatives à l'impôt sur le revenu, seront réinjectées intégralement, par le biais du F.I.D.O.M., dans les départements d'outre-mer.

M. Roger Lise. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai l'impression que je me suis mal fait comprendre. Je vous demande de prendre l'engagement que, chaque année, vous déciderez de la façon d'utiliser les sommes récupérées en concertation avec les élus. Ainsi les populations seront-elles assurées que l'argent récupéré sur les mieux nantis ira bien aux personnes défavorisées.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je pensais pourtant m'être bien fait comprendre. A partir du moment où les élus siègent au F.I.D.O.M. et disposent de la moitié des voix, ils ont, en concertation avec l'administration et sous la présidence du secrétaire d'Etat chargé des départements d'outre-mer, toute possibilité pour orienter ces nouveaux moyens financiers.

Je donne donc très solennellement l'assurance à M. Lise que les crédits seront affectés aux plus défavorisés et à ceux qui en ont le plus besoin.

M. Roger Lise. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le président, c'est un véritable dialogue de sourds ! L'augmentation du F.I.D.O.M. n'est jamais semblable d'une année sur l'autre. Dans ces conditions, il me sera impossible de déterminer la part qui provient de la récupération sur les impôts.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je souhaiterais que M. Lise retirât son amendement ; s'il le maintenait, je serais dans l'obligation de lui opposer l'article 18 de la loi organique relative aux lois des finances qui réserve au Gouvernement l'initiative lorsqu'il s'agit d'imputer une dépense à une recette.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Roger Lise. Je ne donnerai pas à M. le secrétaire d'Etat la peine d'invoquer cet article.

Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 202 est donc retiré.

Je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 211, présenté par le Gouvernement, tend, après le paragraphe I, à rétablir le paragraphe II suivant :

« II. — Les entreprises industrielles ou hôtelières qui réalisent des investissements productifs répondant aux définitions fixées par décret peuvent pratiquer un amortissement exceptionnel égal à 50 p. 100 du prix de revient de ces investissements dès la première année de leur réalisation. La valeur résiduelle des immobilisations est amortissable sur leur durée normale d'utilisation.

« L'article 238 bis E du code général des impôts est abrogé.

« Pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, les résultats provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer sont retenus à raison de :

« 75 p. 100 de leur montant pour les exercices clos postérieurement au 1^{er} octobre 1980 ;

« 80 p. 100 de leur montant pour les exercices clos au cours des années 1981 et suivantes.

« Toutefois, la réduction d'assiette des deux tiers prévue par l'article 217 bis du code général des impôts est maintenue pour les sociétés exerçant une activité industrielle ou hôtelière dans des conditions définies par décret. »

Le second, n° 204, présenté par MM. Virapoullé, Lise, Valcin, vise : A. — A rédiger comme suit le paragraphe IV de cet article :

« IV. — Les entreprises commerciales et industrielles qui réalisent dans les départements d'outre-mer des investissements de caractère productif définis par décret bénéficient d'un crédit d'impôt égal à la moitié du montant des investissements considérés.

« Le crédit d'impôt est imputable sur le bénéfice de l'exercice au cours duquel les investissements sont réalisés. L'excédent éventuellement non imputé au titre de cet exercice peut être imputé sur les bénéfices des cinq exercices suivants. »

B. — A rédiger comme suit le paragraphe VI de cet article :

« VI. — Les articles 238 bis E et 238 bis H du code général des impôts sont abrogés à la date de publication du décret prévu au paragraphe IV ci-dessus. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ferai observer à l'éminent juriste que vous êtes que votre amendement vise à abroger l'article 238 bis E du code général des impôts. Or, le paragraphe IV du texte voté par l'Assemblée nationale est fondé sur cet article.

Dans ces conditions, ne pensez-vous pas que votre amendement n° 211 devrait commencer ainsi : « rédiger comme suit le paragraphe IV de l'article 69 » ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. J'en suis tout à fait d'accord, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 211 est donc ainsi rectifié.

M. René Jager, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial. Ces deux amendements n'ont pas exactement le même objet.

M. le secrétaire d'Etat a déposé le sien à la dernière minute, si bien que la commission n'a pas eu le loisir de l'examiner.

A titre personnel, je serais plutôt assez favorable aux deux premiers alinéas. En revanche, je suis opposé aux suivants.

Quant à l'ensemble de la commission, elle est favorable à l'amendement n° 204 de M. Virapoullé.

M. le président. La parole est à M. Virapoullé, pour défendre l'amendement n° 204.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais ouvrir le dialogue avec vous.

Il n'y a pas que l'Assemblée nationale ; il y a aussi le Sénat. Compte tenu de l'appui dont vous bénéficiez ici, il vous faut accomplir aujourd'hui, en faveur des petites entreprises qui peinent et qui exercent leur activité dans des conditions difficiles dans les départements d'outre-mer, ce que j'appellerai un acte de volonté clair et précis.

Le Gouvernement a déposé un amendement n° 211. C'est son droit, mais vous ne pouvez plus, monsieur le secrétaire d'Etat, en toute logique, et si vous voulez vraiment ouvrir le dialogue avec le Sénat, reprendre ce qui, d'après ce que vous avez dit vous-même, résulte d'un accord intervenu à l'Assemblée nationale.

Vous voulez rétablir les tranches d'imposition, notamment pour les petites entreprises. Ce n'est pas concevable, car les grosses sociétés réussissent toujours à tirer leur épingle du jeu. Ce seront toujours les entreprises artisanales, les petites sociétés qui seront les victimes des dispositions envisagées par le Gouvernement.

En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, appelons les choses par leur nom. Ayez le courage de placer sur orbite l'économie des départements d'outre-mer.

Que l'on prenne le rapport de M. Jager, ou celui de M. Parmentier, l'on s'aperçoit que tout le monde s'interroge. On a l'impression — la conviction même — qu'en dépit des efforts accomplis, l'économie des départements d'outre-mer est une économie malade.

Combien est-il triste, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous entendre dire, dans cet hémicycle, qu'il faut que la jeunesse des départements d'outre-mer, pendant longtemps encore, quitte ces régions lointaines pour venir s'installer en métropole.

Nous comprenons que la situation est dramatique et qu'elle est difficile. Nous pensons, comme vous, qu'il ne sera pas encore possible, pendant dix ans voire quinze ans, d'établir là-bas, compte tenu des monopoles qui existent encore, compte tenu de ce cadre fermé de l'économie, des entreprises vraiment solides.

Vous connaissez la Réunion, vous vous y êtes promené, vous avez vu les pionniers qui y travaillent. Vous avez pu constater qu'il existait des fabriques de cigarettes, de yaourts, de bière. Elles ont été créées, croyez-le, au prix de nombreuses difficultés.

Il faut avoir le courage d'agir. Nous ne pouvons plus continuer à vivre avec des entreprises placées sous la tutelle d'autres entreprises.

Un effort est-il fait dans les départements d'outre-mer pour la recherche ? Aucun ! S'agissant de la recherche sur les produits de la mer, pouvez-vous nous dire que votre secrétariat d'Etat fait quelque chose de tangible ? Absolument pas ! Et dans la recherche sur la géothermie, où nous essayons de faire un effort, la situation est identique.

Ce que je vous demande est donc très simple : accordez une exemption en ce qui concerne l'investissement, qu'il soit d'origine locale ou non. C'est la seule façon d'assurer la prospérité économique de ces départements d'outre-mer.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, pour défendre l'amendement n° 211 et donner son sentiment sur l'amendement n° 204.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Nous avons déposé cet amendement essentiellement pour tenir compte du souci exprimé par M. le sénateur Virapoullé. En effet, il a l'Assemblée nationale, mais il y a aussi le Sénat, et le Gouvernement est très soucieux, sur ce délicat problème, de tenir le plus grand compte des observations présentées par le Sénat.

Monsieur Virapoullé, votre amendement crée de nouvelles charges financières pour l'Etat qui ne sont en aucune façon gagées. Il tomberait donc automatiquement sous le coup de l'article 40.

Soucieux de rouvrir un débat qui fut long à l'Assemblée nationale, mais que je crois utile d'avoir avec le Sénat, ne serait-ce que pour que les deux chambres entament un dialogue sur ce point, j'ai déposé, au nom du Gouvernement, un amendement qui reprend pour l'essentiel le vôtre, monsieur Virapoullé, mais qui le limite aux entreprises productives, c'est-à-dire à celles que nous voulons encourager.

Par ailleurs, si j'ai, dans cet amendement, repris un certain nombre de dispositions qui concernent l'impôt sur les sociétés, ce n'est pas pour revenir sur l'accord que le Gouvernement a donné à l'Assemblée nationale sur ce point, mais parce que je sais qu'un certain nombre de membres de votre commission des affaires économiques et du Plan ont manifesté l'intérêt qu'ils attachaient à ces dispositions relatives aux sociétés. Je souhaitais donc que le Sénat puisse en débattre.

J'ai voulu tenir compte des opinions qui avaient été exprimées par vos commissions. Si les représentants de votre commission des affaires économiques et du Plan n'estiment pas devoir engager à nouveau un débat sur l'impôt sur les crédits, je me rallierai à votre proposition, confirmant par là ce que nous avons déjà eu l'occasion, M. le ministre du budget et moi-même, de dire aux députés à l'Assemblée nationale, à savoir que nous nous satisférons d'un dispositif intéressant seulement l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

A ce moment-là, nous ne reprendrions que la première partie de votre amendement, ce qui m'éviterait, monsieur le sénateur, d'avoir à opposer l'article 40 à votre amendement.

C'est dans un souci de dialogue avec le Sénat que j'ai pris cette initiative.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur Virapoullé, compte tenu des propositions du Gouvernement ?

M. Louis Virapoullé. Je vous lancerai à nouveau un appel, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous n'avez pas intérêt à m'opposer l'article 40. Vous commettriez une erreur, je tiens à vous le dire.

Je constate que vous avez simplement évoqué cet article. Vous pouvez encore revenir sur cette position, car j'estime que vous ne pouvez l'invoquer alors que vous reconnaissez que l'amendement que j'ai déposé a sa raison d'être.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de réfléchir à nouveau. Vous reconnaissez vous-même qu'un dialogue s'impose entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Si vous laissez passer mon amendement, vous permettriez l'insaturation de ce dialogue. Ce serait une solution de sagesse.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, sur l'amendement présenté par M. Virapoullé, le sentiment du Gouvernement est que l'article 40 s'applique. Au nom de la solidarité gouvernementale, je suis obligé de l'invoquer, mais il va de soi qu'il appartient à la commission des finances de dire le droit et que, bien sûr, je me rangerai à son avis.

M. le président. L'article 40 est-il applicable ?

M. René Jager, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances a examiné cet amendement il y a quelque temps déjà et elle considère que l'article 40 n'est pas applicable.

M. le président. L'article 40 n'étant pas applicable, je vais consulter le Sénat sur l'amendement n° 204.

Au préalable, je voudrais vous demander, monsieur le rapporteur spécial, de préciser à nouveau l'avis de la commission des finances sur cet amendement, vos propos m'ayant paru susceptibles, peut-être, de provoquer quelque hésitation parmi les sénateurs.

M. René Jager, rapporteur spécial. Ce qui a retenu l'attention de la commission des finances, monsieur le président, c'est le fait que l'on ne peut évaluer ce que sera exactement la portée de cet amendement. Néanmoins, sur le fond, elle a émis un avis favorable.

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, je tiens, tout d'abord, à remercier la commission des finances puis à dire publiquement à M. le secrétaire d'Etat...

M. le président. Monsieur Virapoullé, il ne doit pas y avoir de débat sur l'applicabilité de l'article 40 de la Constitution.

M. Louis Virapoullé. Il n'y aura pas de débat, monsieur le président. Je voulais seulement dire à M. le secrétaire d'Etat que je ne comprends pas son attitude. J'en suis d'autant plus étonné que nous essayons tous, ici, de faire un effort en faveur des départements d'outre-mer.

Je remercie, par conséquent, la commission des finances pour l'avis qu'elle a formulé sur cet amendement.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je voudrais demander au Sénat de repousser l'amendement de M. Virapoullé. En effet, je considère que l'amendement que j'ai déposé au nom du Gouvernement est meilleur et répond au même souci. Or, cet amendement deviendrait sans objet si l'amendement n° 204 était adopté.

Je le répète, l'amendement du Gouvernement comporte le même objectif mais, par ailleurs, correspond beaucoup plus à notre droit fiscal.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 204, accepté par la commission et repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'amendement n° 211 du Gouvernement devient sans objet.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 69, ainsi modifié.

(L'article 69 est adopté.)

Article 77.

M. le président. L'Assemblée nationale a supprimé l'article 77, mais, par amendement n° 201, MM. Blin et Jager, au nom de la commission des finances, proposent de rétablir cet article dans la rédaction suivante : « La contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance, instituée par l'article 3-1 a de la loi n° 74-1170 du 31 décembre 1974 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer, est fixée aux taux suivants :

« 10 p. 100 en ce qui concerne la contribution assise sur les primes ou cotisations afférentes aux conventions d'assurance incendie, comportant, à titre exclusif ou principal, la garantie des cultures, des récoltes, des bâtiments et du cheptel mort ou vif, affectés aux exploitations agricoles ;

« 5 p. 100 en ce qui concerne les primes ou cotisations afférentes aux autres conventions d'assurance comportant, à titre exclusif ou principal, la garantie des cultures, des récoltes, des bâtiments et du cheptel mort ou vif affectés aux exploitations agricoles. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial. Je rappelle au Sénat que l'article 77 avait été accepté en première lecture par la commission des finances. Celle-ci, même après la suppression de cet article par l'Assemblée nationale, confirme sa position en deuxième lecture et en demande le maintien, compte tenu de son importance sociale pour les départements d'outre-mer.

Votre commission considère, en effet, que, face aux intempéries multiples et aux cyclones dont ces régions sont fréquemment victimes, les agriculteurs ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. Il n'est pas normal qu'à la suite de chaque cyclone la réparation des dégâts soit à la charge de l'Etat.

Après en avoir longuement délibéré, la commission des finances a estimé nécessaire le maintien de cet article, d'autant plus que la cotisation demandée est minime. Elle est, en effet, de 10 p. 100 en ce qui concerne la contribution pour la garantie

des cultures, des récoltes, des bâtiments et du cheptel et de 5 p. 100 pour les primes et cotisations aux autres conventions d'assurance.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement partage l'analyse de la commission des finances, monsieur le président. Mais puisqu'il s'en est remis, à l'Assemblée nationale, à la sagesse des députés, il s'en remettra, ici également, à la sagesse du Sénat.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 201.

M. Gilbert Belin. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Nous souhaitons, bien entendu, que les agriculteurs soient indemnisés dans de meilleures conditions ; mais, compte tenu de la situation de l'agriculture dans ces départements, le groupe socialiste votera contre cet amendement, en attendant que ce secteur ait retrouvé un niveau normal d'activité.

M. Marcel Gargar. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Pour les mêmes raisons, le groupe communiste votera également contre cet amendement.

M. le président. Nous en prenons acte.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix l'amendement n° 201, pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 77 n'est pas rétabli dans le projet de loi.

Mes chers collègues, nous avons terminé l'examen des dispositions relatives aux départements d'outre-mer.

Territoires d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en abordant maintenant la discussion du budget des territoires d'outre-mer, j'entends ne pas reprendre avec vous un débat de fond qui vient d'avoir lieu et qui vous a permis, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi qu'au rapporteur et aux collègues sénateurs élus de ces territoires, d'appréhender la plupart des grands problèmes qui agitent les esprits ou qui conditionnent l'avenir économique, politique et social de ces magnifiques perles du Pacifique auxquelles, tels des enfants retenus loin de leur famille, il faut sans cesse répéter qu'on les aime bien.

Au cours de 1979, monsieur le secrétaire d'Etat, en de multiples colloques de portée nationale et internationale — tel celui du tourisme à Papeete ou celui, aussi important, de l'exploitation des ressources de la mer à Nouméa — vous vous êtes acharné à montrer la présence intime de la France, en dépit des entraves que d'aucuns cherchent à susciter dangereusement, feignant de ne pas comprendre l'enjeu de suicide et d'asphyxie auquel ils n'hésiteraient pas à exposer les populations. Toute votre politique consiste à leur démontrer qu'ils font fausse route et votre action résolue, bien comprise par la majorité des élus et de la population qui leur fait confiance, permettra d'engager dans la coopération une œuvre de paix et de justice sociale qui est le meilleur ferment pour une véritable réconciliation des esprits et des ethnies.

On a deviné, bien sûr, que je tentais, par une digression politique sur l'évolution en Nouvelle-Calédonie, de situer le principal sujet de nos préoccupations. Mais tout cela a été longuement évoqué ici même et je m'empresse de revenir, par quelques remarques essentielles, sur les disponibilités budgétaires prévues pour 1980.

Apparemment, le projet de budget des territoires d'outre-mer révèle une discordance évidente entre la faiblesse des moyens financiers mis en œuvre et l'ampleur des ambitions de la politique gouvernementale. En effet, les crédits pour les territoires d'outre-mer n'augmentent que de 1,1 p. 100 en francs constants ; il y a donc régression.

Deuxième caractéristique de ce budget : les crédits d'investissement stagnent ou reculent. Quant aux dépenses d'intervention, elles progressent très faiblement : plus 2,8 p. 100.

Je voudrais préciser quelque peu ces deux points. Je commencerai par les dépenses d'intervention.

Elles sont constituées, pour l'essentiel, par les subventions versées aux budgets locaux. Ces subventions n'augmentent que de 2,9 p. 100. Encore convient-il de noter qu'elles vont en

majeure partie aux Nouvelles-Hébrides et aux territoires antartiques. Les avances versées à la Nouvelle-Calédonie au titre du manque à gagner fiscal provoqué par la baisse de production du nickel — aujourd'hui en voie de redressement — n'apparaissent pas dans le budget des territoires d'outre-mer.

Les subventions d'équipement n'augmentent que de 2,8 p. 100 en autorisations de programme et diminuent de 5,4 p. 100 en crédits de paiement. Le F. I. D. E. S. — fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer — c'est-à-dire le fonds d'investissement qui est habilité à intervenir dans les T. O. M., recevra, en 1980, à peine 3 p. 100 de plus que l'année dernière. C'est peu.

Sur les quelque 63 millions de francs de la dotation de ce fonds qui sont déjà répartis, 43 p. 100 iront à la Nouvelle-Calédonie et 37 p. 100 à la Polynésie. Ils serviront, notamment, à financer des équipements communaux ainsi que la réforme foncière de Nouvelle-Calédonie que chacun appelait de ses vœux et qui correspond à la volonté du Gouvernement d'apporter dans ce territoire une équité sociale qui, jusque-là n'avait que trop fait défaut et trop tardé.

Par ailleurs, les subventions prévues en faveur des deux établissements dans la recherche scientifique qui travaillent dans les T. O. M. : l'O. R. S. T. O. M. — office de la recherche scientifique et technique outre-mer — et le G. E. R. D. A. T. — groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale — resteront fixées au même niveau que l'année précédente. Dans ce secteur aussi, un coup de frein est donné, d'autant moins compréhensible, monsieur le secrétaire d'Etat, que la nouvelle et passionnante « politique de la mer », qui engage pour une bonne part l'avenir économique de nos territoires du Pacifique, commande dès maintenant de renforcer les dotations de crédits accordées à ces instituts de recherche.

J'en aurai presque terminé avec la présentation des crédits budgétaires destinés aux territoires d'outre-mer quand je vous aurai indiqué que l'ensemble des dépenses civiles de l'Etat dans ces territoires, y compris celles qui sont inscrites aux budgets des ministères techniques, atteindront 1,7 milliard de francs en 1980, soit 13 p. 100 de plus qu'en 1979.

Cette augmentation de la masse globale des crédits affectés aux territoires d'outre-mer compense en partie la faiblesse du budget qui leur est consacré. Mais il ne faut pas oublier que les crédits des autres ministères sont surtout des crédits de fonctionnement et qu'ils n'ont pas, de ce fait, d'impact sensible sur l'économie des territoires.

Les crédits iront pour 37 p. 100 à la Nouvelle-Calédonie et pour 46 p. 100 à la Polynésie. On peut regretter que, malgré les efforts de présentation des affectations budgétaires, il soit encore difficile de cerner véritablement l'utilisation qui en est faite.

Pour gagner du temps, je n'évoquerai pas la situation économique et sociale des territoires. Elle le sera nécessairement par mon excellent collègue rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan et par mes collègues et amis polynésien et néo-calédonien. En revanche, je ne puis pas ne pas évoquer la politique économique et sociale menée par le Gouvernement dans les territoires d'outre-mer et ses incidences sur le budget de 1980.

Cette politique revêt deux aspects, l'un à court terme, l'autre à plus long terme.

A court terme, le secrétariat d'Etat aux T. O. M. a dû largement développer les aides financières aux territoires, autant pour compenser les déficits croissants de leurs finances que pour relancer leur économie.

C'est ainsi que les avances versées par l'Etat à la Nouvelle-Calédonie pour compenser les pertes de recettes entrainées, pour ce territoire, par la mévente du nickel, ont dépassé, en 1978, les 100 millions de francs. En outre, ce sont 214,5 millions de francs français qui ont été accordés, en 1979, au territoire à titre de subvention d'équilibre et d'avances de trésorerie. Il est vrai que les déficits accumulés atteignent actuellement 165 millions de francs.

Par ailleurs, pour ranimer l'économie et parer aux difficultés de l'emploi, le Gouvernement a mis au point un plan de relance qui a permis d'injecter en Nouvelle-Calédonie une certaine masse de crédits qui ont été utilisés à la réalisation d'investissements publics et qui jouent un rôle heureux dans la lutte contre le chômage.

En ce qui concerne le long terme, le Gouvernement mise, aussi bien en Polynésie qu'en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, sur des plans de développement dont l'ambition est de mettre en valeur de façon coordonnée toutes les richesses potentielles des territoires, notamment agricoles et maritimes.

Cette politique s'appuie sur une volonté évidente de concertation dans le dessein d'associer le plus grand nombre possible de responsables locaux à l'effort de développement des territoires. C'est dans cet esprit que se sont tenus, comme évoqué déjà, à Papeete, en février, un colloque sur le tourisme et un

autre colloque, en septembre, à Nouméa, sur les ressources de la mer. Il est, bien entendu, encore trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité de cette politique, dont les premiers effets n'apparaîtront véritablement qu'en 1980.

Voilà, mes chers collègues, l'essentiel de ce que votre rapporteur devait souligner en matière budgétaire. Si je me cantonne volontairement dans ce bref exposé, c'est parce que je crois avoir abondamment commenté dans mon rapport les principaux problèmes économiques, sociaux, politiques qui se présentent dans tous les territoires, que ce soit en Nouvelle-Calédonie, avec son équilibre précaire, ou en Polynésie, où les regards d'avenir se projettent sur le tourisme, l'exploitation de l'océan, le développement agricole, ou encore Wallis-et-Futuna, qui, avec le plan de développement qu'on leur appliquera, amélioreront encore la situation actuelle qui ressemble singulièrement à un avant-goût du paradis.

Je ferai une mention à part, mes chers collègues, aux Nouvelles-Hébrides pour plusieurs raisons.

C'est sans doute la dernière fois que le Condominium des Nouvelles-Hébrides figure au budget des territoires d'outre-mer, car son indépendance est prévue pour le début de 1980.

A-t-on suffisamment connu et évoqué la part éminente, prépondérante prise par la France pour aboutir à un heureux dénouement des conflits de politique intérieure dans ce Condominium, qui ont abouti le 21 septembre 1979, donc tout récemment, à un accord sur un texte de constitution et à des élections législatives qui ont eu lieu il y a quelques jours et ont donné lieu à quelques incidents, sur lesquels vous ne manquerez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous apporter tout à l'heure quelques précisions.

Vos appels à la réconciliation, monsieur le secrétaire d'Etat, et vos longs et patients efforts ont au départ favorisé une meilleure collaboration franco-britannique qui a déterminé le rapprochement des partis politiques et conduit, par la voie d'un comité constitutionnel, à la rédaction d'une constitution qui garantit à la fois le bilinguisme et les droits des minorités grâce à des modalités de scrutin appropriées.

Il fallait, mes chers collègues, qu'un dernier salut vienne de la part du Parlement français aux Hébrides, en particulier à nos compatriotes français. Souhaitons de tout cœur que l'avenir, dans l'indépendance, leur assure bonheur et prospérité.

La commission des finances, dans sa réunion du 23 octobre 1979, a longuement procédé à l'analyse budgétaire que je viens de retracer brièvement. Elle a approuvé ce budget sans aucune observation particulière, ce qui me conduit à vous demander de lui apporter sans restriction votre soutien et votre accord. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le rapporteur de la commission des finances, M. Jager, vient de dresser de manière remarquable un tableau de la situation économique et sociale actuelle des territoires d'outre-mer. Le propos du rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan sera plus limité. Il se bornera à évoquer deux aspects fondamentaux du développement économique des territoires d'outre-mer : l'exploitation des ressources maritimes et des fonds marins et la mise en valeur du potentiel touristique des territoires du Pacifique.

Pour que la France tire parti, dans les meilleures conditions, de l'exploitation des ressources des océans et des fonds marins de ces territoires, il convient tout d'abord qu'elle soit en mesure d'exercer sur ces zones économiques une surveillance suffisamment permanente pour éviter une fréquentation abusive par des navires d'autres pays. Parallèlement, il convient que la France négocie des accords de pêche avec les principaux Etats dont les navires fréquentent sa zone économique du Pacifique : le Japon et la Corée.

Dans une large mesure, la pêche hauturière est très insuffisamment exploitée dans la zone maritime du Pacifique sud. Il s'agit, en ce domaine, de donner une impulsion à la recherche menée en vue d'une meilleure exploitation de ses ressources et de coordonner les travaux de la recherche avec l'activité des professionnels de la pêche. De même, en matière d'exploitation de la pêche de surface, des progrès substantiels peuvent être accomplis.

Tel est, en particulier, le cas pour la pêche au thon, dont l'amélioration des performances suppose un effort d'investissement appliqué aux équipements à terre et une action de formation destinée aux pêcheurs locaux. Il n'est pas exclu, en outre, que des thoniers français puissent trouver dans le Pacifique sud de nouveaux débouchés pour le développement de leurs activités. Toutefois, les recherches menées jusqu'à ce jour en ce domaine ne permettent pas encore de déterminer dans quelle mesure cette forme de pêche pourrait être suffisamment rentable.

La pêche artisanale pratiquée en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna permet presque uniquement de subvenir aux besoins des populations locales. Il n'est cependant pas douteux que son intensification permettrait simultanément de créer des emplois dans ces territoires et d'accroître leur capacité exportatrice. Mais, en ce domaine également, un double effort de formation des hommes et d'équipement en infrastructures et en équipements de pêche doit être activement poursuivi.

L'aquaculture représente de toute évidence un des espoirs de développement économique pour les territoires du Pacifique. On doit toutefois observer que nous n'en sommes, en la matière, qu'au stade expérimental. Le Centre national pour l'exploitation des océans, le Cnexo, conduit, en effet, des recherches en ce domaine en vue de déterminer les procédés d'aquaculture les plus adaptés aux conditions bio-climatiques de ces territoires. Dans certains secteurs — l'élevage des crevettes et des bivalves, la mise en place des écloseries — il semble que les recherches en cours puissent rapidement déboucher sur des réalisations économiques dès lors que des incitations financières seraient dispensées.

Les fonds marins situés au large des territoires français du Pacifique recèlent des ressources minérales dont on évalue encore mal l'importance. L'une de ces ressources est constituée par la présence de phosphates dont l'exploitation ne manquera pas de perturber l'éco-système du milieu corallien.

Concernant les hydrocarbures, il est encore difficile, compte tenu de la profondeur des fonds marins, de procéder à un inventaire des ressources existantes et de déterminer les conditions de leur exploitation.

La principale des ressources des fonds marins est constituée par les nodules polymétalliques. On doit, à cet égard, noter la constitution d'un groupement réunissant le Centre national pour l'exploitation des océans et la société Le Nickel, groupement dont la mission est de prospecter les zones du Pacifique en vue de définir les méthodes et les conditions de ramassage des nodules polymétalliques. Il est important de signaler qu'aucun texte ne régit actuellement l'utilisation des grands fonds marins. Il importe donc que notre pays se dote de moyens juridiques et des instruments de surveillance nécessaires pour protéger ses intérêts et ceux des territoires d'outre-mer quant à l'exploitation de ces ressources.

On doit, enfin, signaler la possibilité d'une exploitation des granulats marins qui pourrait déboucher sur l'installation de petites cimenteries capables d'approvisionner le secteur de la construction et des travaux publics de ces territoires.

L'utilisation de l'énergie thermique des mers peut contribuer à diminuer la dépendance de ces territoires en matière d'approvisionnement énergétique. Des projets d'installation de centrales électriques utilisant l'énergie thermique des océans sont en cours de mise au point. Cependant, comme l'a souligné le président Chauty, expert en ces questions, il paraît difficile, en l'état actuel des technologies, de déterminer la rentabilité de tels procédés.

D'une manière générale, il est apparu à votre commission des affaires économiques et du Plan, à laquelle son rapporteur a fait part des conclusions du colloque qui s'est tenu à Nouméa en septembre dernier, que la mise en valeur des ressources marines et sous-marines constitue de toute évidence l'une des voies privilégiées pour un développement économique plus autonome des territoires d'outre-mer. Il s'agit en ces domaines d'intensifier l'effort de recherche mené en particulier par le Cnexo et l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer et de favoriser leur coordination avec des projets économiques permettant de leur assurer une rentabilité satisfaisante.

L'affirmation de la vocation touristique des territoires français du Pacifique apparaît comme la seconde voie susceptible d'entraîner la création d'emplois et l'amélioration de la balance des comptes des territoires d'outre-mer.

A l'initiative du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, un colloque s'est tenu à Papeete en mars 1979, en vue d'étudier les problèmes du développement touristique et de la desserte aérienne des territoires français du Pacifique. Les travaux de ce colloque ont permis tout d'abord d'apprécier les résultats acquis en ce domaine au cours des dernières années. Ainsi, en Polynésie, l'activité touristique représente quelque 25 p. 100 du produit intérieur brut et la masse salariale distribuée par l'hôtellerie 1800 millions de francs C. F. P.

On doit cependant relever les obstacles au développement des fonctions touristiques des territoires français du Pacifique. Le principal d'entre eux est constitué par les problèmes de desserte aérienne des îles et le second est lié à la faiblesse des infrastructures d'accueil et des possibilités d'animation locales.

Or, on se heurte en ce domaine à une sorte de « cercle vicieux » : les professionnels du secteur hôtelier attendent une

augmentation du trafic aérien pour accroître leur capacité d'accueil, cependant que les compagnies aériennes subordonnent la création de nouvelles lignes au renforcement du potentiel hôtelier local. Il importe donc qu'une action coordonnée soit menée en la matière par le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, le ministère des transports et le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

L'affirmation de la vocation touristique des territoires français du Pacifique peut permettre simultanément d'améliorer la balance des paiements par l'introduction de devises étrangères et de créer de nouveaux emplois, aussi bien dans le secteur du tourisme que dans les activités liées à son développement.

C'est pourquoi il apparaît à votre commission des affaires économiques et du Plan que le renforcement du potentiel touristique des territoires d'outre-mer devrait constituer l'une des priorités du VIII^e Plan pour ces régions.

Enfin, il serait souhaitable de rappeler que, à la suite de votre plan décennal de développement économique de la Nouvelle-Calédonie, approuvé par l'assemblée territoriale, le 22 février dernier, une majorité dans cette assemblée, soutenant en cela l'idée émise par le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, a souhaité, pour assurer la crédibilité de ce plan au-delà de tous les impondérables politiques, que vous acceptiez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les engagements financiers réciproques de l'Etat et du territoire soient fixés dans une loi de programme soumise au Parlement.

Votre commission des affaires économiques et du Plan a examiné, lors de sa réunion du 24 octobre 1979, le budget des territoires d'outre-mer. Elle a constaté que la faible croissance des crédits du secrétariat d'Etat était compensée par une augmentation substantielle des crédits affectés aux territoires d'outre-mer par les ministères techniques, en particulier ceux du travail et de la participation, de l'éducation, des postes et télécommunications et de la santé. Il nous est cependant apparu que les crédits alloués à la recherche scientifique et aux investissements dans le secteur de l'exploitation des océans étaient insuffisants compte tenu des potentialités offertes par le développement de ce secteur.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a donné un avis favorable à l'adoption du budget des territoires d'outre-mer. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 8 minutes ;
- groupe socialiste : 8 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : 25 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : 6 minutes ;
- groupe communiste : 6 minutes.

La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le secrétaire d'Etat, les deux rapporteurs du Sénat, M. Jager pour la commission des finances et M. Mossion pour la commission des affaires économiques et du Plan, ont excellemment présenté la misère de votre budget. Grâce à la connaissance qu'ils en ont, ils ont fort heureusement complété l'analyse de la situation économique et sociale dont nous avons largement discuté ici même voilà quelques jours, au cours du débat relatif aux problèmes des départements et territoires d'outre-mer.

C'est pourquoi je ne veux pas lasser votre attention, mes chers collègues. Aussi bornerai-je mon intervention à quelques observations et quelques interrogations, dont vous voudrez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, absoudre à l'avance l'impertinence. Si j'ai parlé de la misère de votre budget, c'est pour relever qu'elle est relative et représentative, en effet, selon le jaune budgétaire, 13 p. 100 de l'effort total consacré aux territoires d'outre-mer. Si bien que l'on ne peut juger celle-là sans tenter de connaître celui-ci. En ce qui concerne la Polynésie française, et sauf erreur de conversion monétaire de ma part, cet effort se situe autour de 24 milliards de francs pacifiques que l'on peut décomposer en deux parts sensiblement égales, l'une concernant les interventions des ministères civils, l'autre des dépenses militaires dont le flou de présentation s'abrite derrière les secrets de la défense nationale.

En effet, si le document annexe, dont j'annonçais la couleur il y a un instant, document publié en application de l'article 85 de la loi de finances pour 1969, fait état de tableaux plus explicites que par le passé, il est encore de clarté insuffisante. Il est sans nul doute prématuré, à partir de prévisions, d'assurer aujourd'hui l'engagement, pour certaines opérations, de ministères qui échappent à votre autorité, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je ne citerai qu'un exemple, monsieur le secrétaire d'Etat, celui de la construction du port de Tahaa qui apparaît sur une fiche adressée aux commissions de l'Assemblée nationale, alors que le ministère des transports n'a pas encore pris la décision de participer à cette réalisation. Et si je cite cette inscription bien précise, c'est parce que vous m'avez demandé, monsieur le secrétaire d'Etat, ici même, dans la nuit du 6 novembre dernier, de vous rappeler votre engagement de trouver les moyens financiers de cet investissement. Quel meilleur moment pouvais-je choisir, sinon celui que nous consacrons à la discussion de votre budget ?

Cet exemple est le type même de l'effort budgétaire consenti au profit des territoires d'outre-mer, qui devrait s'exprimer en totalité par un ensemble de conventions dont le principe est prévu par la loi du 12 juillet 1977, et dont le montant devrait apparaître distinctement, montant que j'aimerais connaître pour 1980, car cet effort est facultatif, je dois le dire de cette tribune, en pesant mes mots. C'est la conséquence de la distinction entre les compétences territoriales et les compétences de l'Etat, celles-là ayant besoin, compte tenu de la conjoncture actuelle, du concours de la solidarité nationale.

Mais cette distinction implique également que l'Etat ne se dérobe pas dans l'exercice de ses obligations, et je ne citerai que trois exemples.

Nous n'avons pas le droit de tolérer que, faute de crédits, l'Etat ne puisse rendre en Polynésie française la même justice qu'en France.

M. René Jager, rapporteur spécial. Très bien !

M. Daniel Millaud. Aussi, puis-je vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, quand seront étendues dans ce territoire les principales dispositions du code de procédure pénale, extension que je demande depuis bientôt trois ans ? Pouvez-vous me dire quand sera installée une cour d'appel à Tahiti ? Il y va, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'image de la France dans le Pacifique ; un procès récent illustre mon propos, et je n'en dis pas plus !

Quand va-t-on, monsieur le secrétaire d'Etat, s'intéresser au rayonnement culturel et scientifique de notre pays dans cette région du monde ?

Quand va-t-on — notre collègue M. Jager en a parlé il y a un instant — jeter les bases d'une université française orientée, au moins au début, dans le domaine qui nous intéresse le plus, celui de la mer ? A moins, bien sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on ne préfère voir les Anglo-Saxons continuer à prendre de l'avance dans ce domaine très particulier. Peut-être le Gouvernement de la France veut-il laisser inexploitée une découverte française ! Je veux parler de celle de Georges Claude et de Darsonval pour l'exploitation de l'énergie thermique des mers. Savez-vous que depuis le mois d'août de cette année, une usine pilote de ce type fonctionne à Hawaii et qu'une autre va bientôt être mise en fonctionnement par les Japonais ? La France veut-elle être absente de ce marché, alors que c'est elle qui en a fait la première découverte ?

Que dire enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'effort qui doit être consenti au profit des communes, qui sont des collectivités territoriales de la République à part entière, ainsi qu'en a décidé le Parlement en 1971 puisqu'il s'agit là d'une proposition de loi ? La dotation globale de fonctionnement a-t-elle été répartie aujourd'hui en Polynésie ? La tutelle a-t-elle tous les moyens humains et matériels pour conduire une administration communale dans un territoire aussi étendu et aussi dispersé ?

J'en arrive à la fin de mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais tout à l'heure — veuillez m'en excuser mes chers collègues — j'ai trouvé qu'au sujet des Nouvelles-Hébrides, M. Jager manifestait une certaine euphorie que je ne partage pas à la lecture des journaux parisiens, depuis quelques jours. Et je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, si la paix, la paix franco-anglaise d'aujourd'hui, si cette paix-là pourra garantir l'unité de l'Etat indépendant de demain des Nouvelles-Hébrides.

Pour en revenir à mon territoire, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aurais pu, bien sûr, énumérer toutes les dispositions de l'article 62 de la loi de juillet 1977 et, à chaque fois, puisqu'il s'agit là des compétences de l'Etat, relever d'autres insuffisances. Mais je crois que cela n'aurait pas été honnête de ma part. Je reconnais bien volontiers que le bilan des interventions de l'Etat est, dans le territoire que je représente, largement positif, si quelques choix sont quelquefois malencontreux. Et comme je sais — je veux également en porter témoignage, monsieur le secrétaire d'Etat — la part active que vous prenez pour emporter l'adhésion de vos collègues du Gouvernement, je vous le dis : je vous en remercie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cherrier.

M. Lionel Cherrier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nos excellents collègues MM. Jager et Mossion ont, dont leur rapport respectif, analysé

avec beaucoup de précision et de clarté le budget des territoires d'outre-mer ; aussi ne m'y attarderai-je pas.

Comme eux, cependant, je ne puis que déplorer la diminution relative des crédits de paiement qui sont mis à votre disposition, monsieur le secrétaire d'Etat. Ceux-ci en effet, arrêtés à 356 millions de francs, n'augmentent que de 1,07 p. 100 par rapport à 1979.

Si l'on tient compte de l'érosion monétaire survenue durant la période correspondante, on peut estimer que les moyens de financement dont vous pourrez effectivement disposer en 1980 régresseront de 9 p. 100. Il en est de même des autorisations de programme dont le montant s'élève à 116 millions de francs et dont la progression de 3 p. 100 par rapport à 1979 reste bien en dessous du taux d'inflation constaté.

Certes, et je suis heureux de le souligner ici, on constate parallèlement une importante participation des différents ministères techniques de l'Etat, dont les crédits passeront de 1 531 millions de francs en 1979 à 1 729 millions de francs en 1980, soit une hausse de 12,9 p. 100. Mais il s'agit là d'une aide directe aux territoires d'outre-mer.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, combien votre tâche est difficile et je connais votre souci de mener, dans les territoires d'outre-mer, une politique ambitieuse et généreuse digne de la France. Alors je vous pose la question : aurez-vous, en 1980, les moyens de cette politique ?

L'an dernier, déjà, j'avais attiré votre attention sur le montant excessivement faible de la subvention budgétaire prévue pour la Nouvelle-Calédonie qui avait été limitée à 3 308 000 francs, soit un peu plus de 60 millions de francs C. F. P. J'avais alors rappelé que le déficit budgétaire cumulé des années antérieures, de 1972 à 1977, atteignait, au 1^{er} janvier 1978, 1 700 millions de francs C. F. P. et que, compte tenu des résultats partiels obtenus, on pouvait estimer à 1 300 millions de francs C. F. P. le déficit de l'exercice 1978, ce qui porterait à 3 milliards de francs C. F. P. le déficit cumulé au 1^{er} janvier 1979.

Ces prévisions se sont malheureusement confirmées et, malgré un budget de rigueur et un accroissement considérable de la fiscalité locale, l'exercice 1979 verra ce déséquilibre s'accroître encore.

En effet, la situation du budget territorial, arrêtée au 30 septembre 1979, montre que pour les neuf premiers mois de l'année, le montant des droits constatés ou rôles émis s'élève à 7 700 millions de francs C. F. P. alors que les prévisions budgétaires rectifiées ont été évaluées à 14 milliards de francs C. F. P. pour l'ensemble de l'exercice.

Aussi, dois-je vous faire part de ma très vive inquiétude lorsque je constate que le montant de la subvention prévue pour 1980, soit 62,7 millions de francs C. F. P. reste pratiquement au même niveau qu'en 1979.

Cette somme est sans commune mesure avec l'impasse budgétaire qui dépassera vraisemblablement 3 milliards de francs C. F. P. en 1980 sans tenir compte du déficit cumulé des exercices antérieurs.

Certes, à ma demande, le Parlement a accepté, en mai dernier, d'inclure dans notre statut une disposition capitale définissant l'aide conventionnelle et contractuelle de l'Etat. Aujourd'hui, grâce à ces dispositions, celui-ci peut prendre en charge tout ou partie de certaines de nos dépenses de fonctionnement.

Des promesses ont été faites récemment à la mission de notre conseil de Gouvernement, lors de sa venue à Paris, en particulier quant à la prise en charge conventionnelle des dépenses de l'enseignement primaire public et à l'assistance médicale aux économiquement faibles.

Un conseil interministériel doit se réunir dans les prochains jours à ce sujet. Pouvons-nous raisonnablement espérer que ces promesses seront tenues et budgétisées ?

Il est incontestable, en effet, que cette aide conventionnelle, assortie d'une réforme de la fiscalité locale, serait de nature à assainir la situation financière du territoire, tout en permettant à celui-ci de promouvoir un certain nombre d'actions sociales en faveur des catégories les plus défavorisées.

Je pense particulièrement aux personnes âgées, aux ruraux, mélanésiens pour la plupart, qui ne bénéficient d'aucun régime de prévoyance sociale, à l'amélioration de nos infrastructures médicales dans le cadre du futur centre hospitalier territorial, aux besoins énormes de notre service social dont les effectifs et les crédits d'intervention sont notoirement insuffisants.

En ce qui concerne les handicapés, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous remercier d'avoir pris en considération ce dossier que je vous avais présenté il y a un peu plus d'un an. Lors de votre récent passage à Nouméa, vous avez, à l'occasion de la journée des handicapés, pu vous rendre compte de l'importance de ce douloureux problème et mesurer le dévouement inlassable de toutes les personnes qui apportent bénévolement leur concours aux différentes actions entreprises.

Vous n'ignorez pas combien la situation du marché de l'emploi devient de plus en plus préoccupante dans mon territoire.

Dans son discours devant l'Assemblée territoriale, le 17 juillet dernier, le Président de la République annonçait qu'il venait de demander au Gouvernement d'apporter son concours aux instances locales pour leur permettre d'instaurer, dès 1980, un système d'aide au chômage. Pouvez-vous me dire, monsieur le secrétaire d'Etat, où en est l'application de cette décision ?

Mais si, comme le déclarait M. le Président de la République, « l'intervention prochaine de cette aide en faveur des travailleurs privés d'emploi devait montrer que la solidarité nationale était une réalité concrète », il n'en demeure pas moins que la véritable solution au problème se trouve dans le redressement de notre économie et dans le développement d'activités nouvelles.

Vous avez, dans vos récentes déclarations, maintes fois évoqué le plan de relance à court terme de même que le plan économique et social à long terme, véritable contrat d'avenir entre la France et la Nouvelle-Calédonie.

En ce qui concerne le plan de relance à court terme, je dois vous dire que nous restons sur notre faim. Certes, les dotations au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, au fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles et, plus récemment, au fonds de rachat des terres ont été très sensiblement accrues et ont permis de récentes réalisations. Mais leur montant reste bien modeste eu égard à la dimension des besoins.

Pour ce qui est des caisses prêteuses, vous n'ignorez pas que le territoire rencontre de plus en plus de difficultés lorsqu'il veut emprunter. Nombreux sont ceux qui ont cru à ce plan de relance annoncé dès juillet 1978, qui ont essayé de tenir et qui ont continué à s'endetter, les artisans et les petites entreprises en particulier. Aujourd'hui, une grande partie d'entre eux ont disparu ou se trouvent en liquidation judiciaire.

Voilà un instant, monsieur le secrétaire d'Etat, je m'interrogeais sur le niveau de vos moyens d'intervention. Ils sont, je le sais, insuffisants. Il ne faut pas le cacher. Il ne faut plus laisser croire à tous ceux qui attendent qu'un miracle peut encore se produire.

Aujourd'hui, le monde est en crise. La France, elle aussi, connaît de plus en plus de difficultés. Alors, il faut dire la vérité aux Calédoniens. La vérité, c'est que le redressement de notre économie sera long. La vérité, c'est que les Calédoniens trouveront d'abord leur salut en eux-mêmes, que la France les aidera, certes, mais qu'elle ne peut pas tout faire et qu'il appartient aux plus riches d'aider les plus déshérités. Combien de situations dramatiques auraient pu être évitées si les responsables du Gouvernement avaient tenu ce langage depuis le début de la crise, en 1972 !

A ce sujet, je vous dirai, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'ai lu avec beaucoup d'étonnement, dans le rapport de M. Piot sur le budget des territoires d'outre-mer — très exactement à la page 35 — que, selon vos services, 3 213 millions de francs — plus de 58 milliards de francs C. F. P. — auraient été injectés, en 1979, dans l'économie calédonienne par le biais du F. I. D. E. S., des ministères techniques et des caisses prêteuses. Je suppose qu'il s'agit là d'une confusion ou d'une erreur d'impression.

J'en arrive au plan de développement économique et social à long terme. Vous avez, en ce qui concerne l'élaboration de ce plan, tenu vos promesses. Je veux ici rendre hommage à votre action déterminante. La mise en œuvre de ce plan exige cependant d'importants moyens de financement. Or, depuis dix mois qu'il a été approuvé par notre assemblée territoriale, aucune opération concrète ne semble avoir encore été envisagée. En ce qui concerne 1980, je n'ai trouvé, ni dans votre budget ni dans ceux des ministères techniques, aucune prévision de financement d'une quelconque opération. Je vous serais reconnaissant des précisions que vous pourrez m'apporter à ce sujet.

Vous aviez vous-même déclaré dès l'origine que ce plan serait le contrat d'avenir entre la Nouvelle-Calédonie et la France. Tout contrat implique un engagement réciproque. Aussi, j'appuie sans réserve la suggestion que vous a faite récemment, au nom de son groupe, mon excellent collègue et ami M. Palmero, à savoir que les engagements financiers réciproques de l'Etat et du territoire soient fixés dans une loi de programme soumise au Parlement, votée par lui et engageant toutes les parties en cause durant les dix prochaines années. Nous aurions ainsi l'assurance que chacun ferait face à ses responsabilités et qu'il n'y aurait pas de retour en arrière. Je souhaite que vous puissiez retenir cette suggestion.

Je souhaite également que vous vous penchiez dès maintenant sur l'importante question du renouvellement de la garantie de l'Etat à notre caisse de stabilisation des recettes fiscales du nickel. En effet, le protocole d'accord approuvé le 22 juillet 1975 prévoit que la garantie de l'Etat s'exercera jusqu'en 1982 et qu'à l'issue de cette période, sa prolongation pourra être envisagée.

Destinée à compenser la perte de ressources fiscales résultant de l'application de la délibération du 9 juillet 1975 portant

institution d'un impôt sur les bénéficiaires industriels et commerciaux des entreprises métallurgiques et minières, cette garantie de l'Etat est un élément déterminant de notre budget.

C'est ainsi que, pour l'exercice 1979, les recettes correspondantes ont été estimées à 2 067 millions de francs C. F. P., contre 1 840 millions de francs en 1978. Peut-être me direz-vous qu'il est prématuré de se pencher sur cette question. Je vous répondrai que le protocole d'accord prévoit que la reconduction de la garantie accordée sera subordonnée aux résultats constatés des exercices 1980 et 1981.

Nous entrons donc bien dans la période de référence prévue, et il me paraît prudent que nous nous préoccupions dès maintenant de cette importante question.

Je n'évoquerai pas, au cours de ce débat, le problème de nos communes. Nous aurons l'occasion de le faire prochainement, lors de l'examen du projet de loi modifiant le régime communal de la Nouvelle-Calédonie. Je dirai simplement la grande satisfaction de nos maires et de nos élus communaux à la suite de l'attribution, dès cette année, d'une quote-part de la dotation globale de fonctionnement.

En 1979, nos communes auront perçu à ce titre un peu plus de 35 millions de francs, soit 641 millions de francs C. F. P.

Récemment, lors de son audition devant la commission des lois du Sénat, le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, a précisé qu'une régularisation de la dotation globale de fonctionnement de 1979 interviendrait en juillet prochain, correspondant à environ 3 p. 100 de supplément sur l'estimation de 1979. Pouvez-vous me dire si la dotation de péréquation attribuée aux communes des territoires d'outre-mer bénéficiera également de cette majoration ?

En ce qui concerne la réforme foncière, laquelle, je tiens à le rappeler, est capitale pour notre avenir, vous avez récemment déclaré devant le Sénat qu'un premier texte avait été étudié, qu'il vous était apparu trop complexe et qu'en conséquence vous aviez demandé qu'il soit simplifié. Vous aviez ajouté que lorsque le deuxième texte serait au point, vous en saisierez le Conseil d'Etat et en même temps le Sénat, « à des fins exploratoires », aviez-vous précisé.

En tant que sénateur, je ne puis que me réjouir de cette procédure inhabituelle qui montre la considération toute particulière que vous portez à notre Haute Assemblée. Mais je dois vous dire, en tant que parlementaire représentant la Nouvelle-Calédonie, ma surprise de constater que vous n'avez pas envisagé de consulter l'assemblée territoriale sur ce texte, comme le veut l'article 74 de la Constitution et comme vous en aviez pris l'engagement devant notre assemblée, le 21 février dernier, car, vous le savez, c'est là un domaine de compétence territoriale. Je vous demande de nous rassurer à ce sujet.

Dans le cadre de cette réforme foncière, il serait intéressant de prévoir une procédure de rachat des terres par création de rentes viagères. En effet, beaucoup d'agriculteurs et de colons très âgés, pratiquement sans ressources, s'accrochent à leurs terres sur lesquelles ils vivent misérablement. La mise au point d'un tel système leur permettrait, tout en conservant leur maison et leur jardin, de libérer des terres pratiquement inexploitées en bénéficiant d'une rente leur assurant une vieillesse décente.

L'an dernier, j'avais attiré votre attention sur la nécessité d'une réactualisation du code du travail outre-mer. Issu de la loi du 15 décembre 1952, le texte actuel mérite d'être complété, en les adaptant, par toutes les dispositions nouvelles promulguées en métropole depuis cette date, en particulier en ce qui concerne la procédure en cas de conflit collectif, la réforme des conseils de prud'homme, les mesures de protection des droits des salariés en cas de liquidation judiciaire, pour n'en citer que quelques-uns.

Nos syndicats, qui ont fait preuve jusqu'à présent de beaucoup de sagesse et de modération depuis que le territoire est en crise, sont très désireux de voir aboutir ces réformes. Je vous demanderai de leur donner satisfaction sur ces légitimes revendications.

Je voudrais aussi vous faire part de l'émotion grandissante de nos fonctionnaires devant la baisse régulière de l'index de correction. En 1977, votre prédécesseur s'était engagé à ne pas diminuer cet index tant qu'une enquête approfondie n'aurait pas été entreprise, déterminant avec précision le coût de la vie en Nouvelle-Calédonie et en métropole. Cette promesse n'a pas été tenue et nos fonctionnaires voient régulièrement cet index diminuer et, par voie de conséquence, leur pouvoir d'achat amputé. C'est là, vous en conviendrez, une procédure anormale. En effet, les intéressés n'ont jamais refusé de discuter de ce problème, mais ils ont souhaité qu'on le fasse en toute connaissance de cause et en tenant compte de tous les avantages dont ils ne bénéficient pas dans le territoire. Il faut aujourd'hui avoir le courage de dire à ces fidèles serviteurs de l'Etat et du territoire jusqu'à quel seuil leur index de correction sera abaissé et quelles en sont les justifications. Chacun pourra alors prendre ses responsabilités.

Je voudrais enfin évoquer les difficultés grandissantes que nos étudiants éprouvent, chaque année, pour s'inscrire dans les universités et les grandes écoles métropolitaines. De juin à septembre dernier, j'ai dû personnellement intervenir pour trente-deux inscriptions refusées ! Malgré les circulaires du 9 décembre 1961 et du 14 juin 1976 du ministère de l'éducation nationale, lesquelles attirent l'attention des chefs d'établissement sur la situation particulière des étudiants d'outre-mer, ces derniers voient leur candidature repoussée et nombreux sont les jeunes qui, de ce fait, sont contraints d'arrêter définitivement leurs études.

Peut-être pourrait-il être envisagé que toutes les demandes d'inscription soient, chaque année, centralisées auprès de votre service chargé des problèmes de l'enseignement ? Je vous serais reconnaissant d'examiner avec bienveillance ce problème qui conditionne l'avenir de nos jeunes.

Voilà, mes chers collègues, un certain nombre d'observations et de réflexions que je voulais formuler à l'occasion de ce débat sur le budget des territoires d'outre-mer.

Je voudrais, en terminant, évoquer très brièvement la situation politique de mon territoire.

Au cours de la précédente session, un projet de loi portant réforme électorale de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement a été examiné et voté par le Parlement. A quelques retouches près, ce double projet était bon. Il tendait à doter notre territoire d'institutions stables et efficaces. Au cours de la discussion de ce texte devant l'Assemblée nationale, celle-ci devait, avec votre accord, monsieur le secrétaire d'Etat, adopter un amendement présenté par le groupe R. P. R., qui prévoyait une dissolution anticipée de notre assemblée territoriale. C'était là une disposition extrêmement grave de conséquences, car cette dissolution anticipée devait inévitablement être considérée par une grande partie de la population, les Mélanésiens en particulier, comme un acte arbitraire destiné à favoriser un parti politique local.

Dès l'origine, je vous avais mis en garde contre cette mesure dangereuse qui allait inéluctablement entraîner un clivage ethnique et, par voie de conséquence, susciter un fort courant indépendantiste.

Je ne reviendrai pas sur les difficiles débats consacrés à l'examen de ce texte. Dans sa sagesse, le Sénat, m'accordant largement sa confiance, devait par trois fois rejeter l'amendement portant dissolution. La décision finale lui appartenant, l'Assemblée nationale devait, en dernier ressort, adopter définitivement le texte ainsi amendé.

Réaction immédiate : les autonomistes modérés, profondément déçus par ce vote, rejoignaient les mouvements indépendantistes et créaient le Front indépendantiste calédonien, qui regroupe actuellement 75 p. 100 de l'ethnie mélanésienne.

Devant le risque d'une radicalisation des positions, d'un côté le Front indépendantiste, de l'autre le R. P. C. R., mouvement à tendance départementaliste, mes amis politiques et moi-même prenions l'initiative d'un rassemblement des différentes formations centristes modérées, qui devait très rapidement aboutir à la création de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne.

Les élections territoriales du 1^{er} juillet 1979 ne devaient pas apporter de variation sensible dans la composition de la nouvelle assemblée. En effet, les formations de tendance nationale obtenaient vingt-deux sièges contre vingt et un dans la précédente assemblée, le Front indépendantiste maintenant ses positions avec quatorze sièges.

En revanche, obtenant sept sièges contre quatorze au Front indépendantiste et quinze au R. P. C. R., la Fédération pour une nouvelle société calédonienne atteignait ses objectifs et devenait, en tant qu'élément modérateur, le véritable arbitre de la politique calédonienne.

Faisant abstraction des querelles de personnes, exclusivement préoccupés par le seul intérêt général et national, les responsables de la Fédération devaient proposer au R. P. C. R. un accord d'assemblée et de gouvernement qui a permis d'aboutir à la mise en place des institutions actuelles.

N'ayons pas peur de le dire : pareil résultat aurait pu être atteint sans dissolution de l'ancienne assemblée, l'élément déterminant de la réforme, qui était unanimement souhaitée par tous les partis politiques locaux, il est bon de le rappeler, étant l'élection des membres du conseil de gouvernement au scrutin majoritaire au lieu du mode d'élection à la proportionnelle.

Certes, et vous l'avez dit à maintes reprises, monsieur le secrétaire d'Etat, il en est résulté une certaine clarification de la situation politique calédonienne ; mais, en échange, qu'avons-nous obtenu ? La création d'un Front indépendantiste actif qui a obtenu 35 p. 100 des suffrages aux dernières élections, le problème de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie porté devant l'O. N. U., des manifestations hostiles à la France dans la plupart des Etats du Pacifique, un climat d'insécurité dans

l'intérieur et aux îles, la constitution prochaine d'un gouvernement provisoire calédonien qui s'installera aux Nouvelles-Hébrides.

Vous en conviendrez, mes chers collègues, c'est là payer bien cher le prix de cette clarification ! Mais s'appesantir sur le passé ne sert à rien. Le mal est fait.

Nous devons résolument nous tourner vers l'avenir et vous avez le devoir, monsieur le secrétaire d'Etat, d'œuvrer à la décrispation de la situation calédonienne. Cela ne peut se faire que dans le dialogue et dans le respect des opinions de chacun.

Vous aviez, dès l'origine, entrepris une action de réconciliation. Vous ne devez pas considérer quelques incidents de parcours comme un échec définitif, mais il vous faut, au contraire, fort de l'expérience acquise, poursuivre votre action pour que la Nouvelle-Calédonie devienne une véritable terre de progrès et de fraternité librement et indéfectiblement attachée à la France.

En effet, je le dis ici bien haut et sans équivoque : aussi séduisante qu'elle puisse apparaître à certains, l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, qu'elle soit canaque, blanche ou à la rhodésienne, serait une utopie dangereuse, car elle conduirait inévitablement notre territoire sur les chemins de l'aventure et de l'affrontement, et ferait le malheur de ses enfants.

M. René Jager, rapporteur spécial. Très bien !

M. Lionel Cherrier. Dans cette œuvre de réconciliation et de progrès, vous me trouverez toujours à vos côtés, monsieur le secrétaire d'Etat. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Valcin, en remplacement de M. Papilio.

M. Edmond Valcin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Papilio, qui n'a pu assister aux débats de ce jour pour des raisons indépendantes de sa volonté, m'a demandé de vous donner lecture de l'intervention qu'il se proposait de faire. La voici :

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous me comprendrez si je souligne, dès le début de mon intervention, que j'ai le regret de dire que le budget qui nous est soumis est loin d'être satisfaisant.

« Le budget de Wallis-et-Futuna reste, en effet, très dépendant de l'aide métropolitaine et son déficit est aggravé par la participation insuffisante des ministères techniques ; nos subventions ne progressent que modestement, ce qui fait que, compte tenu de l'érosion monétaire et du prix croissant des produits et des services, les crédits stagnent, quand ils ne reculent pas comme la subvention d'équilibre et le F. I. D. E. S.

« Certes, je comprends fort bien qu'en ces temps difficiles le Gouvernement recherche la rigueur budgétaire. Mais il se trouve, de ce fait, en contradiction avec le Président de la République, qui, lors de son passage dans notre région, avait donné des encouragements à Wallis. De ces encouragements, nous avons alors inféré que lors du prochain budget, nous recevions les apports indispensables pour les équipements nécessaires à l'activité du territoire.

« Nous attendons, monsieur le secrétaire d'Etat, des apaisements sur les mesures à mettre en œuvre et les moyens de leur financement.

« Par ailleurs, l'assemblée territoriale a voté, en juillet, un plan de développement en onze points pour l'exploitation des ressources propres au territoire. Il faut donner, au plus vite, corps à ce plan de développement à long terme.

« Nous voudrions aussi connaître très rapidement la date de lancement des travaux de la centrale hydro-électrique de Futuna et du réseau de distribution, ainsi que les décisions relatives au radiophare de Wallis.

« L'Etat n'a toujours pas pris en charge le service de la jeunesse et des sports, qui pèse très lourd sur le budget territorial.

« Les îles de Wallis et Futuna ont besoin de la solidarité nationale pour assurer la protection du lagon, qui devrait donner lieu à une importante expérience d'aquaculture.

« Bien régulièrement, monsieur le secrétaire d'Etat, l'Etat prend des engagements envers le territoire, ce qui nous emplit toujours d'espoir. Nous vous demandons simplement de ne pas décevoir nos espérances. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, alors que les territoires d'outre-mer connaissent une situation politique tendue, que des plans de développement sont envisagés, on était en droit d'attendre un budget courageux, en augmentation sensible, un budget qui, à défaut de tout résoudre, aurait cependant affirmé une volonté d'aller dans la bonne direction.

Nous devons constater qu'il n'en est rien, et qu'au contraire nous sommes en présence d'un budget de retrait. En effet, le taux de progression du budget des territoires d'outre-mer est le

plus faible de tous les budgets ministériels : 1,07 p. 100 par rapport aux crédits votés pour 1979, ce qui correspond en francs constants à une régression de 9 p. 100. Dans ces conditions, comment répondre et faire face aux graves problèmes qui se posent ?

La situation en Nouvelle-Calédonie mérite une attention particulière. Ne parle-t-on pas de « poudrière calédonienne » ?

Ce pays est durement affecté par la crise du nickel, qui sévit depuis 1975. Trop d'incertitudes existent pour qu'il soit possible d'envisager une reprise de la demande sur le marché international. Cette situation pèse sur l'ensemble de l'économie, en particulier le génie civil, le bâtiment et le commerce. Le nombre des chômeurs est important et s'accroît chaque jour.

La crise économique a débouché sur la crise politique. Déçus par quantité de promesses non tenues, par l'hostilité de trop de possédants, privés de revenus en leur faveur au moment de la prospérité minière, menacés dans la possession de leurs terres, sans restitution efficace, les Canaques se tournent aujourd'hui vers le nationalisme.

Nous souhaitons que la Nouvelle-Calédonie puisse bénéficier d'une large autonomie pour lui permettre de préparer son avenir et de décider elle-même. C'est le moment que le Gouvernement a choisi pour remettre en cause le choix politique, démocratiquement établi par les habitants de ce territoire, en prononçant la dissolution de l'assemblée territoriale, et sa nouvelle élection, selon un découpage que nous avons condamné.

A cette époque, je vous disais de cette tribune, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette solution ne pouvait qu'accélérer les prises de conscience en faveur de l'indépendance. J'imagine que ce jour-là, vous n'étiez pas de mon avis. Je m'aperçois aujourd'hui que les événements me donnent raison.

La politique gouvernementale tend à scinder en deux le territoire sur des bases ethniques et politiques, et le refus de dialogue qui s'instaure peut conduire à des incidents dont on ne peut encore mesurer l'importance.

Le libéralisme avancé est synonyme, en Nouvelle-Calédonie, de conservatisme, d'exploitation, et de répression.

La situation économique, sociale et politique est donc très grave. Le léger mieux constaté dans la commercialisation du nickel n'est pas suffisant pour nous rassurer. Il en est de même pour les plans à court et long terme, préparés par le Gouvernement. Quant à la réforme foncière, les propriétaires d'immenses domaines fonciers, certains de plus de 10 000 hectares s'organisent, s'arment, pour la ralentir, la faire échouer et défendre leurs privilèges au détriment des populations canaques.

Les socialistes dénoncent, une fois de plus, les manœuvres, qui ne conduisent qu'au chaos, vos réformes, qui s'enlisent dans les situations que vous avez créées, les mouvements de droite, qui s'arment et attisent la haine raciale, pouvant déboucher sur une situation comparable à celle que l'on a connue en Algérie.

Ils condamnent globalement cette politique dont les résultats sont, hélas, ceux qu'ils redoutaient.

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à souligner, au nom du groupe communiste, combien, là aussi, votre budget reflète la continuité de la politique coloniale que mène le Gouvernement à l'égard des territoires d'outre-mer.

Alors que le Président de la République, lors de son voyage dans le Pacifique, en juillet dernier, promettait un renforcement de l'effort de l'Etat en faveur de ces collectivités locales, le budget que vous nous présentez est un budget de régression.

Si les autorisations de programme, avec 116 millions de francs, augmentent de 3 p. 100, les crédits de paiement, avec 355 millions de francs, n'augmentent que de 1 p. 100 environ. En francs constants cela correspond, comme le soulignait le rapporteur spécial à l'Assemblée nationale, à une régression voisine de 9 p. 100. Nous sommes loin des promesses faites !

Ce budget, dont près de la moitié est consacrée aux dépenses militaires, ne répond en aucune manière à l'intérêt des populations locales.

A l'exigence croissante de la reconnaissance de leur identité, de leurs spécificités économiques, sociales et culturelles, de leur droit à l'autodétermination, le Gouvernement répond par le maintien de la dépendance budgétaire et économique à l'égard de la France.

En témoignent : la stagnation pour l'exercice 1980 des subventions d'équilibre aux budgets locaux ; la diminution en valeur réelle de la subvention au budget des Terres australes ; pour Wallis et Futuna, ainsi que pour les Nouvelles-Hébrides, la progression des subventions est inférieure à l'inflation.

La dépendance économique se traduit par le maintien de privilèges de types coloniaux tel le monopole de la desserte aérienne de la Polynésie au seul profit des grandes sociétés nationales d'aviation qui pratiquent des tarifs prohibitifs, tels

les multiples exonérations et privilèges fiscaux dont bénéficient les grandes sociétés multinationales qui pillent les richesses de ces pays.

L'exemple le plus caractéristique de cette politique coloniale est celui de la Nouvelle-Calédonie, où la situation s'aggrave, où la politique de départementalisation et d'intégration mise en place par votre plan de réforme ne vise qu'à renforcer la tutelle de Paris, avec la mainmise des sociétés multinationales à base française qui pillent ses richesses minières et maritimes, notamment la société Le Nickel, qui exploite à son seul profit la plus grande richesse de la Nouvelle-Calédonie, ces réserves de nickel qui représentent le tiers des réserves mondiales.

Cette politique que vous menez conjointement avec la droite locale se traduit, sur le plan social, par une agression contre le pouvoir d'achat de la population ; par un chômage massif, conduisant une trop grande partie de la population à un exil vers la métropole, à la recherche d'un hypothétique travail ; par le maintien des bas salaires ; par la persistance de profondes inégalités.

C'est ainsi que le Smic reste inférieur à celui de la métropole, qu'il n'existe pas de couverture sociale efficace, ni en matière de chômage, ni en matière d'aide médicale, que le peuple canaque se voit refuser, comme ceux de l'ensemble des D.O.M.-T.O.M., l'égalité des prestations sociales dont bénéficie la population française. Cela se traduit par des conditions de vie et de travail lamentables pour la grande majorité du peuple canaque et des travailleurs.

Après avoir été spolié des terres qu'il occupait, le peuple canaque se voit aujourd'hui refuser son droit légitime à la dignité, au respect de son identité culturelle, au progrès et à la justice.

Votre seule réponse à ces justes revendications est le renforcement de l'autoritarisme, de la répression et la multiplication des atteintes aux libertés publiques et démocratiques : comme ce fut le cas, le 24 septembre dernier, avec l'interdiction, puis la répression des puissantes manifestations organisées dans toutes les régions de la Nouvelle-Calédonie par le Front indépendantiste pour protester contre la commémoration de l'anniversaire de la « présence française » en Nouvelle-Calédonie.

Je veux réaffirmer, ici, la solidarité du parti communiste français avec les luttes menées par les travailleurs et le peuple canaque en Nouvelle-Calédonie.

Il est nécessaire que soit mise en place une véritable réforme foncière basée sur la restitution aux collectivités canaques de toutes les terres usurpées, la mise en place d'une protection sociale généralisée, l'abrogation effective du code colonial du travail, la priorité à l'embauche locale, la mise en œuvre d'une véritable réforme fiscale mettant fin aux privilèges des grands monopoles.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne contient aucun élément de réponse à ces justes revendications.

Le soutien du parti communiste français au peuple canaque et à toutes les populations des territoires d'outre-mer, dans leurs exigences de voir enfin respecter leur droit inaliénable à l'autodétermination leur est totalement acquis, et ils le savent.

Leur lutte est la même que celle du peuple français contre la politique d'austérité et de pillage des grandes sociétés multinationales et de votre pouvoir, que la majorité soutiendra encore aujourd'hui ici. C'est ce droit, qui va dans le sens de celui de la démocratie, que vous refusez de reconnaître alors qu'il est dans l'intérêt de la France de permettre à chaque peuple de choisir librement son destin, de gérer ses affaires et d'assurer la maîtrise de son développement.

C'est sur cette base que sont faites nos propositions. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, comme nous avons eu un long débat sur les territoires d'outre-mer voilà quelques jours, je vais m'efforcer, aujourd'hui, d'être aussi bref que possible.

Je remercierai tout d'abord MM. les rapporteurs Jager et Mossion de leur contribution à ce débat. Ils ont, l'un comme l'autre, permis de faire le point des crédits contenus dans ce budget et, en même temps, d'évoquer les grandes questions fondamentales, notamment le développement des ressources de la mer et celui du tourisme dans les territoires du Pacifique. Ils ne m'en voudront pas de répondre brièvement aux questions qu'ils ont posées au cours de leurs interventions. J'aurai l'occasion, en d'autres circonstances, d'approfondir les principaux sujets qui ont été ainsi abordés.

J'apporterai cependant, à M. le sénateur Jager, un certain nombre d'informations complémentaires sur l'évolution de la situation politique aux Nouvelles-Hébrides puisqu'il a lui-même évoqué cette question.

Aux Nouvelles-Hébrides, déjà depuis plusieurs années, la décision a été prise par la France et par la Grande-Bretagne de conduire le condominium à l'indépendance.

Il faut savoir que les Nouvelles-Hébrides n'ont jamais été ni françaises ni britanniques. Il s'agissait d'une zone d'influence commune où les populations n'étaient, au fond, ni des sujets britanniques ni des sujets français et encore moins des citoyens de l'un ou l'autre pays, et où, par conséquent, durait une situation qui présentait, à bien des égards, de très nombreux inconvénients.

Il fallait donc mettre fin au condominium et nous sommes en train de le faire. Voilà quelques mois encore, la situation politique aux Nouvelles-Hébrides était particulièrement difficile puisque la mise en place des institutions représentatives et la recherche d'un début d'autonomie vis-à-vis des deux puissances administrantes s'étaient faites dans un contexte psychologique et politique très troublé.

En effet, le Vanuaaku-Pati anglophone, créé voilà quelques années pour revendiquer l'indépendance, bien que voyant aplanir une partie de ses préoccupations, se maintenait dans la clandestinité, ne participait pas aux institutions représentatives et avait mis lui-même en place un gouvernement clandestin.

Les modérés qui gouvernaient le pays n'étaient pas, contrairement à ce que l'on a dit trop souvent, des francophones. Ils étaient à la fois anglophones et francophones et constituaient une coalition de divers partis politiques, dont plusieurs étaient d'origine coutumière, dont la plupart avaient un caractère local et ne répondaient pas à une volonté politique vraiment affirmée.

Nous nous sommes efforcés, connaissant le rapport de forces dans le condominium, de détendre cette situation et d'engager avec le Vanuaaku-Pati des conversations qui devaient nous conduire à apaiser peu à peu la situation.

C'est ainsi que, conformément au plan d'action que la Grande-Bretagne et la France avaient arrêté sur ma proposition, nous avons mis en place un gouvernement d'union nationale appelé à conduire la population à une certaine réconciliation, puis un comité constitutionnel pour donner au condominium, appelé à devenir indépendant, des institutions démocratiques, pour éviter que le totalitarisme ne s'installe sous couvert de l'absence d'institutions, et nous avons préparé un calendrier d'accès progressif à l'indépendance. Ce schéma a été intégralement suivi.

Voilà quelques mois, à la suite de nombreux compromis, nous avons mis sur pied une constitution, acceptée pratiquement par l'unanimité des formations politiques des Nouvelles-Hébrides.

Nous avons fixé une date pour des élections, qui se sont déroulées sous le contrôle d'observateurs de l'O.N.U., de façon libre, démocratique et objective. Elles ont permis au Vanuaaku-Pati d'obtenir, dans la future assemblée nationale des Nouvelles-Hébrides une très large majorité.

Contrairement à ce que certains ont prétendu, ces élections n'ont été suivies d'aucun affrontement, d'aucune remise en cause de l'excellent climat de collaboration qui s'est établi entre toutes les formations politiques du condominium et la France.

C'est tout à fait abusivement qu'un quotidien britannique a annoncé que des affrontements graves se déroulaient dans l'île de Santo et qu'à l'initiative de certains Français et de certains chefs coutumiers se préparait un glissement progressif et peut-être violent de cette île vers une indépendance à l'égard de l'ensemble de l'archipel.

Des difficultés surgiront dans l'île de Santo qui est la plus riche, la plus peuplée, où les élections ont été le plus disputées et où le résultat est le plus équivoque, puisque la différence de voix obtenues entre les formations modérées et le Vanuaaku-Pati se limite à quelques centaines seulement, ce qui, évidemment, conduit les uns et les autres à en contester le résultat.

Mais je suis persuadé que, grâce aux médiations constantes que le Gouvernement britannique et le Gouvernement français ont entreprises entre les divers intéressés, grâce à quelques apaisements, et vraisemblablement à quelques arrangements sur le plan administratif qui lui permettront de bénéficier, ainsi que le prévoit la constitution, d'une certaine décentralisation par rapport aux autres îles de l'archipel, l'île de Santo connaîtra, elle aussi, une évolution pacifique.

Ainsi, les Nouvelles-Hébrides accéderont, dans les premiers mois de l'année 1980, à l'indépendance dans la paix, la sérénité et, j'en suis persuadé, dans une bonne collaboration avec la France et la Grande-Bretagne, ainsi qu'avec tous les pays amis de cette région du monde.

Dans quelques semaines, le Parlement aura à connaître d'un projet de loi qui fixe les étapes législatives et réglementaires

nécessaires à franchir avant l'indépendance. J'aurai donc, à cette occasion, à vous reparler plus longuement de l'évolution des Nouvelles-Hébrides.

Mme Pelican a, une fois encore, démontré que le parti auquel elle appartient n'a qu'un seul souci : voir la France partir des départements et des territoires d'outre-mer où elle se trouve de par la volonté de leurs habitants.

Parlant de notre « politique colonialiste », elle a même commis une grave erreur puisqu'elle a évoqué la « colonisation des terres australes » alors qu'il n'a jamais existé, dans cette région, aucune population à coloniser. Cela montre bien que le souci du parti communiste est de voir la France se rétrécir sur l'hexagone et quitter ces terres éloignées où elle demeure par une volonté sans cesse réaffirmée de nos compatriotes qui y vivent.

M. Millaud a parlé de la Polynésie. Je ne reviendrai pas longuement sur la politique que le territoire et le Gouvernement y conduisent d'un commun accord. Les résultats en sont connus. Le statut d'autonomie dont s'est dotée la Polynésie, avec un gouvernement et un parlement, donne aux uns et aux autres entière satisfaction. Il faut le préserver, le maintenir et l'enrichir de nouvelles conventions.

Je voudrais me limiter aujourd'hui à aborder quelques points précis que M. Millaud a lui-même évoqués. Je le ferai très schématiquement et j'espère qu'il ne m'en voudra pas.

En ce qui concerne le port de Tahaa aux îles Sous-le-Vent, je peux donner l'assurance à M. Millaud que les travaux commenceront en 1980. Le ministère des transports se dit prêt à organiser le démarrage technique et financier de cette opération à partir du moment où nous ne lui proposerons pas d'autre opération importante à entreprendre dans les territoires d'outre-mer au cours de l'année 1980. Comme ce sera le cas, nous commencerons la réalisation du port de Tahaa.

A propos des conventions en préparation avec la Polynésie française, je rappellerai, monsieur Millaud, que quinze conventions sont déjà signées, toutes très importantes à des degrés divers. Deux conventions ont déjà fait l'objet d'un accord entre les deux parties et sont en cours de signature : l'une avec le ministère des transports, l'autre avec mon secrétariat d'Etat pour la mise au point du « planning familial », projet très important pour la Polynésie française. Les crédits sont inscrits au F.I.D.E.S.

Six autres conventions sont en cours de négociation : une convention avec l'I.N.S.E.E., et vous savez pourquoi ; une convention avec le ministère de la culture et de la communication, pour un certain nombre d'actions portant sur la musique ; une convention avec le ministère de l'environnement, dont nous ne pouvons actuellement connaître l'importance, mais qui est, elle aussi, très significative ; une convention sur la protection sociale des agriculteurs qui n'est pas encore rédigée, pour laquelle le montant estimatif de l'intervention de l'Etat est d'environ 25 millions de francs, comme M. le Président de la République l'avait lui-même annoncé lors de son passage dans le territoire ; une convention « chantiers de développement » avec la délégation à l'emploi, pour mettre en place un début de prise en charge des chômeurs ; et, enfin, une convention avec le ministère de l'éducation relative aux centres de documentation pédagogique, projet pour l'instant ajourné à la demande des élus, mais il sera peut-être repris dans d'autres conditions.

Tout cela vous montre que notre effort de collaboration en Polynésie a pris un bon départ.

Le projet de loi relatif à l'extension du code de procédure pénale dans les territoires d'outre-mer a été déposé à l'Assemblée nationale. Il est possible qu'il soit discuté au cours de cette session.

Pour ce qui est de la cour d'appel de Tahiti, les nouvelles sont moins bonnes. Le problème financier existe mais j'aimerais, monsieur Millaud, que vous posiez cette question à M. le garde des sceaux en insistant, avec toute votre autorité et votre expérience, sur l'importance que vous attachez à cette réalisation rapide.

A propos des problèmes universitaires, vous avez insisté sur la nécessité de donner, dans le Pacifique, un meilleur écho à toutes les réalisations, initiatives et succès intellectuels et scientifiques dont la France peut, à juste titre, s'enorgueillir.

C'est un sujet difficile dans la mesure où nous devons bien choisir les points sur lesquels nous aurons à faire porter un effort particulier et parce que le coût de ces réalisations est très élevé.

Mais vous pouvez être sûr que je prendrai, à cet égard, dans les mois à venir, de nouvelles initiatives et que tout sera mis en œuvre pour que la France puisse être présente dans le Pacifique à la fois par ses succès scientifiques et par son rayonnement culturel et humain.

Vous avez évoqué notre effort dans le domaine de l'énergie thermique des mers. L'étude d'implantation d'une centrale pilote

de faible puissance est en cours. Le résultat de cette étude sera connu en 1980. Le coût de l'opération est relativement élevé.

De son côté, le Cnexo mène une double étude au sujet des sites possibles, dans les départements et dans les territoires d'outre-mer, qui porte sur les conditions naturelles, économiques et énergétiques. Cette étude sera également terminée en 1980. Ensuite, nous passerons à une phase de développement des composants, qui coûtera 20 millions de francs et qui devra durer deux ans.

C'est au terme de cette deuxième phase que serait prise la décision de construire une centrale dont le coût serait de 100 millions de francs.

Cela étant, je suis personnellement, monsieur Millaud, très favorable à cette réalisation en Polynésie. Car, dans ce Pacifique dont vous avez souligné qu'il était largement influencé par la science et la culture anglo-saxonnes, la France a le devoir, dans un domaine aussi important, de manifester sa présence.

En ce qui concerne les communes, je peux vous répondre d'une façon positive et cela vaut pour l'ensemble des élus des territoires.

La dotation globale de fonctionnement destinée aux communes des territoires d'outre-mer pour 1979 est maintenant en voie de distribution. Elle est pour la Polynésie de 36 300 000 francs, pour la Nouvelle-Calédonie de 35 300 000 francs, pour Wallis-et-Futuna de 2 400 000 francs. Le total pour l'ensemble des communes des départements et territoires d'outre-mer se monte à 627 millions de francs. Vous constatez que le Pacifique reçoit une part importante de cet effort.

M. Cherrier a évoqué les problèmes de la Nouvelle-Calédonie et je lui répondrai en même temps qu'à M. Belin qui a longuement parlé de ce territoire.

En Nouvelle-Calédonie, la France a engagé une politique résolue de redressement. Elle l'a fait d'abord dans le domaine de l'économie. Et le plan de relance que nous avons engagé là-bas est en voie de réalisation. Qu'il permette de régler tous les problèmes d'emploi dans le territoire, de compenser tout ce que le nickel n'a pas apporté pendant cette période ou de trouver des solutions à toutes les difficultés structurelles de la Nouvelle-Calédonie, il n'en est évidemment pas question.

En revanche, il constitue pour notre pays un effort important. Je voudrais simplement vous citer deux chiffres. Le budget du territoire est de 750 millions de francs et l'effort budgétaire civil de la France, dans ce territoire, est de 471 millions de francs pour 1980. Cela vous montre la part que prend la métropole à ce qui se réalise en Nouvelle-Calédonie.

Nous avons voulu ensuite assurer ce redressement en proposant aux Calédoniens la réalisation de certains objectifs. Le projet que nous leur avons soumis s'appuie sur la volonté affirmée conjointement par les Calédoniens et le Gouvernement de la France.

Nous avons donc préparé ce plan de développement économique et social qui est la grande espérance du territoire et qui manifeste clairement la volonté de la France de faire tout le nécessaire pour la Nouvelle-Calédonie.

Ce plan de développement a la valeur d'une véritable convention-cadre entre le territoire et la France, et il sera réalisé complètement, minutieusement et rapidement. Il s'agit d'un plan de dix ans — or c'est dans les dix ans qui viennent que la Nouvelle-Calédonie penchera d'un côté ou de l'autre — et c'est autour de ce plan que doivent être conduites toutes les actions déterminantes pour l'avenir du territoire.

Mais encore faut-il en mettre au point, année après année, toutes les tranches. Il appartient au territoire de le faire, en liaison étroite avec les administrations de l'Etat, et de proposer chaque année au Gouvernement les actions prioritaires que l'on veut engager.

Cette procédure, vous le savez, se développe normalement. Nous en sommes à la première année; il est normal qu'il y ait quelques hésitations, et même quelques bavures. Mais soyez assurés que je veillerai à ce que le plan de développement économique et social soit mis en œuvre comme il doit l'être.

Ensuite, nous avons voulu que se redresse la situation politique du territoire.

Nous n'avons pas été d'accord sur ce sujet, monsieur le sénateur, et nous continuons à ne pas l'être complètement. Mais permettez-moi quand même de vous dire que, depuis que l'Assemblée nationale et le Sénat ont bien voulu suivre le Gouvernement dans l'amélioration du statut, nous disposons d'un conseil de gouvernement homogène, qui dispose lui-même d'une majorité unie et résolue à l'assemblée territoriale, ce qui permet de gouverner en Nouvelle-Calédonie.

Il y a dans ce territoire près de 35 p. 100 d'indépendantistes, disons plutôt 35 p. 100 de Calédoniens qui votent pour des partis dont les leaders envisagent de conduire le territoire vers l'indépendance — vous saisissez, monsieur le sénateur, parce que vous connaissez bien la Nouvelle-Calédonie, toute la nuance.

Mais s'il y a 35 p. 100 de Calédoniens qui votent pour des partis qui veulent l'indépendance, il y en a 65 p. 100 qui veulent rester attachés à la France.

Il était important pour la Nouvelle-Calédonie de faire sentir à certains partis de l'opposition qui revendiquent le soutien aux indépendantistes et à un certain nombre de pays dans le Pacifique, parmi lesquels certains sont nos amis, d'autres nos ennemis, qu'il existait une majorité déterminée pour la fidélité à la France. C'est le cas maintenant, et personne ne peut le contester, pas plus que personne, même parmi nos adversaires, n'a pu contester le caractère libéral et démocratique des élections qui ont eu lieu.

Permettez-moi aussi de vous rappeler, monsieur le sénateur, que si, au cours de ces élections, 35 p. 100 des électeurs ont voté pour les partis qui réclament l'indépendance, ce pourcentage est en régression par rapport à ceux qui ont été précédemment enregistrés.

De plus, ces électeurs existaient auparavant, nous n'avons pas inventé les indépendantistes. Je me permets de vous rappeler les prises de position très fermes et très claires qui ont été prises par l'union calédonienne avant même que je me rende dans le territoire et qui ont été réaffirmées lorsque j'ai proposé le plan de développement économique et social à long terme. Ce fut la seule raison invoquée par ces formations politiques pour ne pas le voter et se contenter de s'abstenir, puisque, sur le fond, elles approuvaient ce plan.

Les indépendantistes existaient donc, et ils ont été moins nombreux aux dernières élections qu'ils ne l'étaient auparavant. C'est un signe. Aussi, quand vous les avez baptisés « d'autonomistes modérés », vous n'avez pas, me semble-t-il, tout à fait atteint la réalité, et vous le savez bien. Les « autonomistes modérés », c'est vous-même, monsieur le sénateur, et vos amis. Les autres, se sont des « indépendantistes ». Ils l'étaient avant les élections et ils le demeurent.

Vous avez dit la vérité, je le crois profondément, lorsque vous avez souligné qu'il s'était surtout produit des accidents de parcours. Eh bien, nous en avons connu un : c'est une certaine radicalisation de ces formations politiques, qui a entraîné quelques émeutes; je dirai même qu'il ne s'est pas agi véritablement d'émeutes, mais de quelques manifestations, et la responsabilité des violences — que cela soit bien clair dans l'esprit de Mme Perlican — incombe entièrement aux manifestants. La preuve ? On a compté beaucoup plus de blessés parmi les forces de l'ordre que parmi les manifestants. Dans les deux camps, il n'y eut d'ailleurs que des blessés très légers.

L'apaisement va suivre, j'en ai la conviction. La Nouvelle-Calédonie n'a pas glissé vers l'affrontement. Elle s'achemine tout doucement, au contraire, vers ce dialogue que vous avez appelé de vos vœux et pour lequel vous m'avez témoigné votre confiance, ce dont je vous remercie très vivement.

M. Valcin, au nom de M. Papilio, a évoqué les problèmes de Wallis-et-Futuna. Je ne répondrai pas longuement, puisque M. Papilio n'est pas parmi nous.

Je préciserai simplement que le budget du territoire est de 10 millions de francs et que l'aide de l'Etat atteint presque la moitié de cette somme. C'est dire la part que prend la France dans le développement de cet archipel, l'un des plus attachés à la France, l'un de ceux auxquels nous pensons le plus souvent, car il est l'un des plus pauvres et des plus éloignés.

Les transferts publics ont été, en 1978, de 30 millions de francs, ce qui représente trois fois le budget local. Ces chiffres devraient, me semble-t-il, rassurer pleinement M. le sénateur Papilio qui, d'ailleurs, au fonds de lui-même, nous le savons bien, n'est pas réellement inquiet.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont, exprimées aussi brièvement que possible, les quelques réponses que je tenais à fournir, à l'issue de ce débat, aux orateurs qui sont intervenus.

En terminant, je remercie le Sénat de sa longue patience. Je me suis efforcé de répondre aussi honnêtement et aussi complètement que possible aux inquiétudes des uns et des autres, manifestant ainsi la volonté du Gouvernement de dialoguer avec les parlementaires et ces Français d'outre-mer sur lesquels nous veillions de très loin mais avec beaucoup de soin et beaucoup d'affection.

Soyez sûrs, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement, en s'appuyant sur la volonté résolue de la représentation nationale, poursuivra, dans les territoires comme dans les départements d'outre-mer, une politique de renforcement des liens avec la métropole, une politique de développement, une politique de transformation de la société, pour bâtir outre-mer, comme nous le faisons en métropole, plus de justice, une politique de fidélité au grand idéal universel de la France, dont nos départements et territoires d'outre-mer sont, à travers le monde, la manifestation. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du C.N.I.P., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Nous allons examiner les crédits concernant les territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 3 391 909 F ». Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.
(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 3 943 550 F ». — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 4 760 000 F ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 3 393 000 F ». — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 111 330 000 F ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 61 342 000 F ». — (Adopté.)

Les groupes communiste et socialiste ont voté contre l'ensemble de ces crédits. Je leur en donne acte.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant les territoires d'outre-mer.

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Carat un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 60 et distribué.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 26 novembre 1979, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 49 et 50, 1979-1980). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

V. — Recherche :

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe 25) ;

M. Edmond Valcin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 51, tome VII) ;

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 52, tome V).

I. — Services généraux :

Information :

M. Henry Goetschy, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe n° 8).

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 51, tome X).

— CULTURE ET COMMUNICATION :

Culture :

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe n° 7).

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 51, tome I) ;

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 51, tome II).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 15 novembre 1979.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Page 3984, 1^{re} colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 160 pour l'article 3 :

Au lieu de : « ... et amener chacun des taux... »,

Lire : « ... et amener ainsi chacun des taux... ».

ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER
	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :		
Débats	36	225
Documents	65	335
Sénat :		
Débats	28	125
Documents	65	320

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

TELEX 201176 F DIRJO-PARIS